VENDREDI 21 MARS 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1826
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Engraissement : une visite pour se faire une conviction



Alors que la Région Bourgogne Franche-Comté a lancé un plan favorisant l'engraissement en élevage bovin, la section bovine de la FDSEA de la Nièvre, la Chambre d'agriculture du département, Sicarev Coop et Feder organisent une semaine sur ce thème, du 1er au 4 avril, ponctuée par des visites d'exploitation engagées sur ce terrain. Pour l'instant limitée à la Nièvre, l'opération pourrait connaître des déclinaisons dans d'autres départements. Le sujet intéresse, que ce soit au niveau de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture ou au sein des GDS.

PAGES 04, 11 ET 13

Encart : Catalogue Delta Force (sur certains cantons).



ACTUALITÉS P.04

Vols dans les exploitations // S'équiper pour se protéger



PRODUCTIONS *Cultures* P.14

Blé, orge // Comment raisonner le deuxième apport d'azote?



Laurent Jung / Terres Inovia

PRODUCTIONS *Cultures* P.16

Tournesol // Les clés pour un semis réussi





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 VOLS DANS LES EXPLOITATIONS: S'ÉQUIPER POUR SE PROTÉGER

.05 SEMAINE DE L'ENGRAISSEMENT: VISITER POUR DÉCIDER

.06 SESSION DE CHAMBRE: RÉALITÉ ET INCERTITUDES

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE: IL REMPILE

.08 ENSEIGNEMENT: SENSIBILISER À L'AGRICULTURE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

.09 SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE: SITUATION STABLE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 POINT DE VUE: *« À L'ATTENTION DES PAYSANS ET DE CELLES ET CEUX QUI SOUHAITENT LES DÉFENDRE »*

.11 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE: LA NOUVELLE GOUVERNANCE EST EN PLACE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 ÉLEVAGES LAITIERS: UNE BELLE JOURNÉE MONTBÉLIARDE

.13 GDS DE CÔTE-D'OR: PROTÉGER L'ÉLEVAGE... MÊME CONTRE CERTAINS ÉLEVEURS

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES: DEUXIÈME APPORT D'AZOTE: COMMENT LE RAISONNER?

.15 IMPLANTATION DU TOURNESOL: LA RÉUSSITE COMMENCE PAR UN TRAVAIL DU SOL RAISONNÉ

.16 TOURNESOL: LES CLÉS POUR UN SEMIS RÉUSSI

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 VITICULTURE ET ÉNERGIES : UN TANDEM QU'ON NE PEUT PLUS NÉGLIGER

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.18 APICULTURE: APRÈS L'HIVERNAGE, LE RETOUR DES ABEILLES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 PATRIMOINE: COUP DE JEUNE POUR UNE ÉCLUSE

.20 LITIÈRE BOIS: COUR D'ARBITRAGE DE LA HAIE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 DANS LA DRÔME: LA FERME DU BOURG DE PÈRES EN FILLES

.31 JEUNES AGRICULTEURS: ILS SONT CHAUDS, LES BAPTISTE

.32 SAVOIR-FAIRE: LES BOUCHERS DE DEMAIN EN CONCOURS



// LE DESSIN

// EN BREF

Loup Vers un maintien de l'arrêté-cadre sur les tirs de défense au Conseil d'État

Lors d'une audience au Conseil d'État le 17 mars, le rapporteur public a recommandé le rejet des recours déposés par des ONG environnementales contre l'arrêté du 21 février 2024 fixant le cadre des tirs de défense contre le loup. Publié en parallèle du Plan loup 2024-2029, ce texte qui facilite et renforce les tirs fait l'objet de deux recours. Le rapporteur public a estimé que l'arrêté-cadre *« ne modifie pas les équilibres, toujours subtils et fragiles, de ce régime »* de tirs dérogatoires. Son architecture *« ne diffère pas dans les grandes lignes »* des textes précédents; en particulier, il conserve la *« logique de réponse graduée »* exigée par la réglementation européenne (moyens de protection, tirs d'effarouchement, de défense simple, de défense renforcée, de prélèvement). Le rapporteur public a largement mis en avant *« l'état de conservation favorable »* de l'espèce, estimant qu'*« il n'est pas établi à ce jour »* que les tirs l'aient dégradé. En revanche, le magistrat a préconisé d'annuler la partie de l'instruction du 23 février 2024 de la préfète coordonnatrice du plan loup considérant les élevages de bovins et équins comme non-protégeables. Une décision qui n'aura *« guère d'effet »*, note-t-il, car ce dispositif a par la suite été cadré par un arrêté du 7 février 2025, ainsi que par un amendement gouvernemental adopté dans la LOA.

Budget de l'UE La France souhaite un budget dédié et un maintien des piliers de la Pac

En amont du sommet européen des 20 et 21 mars où la question du prochain cadre financier de l'UE post 2027 sera à l'ordre du jour des chefs d'État et de gouvernement des Vingt-Sept, la France fait ses propositions, notamment sur l'agriculture. Dans un document daté du 4 mars obtenu par Agra, Paris appelle clairement à ne pas intégrer la Pac au sein d'un plan national global, comme l'envisage la Commission européenne dans sa communication préliminaire. Pour la France, le maintien d'un budget propre pour la Pac est essentiel afin de préserver les paiements directs, *« en raison de leur rôle essentiel pour le soutien au revenu des agriculteurs »*. Les autorités hexagonales restent également très attachées à la structure en deux piliers de la Pac et à la *« nature commune de toutes ses composantes »*. Au-delà de la préservation du revenu des agriculteurs, la France souhaite que les spécificités de la Pac soient prises en compte étant donné qu'elle a déjà *« fortement intégré la logique de performance »*. Elle plaide également pour un accompagnement des agriculteurs dans la transformation des systèmes de production ou encore la mise en place de conditions de concurrence équitable.

Haies/conditionnalité Reports des périodes de taille obtenus localement

Bien que dans le cadre de la conditionnalité de la Pac, les BCAE 8 (Bonnes conditions agricoles et environnementales) prévoient qu'il est *« interdit de tailler et/ou de couper les arbres et les haies pendant la période de nidification et de reproduction des oiseaux entre le 16 mars et le 15 août »*[1], des dérogations auraient été obtenues localement à la suite de demandes de syndicats agricoles (dont FNSEA, JA et CR) auprès des préfectures, en raison des intempéries de l'automne et des fortes pluies de janvier, rapporte nos confrères de Réussir. Parmi ces dérogations collectives, on retrouve la Creuse, le Gers et la Vienne (selon respectivement la FDSEA, la CR et la chambre d'agriculture) jusqu'au 31 mars. S'ajoutent notamment l'Oise jusqu'au 5 avril (source FNSEA et JA) et les départements des Pays de la Loire (Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée) jusqu'au 16 avril (d'après les EDT Pays de la Loire). Des demandes de dérogations collectives sont toujours en attente de réponse, et des demandes de dérogations individuelles seront possibles dans certains départements, comme le Cantal ou la Charente.

1. Pour les DOM, la période est adaptée à la faune locale et établie par le préfet

// EN IMAGE

Fruits et légumes frais La consommation continue de baisser

Les sommes dépensées par ménage sont en retrait de 1 % par rapport à 2023[1]. En volume, les achats reculent de 2 %. Certes, ces reculs pourraient être considérés comme bénins, s'ils ne s'inscrivaient pas dans une tendance longue. Mais année après année, cette consommation ne cesse de reculer. Les quantités achetées par ménage sont passées de 182 kg par an en 2020 à 158 kg en 2024. Sur la période, chaque année a enregistré une baisse: 175 kg en 2021, 165 kg en 2022, 160 kg en 2023. Le panier moyen passe de 2,6 kg à 2,3 kg par acte d'achat. Même la somme dépensée par ménage recule (malgré l'inflation): elle est passée de 506 euros à 481 euros par an. Seule la fréquence d'achat est quasi stable: elle se situe entre 69 et 70 actes d'achat par an. En volume, la consommation de légumes est stable (par rapport à 2023), alors que celle des fruits baisse de 2,7 %. Premier fruit consommé en France, la pomme accuse un retrait de 3,4 %. La quasi-totalité des fruits est en recul, à l'exception notable des petits fruits rouges (+ 10,8 %), du kiwi (+ 9,6 %), des clémentines et mandarines (+ 3,2 %) et des fraises (+ 1,3 %).



iStock/Vadim Guzhva

La situation est beaucoup plus hétérogène en légumes où le chou-fleur affiche un insolent + 29,9 %, quand les endives reculent de 8,2 %. Principal légume consommé, la tomate est en légère hausse (+ 1,8 %).

1. L'ensemble des données citées sont hors bananes et pommes de terre, source Interfel

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 125 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SYNDICALISME

Congrès de la FNSEA : le Gouvernement attendu au virage

Du 25 au 27 mars, la FNSEA sera réunie en congrès à Grenoble. La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, s'y rendra. Pour Arnaud Rousseau, il est indispensable qu'elle n'arrive pas les mains vides, sur un certain nombre de sujets.



Actuagri

Hervé Lapie, secrétaire-général de la FNSEA (à gauche) et Arnaud Rousseau, son président, lors de la conférence de presse de présentation du congrès national, le 18 mars à Paris.

Une chose est certaine : la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a tout intérêt à venir avec des propositions concrètes le jeudi 27 mars, à Grenoble, au dernier jour du congrès national de la FNSEA, qui va démarrer le 25 mars. *« Les attentes des agriculteurs sont très fortes vis-à-vis de l'exécutif »*, a répété à plusieurs reprises le président de la FNSEA Arnaud Rousseau, lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 18 mars. Depuis le discours du chef de l'État du 5 mars sur le réarmement y compris alimentaire, le syndicat majoritaire, fort de sa victoire aux élections des Chambres d'agriculture (84 départements sur 102) est impatient que les paroles se traduisent maintenant en actes. Car *« le changement de logiciel n'est pas encore arrivé dans les cours de ferme »*, a insisté Hervé Lapie, secrétaire général du syndicat. C'est d'ailleurs le sens du courrier que la FNSEA a adressé le 13 mars à l'Élysée.

Risque de report

Ces attentes sont nombreuses. Elles concernent plusieurs sujets comme la promulgation de la loi d'orientation agricole, en attente de validation au Conseil constitutionnel, ou encore la simplification et la levée des contraintes en agriculture. Sur ce point, les responsables de la FNSEA sont assez remontés vis-à-vis du Gouvernement. Le texte avait été annoncé à l'examen par les députés les 7 et 9 avril prochains, ce qui avait suscité beaucoup d'espoir chez les agriculteurs. Mais des rumeurs assez bien fondées, avaient, dès le début mars, subodoré un report de cet examen sans doute lors de la semaine du 26 mai. *« En fait, ça ne fait que deux jours »*, a compté Arnaud Rousseau : *« Je ne fais pas de politique-fiction. Je dis simplement que ce texte est très attendu et que s'il n'est pas voté avant l'été, ça risque de créer de la chaleur »*, a-t-il averti. Alors que la conférence de presse prenait fin, le texte avait été retiré des créneaux parlementaires réservés au gouvernement le 7 avril… Ce sujet sera naturellement abordé au sein des trois jours de congrès dont une partie se déroulera à huis clos.

Vigilance sur les piliers de la PAC

Il sera aussi question des élections à la Mutualité sociale agricole (MSA) qui se dérouleront du 5 au 16 mai, des sujets internationaux avec *« les annonces des taxes Trump qui doivent entrer en vigueur le 2 avril »* et du prochain budget de la Politique agricole commune (PAC). Sur le point, Arnaud Rousseau a été très clair : *« Il faut que l'Europe arrête d'être naïve »* et qu'elle mette en place une vraie stratégie de *« production et de souveraineté »*, a-t-il expliqué. Sa volonté est de voir le premier pilier de la Pac(1) sécurisé. Il rejette l'idée que le second pilier notamment consacré aux MAEC et au développement rural soit rattaché et dilué dans un grand fonds de cohésion. Il souhaite surtout que le budget global de la Pac 2027 soit augmenté. En ne tenant pas compte d'un budget indexé sur l'inflation, ce budget *« a perdu 54 % en 20 ans »*, a souligné Arnaud Rousseau, bien déterminé à ce que la Pac reste une *« politique de cohésion »* et qu'elle ne soit pas *« renationalisée »*.

Christophe Soulard

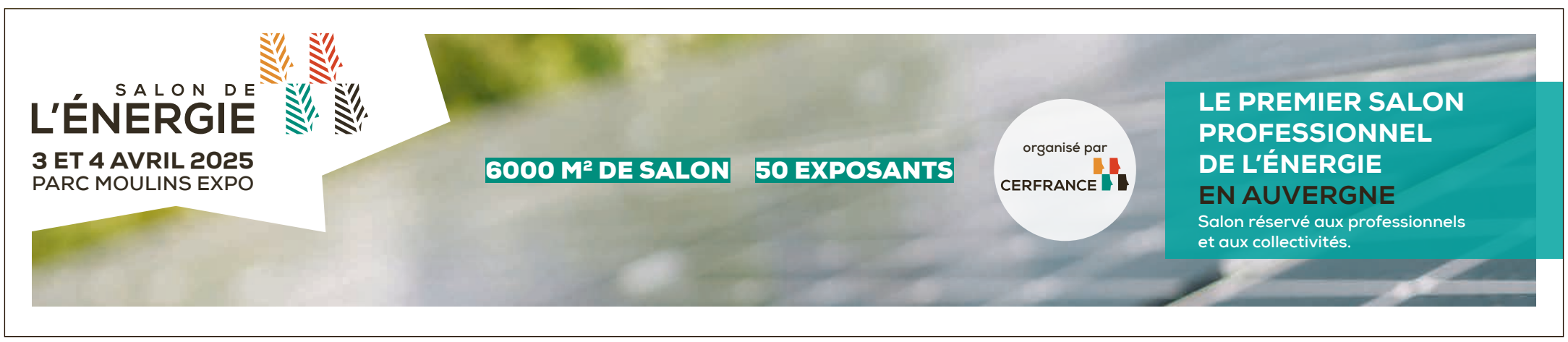
(1) Soutien des marchés et des revenus agricoles

SRP+10 : la FNSEA favorable à plus de transparence

Interrogé sur le vote de la proposition de loi visant à renforcer la stabilité économique et la compétitivité du secteur agroalimentaire, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a salué le prolongement du Seuil de revente à perte (SRP)+10 % inclus dans le texte qui a été adopté par 137 voix (sur 180 votants) *« L'expérimentation cesse le 15 avril et certains grands distributeurs sont tentés de proposer des promotions »* qui seraient très avantageuses pour les consommateurs mais moins pour les producteurs. Attaché à la non-négociabilité de la matière première agricole, Arnaud Rousseau souhaite *« savoir où va l'argent qui ne ruisselle pas »*. En effet il est obligatoire d'appliquer un coefficient de 1,10 sur le prix d'achat pour couvrir les coûts de distribution. Mais en contrepartie, les grandes enseignes doivent justifier de l'utilisation de cette marge au bénéfice de la cause agricole. Et c'est là que le bât blesse et que la FNSEA demande des comptes et plus de transparence.

Un chantier de la transformation

Lors du congrès de Grenoble, la FNSEA fera un point d'étape sur sa transformation interne. C'est Damien Greffin, vice-président chargé de ce dossier, qui planchera devant les 1000 congressistes. L'objectif est d'adapter le syndicat agricole à un contexte politique, géopolitique, économie et social en perpétuelle évolution. *«Pas moins de 17 groupes de travail sont aujourd'hui en action »* pour réfléchir à cette transformation, a indiqué Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA. Ce congrès devrait en outre concrétiser dans les statuts la place des agricultrices qui sont presque aujourd'hui 25 % des chefs d'exploitations et très présentes au sein des FDSEA. *« Il faut maintenant les convaincre et les accompagner dans les responsabilités nationales »*, a indiqué Arnaud Rousseau



// VOLS DANS LES EXPLOITATIONS

21 S'équiper pour se protéger

La Ferme du bois de Change, à Quetigny, met un point d'honneur à bien se protéger contre toute intrusion malveillante. Cela passe inévitablement par des équipements adéquats.



Philippe Gransagnes a fait installer plusieurs caméras, en plus de cinq alarmes. Les images peuvent être visionnées sur son téléphone, où qu'il soit.



Installer le panneau d'Alertagri 21 à l'entrée de l'exploitation peut dissuader les voleurs.

Il était prévenu de notre arrivée pour cet article, alors nous avons pu entrer facilement… En temps normal, cela aurait été peut-être un peu plus compliqué. Depuis la création de sa ferme en 2010, Philippe Gransagnes a mis les moyens pour limiter le risque de cambriolages. *« De toute façon, je n'avais pas le choix… La ferme est isolée au milieu des champs, à proximité de la ville et je n'habite pas sur place. Il n'y aurait plus rien à l'intérieur si je n'avais pas pris les devants dès le début ! »*, confie l'agriculteur.

Près de 400 mètres de grillage d'une hauteur de deux mètres ont été installés dès la construction du site. Une seule ouverture, avec un grand portail équipé d'un cadenas, donne accès au bâtiment. Avant même d'entrer, nous sommes informés par des panneaux que l'exploitation est protégée : *« c'est une dissuasion supplémentaire. À mon avis, il vaut mieux informer les voleurs. En toute logique, ces derniers rebroussent plus vite chemin dans ce cas, lors de leur repérage »*.

Le bon duo

À l'intérieur de l'exploitation, des capteurs de mouvements avec alarmes sont installés dans toutes les pièces : l'atelier, le bureau, le local phytos, vers le rangement du matériel et les cuves à fuel… Ces équipements sont accompagnés de caméras de vidéosurveillance à l'extérieur, qui permettent à l'agriculteur et à son fils Valentin, salarié sur l'exploitation, de visionner en direct les images de leur propriété. *« Cela est pratique pour confirmer s'il y a infraction ou non. En effet, un chat ou un oiseau peuvent faire déclencher l'alarme, cela est déjà arrivé… La première fois, nous avions fait déplacer les gendarmes pour rien… Je conseille fortement ce double équipement : caméras et alarmes, c'est vraiment le top. À noter que les assureurs peuvent participer au financement »*, ajoute Philippe Gransagnes.

Mais pas que

À ces appareils, il faut ajouter de bons réflexes. Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise et le major de gendarmerie Frédéric Pozzo di Borgo le soulignaient dans notre dernière édition : les consoles et antennes GPS doivent être démontées et rangées après chaque utilisation. Philippe Gransagnes a toujours eu cet automatisme et le conseille à son tour à ses collègues exploitants.

Le vice-président de la FDSEA de Côte-d'Or invite également ses confrères à adhérer à Alertagri21. Le lancement de ce service gratuit avait d'ailleurs été officialisé sur sa ferme, il y a plusieurs années, en présence de représentants de la Chambre d'agriculture, de la gendarmerie et de la préfecture : *« je suis dans la boucle depuis le début et, comme des centaines d'autres agriculteurs, je suis alerté sur mon téléphone de toute infraction, tout comportement suspect sur l'ensemble du département. À ce titre, nous recevons beaucoup de messages en ce moment. Il y a beaucoup de vols, il faut redoubler notre vigilance »*.



Du grillage entoure l'intégralité du bâtiment.

Tout fermer

Malgré toutes ces attentions, le producteur céréalier de Quetigny a fait l'objet d'une *« visite »* l'été dernier : *« j'étais en train de moissonner un champ à côté de la ferme, à la tombée de la nuit. J'avais laissé mon portail ouvert, tout comme ma camionnette. Un individu en a profité pour me voler mes cartes bleues. Il n'a pas mis longtemps… Depuis cette mésaventure, j'ai fait installer une nouvelle caméra à l'extérieur. Désormais, l'intégralité de la cour est filmée et je ferme systématiquement mon véhicule, sans rien laisser dedans »*. Valentin Gransagnes, malgré son jeune âge, est lui aussi sensibilisé à cette prévention : *« il est important de bien se protéger, d'autant plus qu'il y a beaucoup de passages dans le coin… Si nous ne prenons pas les devants, nous en payons forcément les pots cassés »*.

AG



Un détecteur de mouvements et une caméra sont installés près des réserves de carburants.



Ces deux caméras permettent de surveiller la cour.

// SEMAINE DE L'ENGRAISSEMENT

Visiter pour décider

Du 1er au 4 avril, la section bovine de la FDSEA 58, Sicarev Coop, Feder et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, organisent quatre rendez-vous pour présenter l'engraissement dans quatre systèmes différents.

Afin de promouvoir l'engraissement dans le département de la Nièvre, une semaine dédiée est organisée conjointement par la section bovine de la FDSEA 58, Sicarev Coop, Feder et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Ainsi, quatre rendez-vous (voir encadré) sont organisés afin de présenter quatre systèmes d'engraissement différents.

Pour comprendre la mise en place de ces rendez-vous, Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, détaille : *« avec la mise en place du Plan d'engraissement de la Région, il nous semblait important de mettre en lumière des systèmes et des conduites différentes afin de prouver qu'il n'y a pas une seule option en matière d'engraissement »*. François Chaintron, directeur des sections sur la Bourgogne chez Sicarev Coop, rebondit : *« les éleveurs se posent des questions sur l'intégration d'une activité d'engraissement, et leur donner des exemples concrets d'exploitations ayant fait ce choix est la manière la plus pertinente pour leur montrer les tenants et les aboutissants de cela »*. Mathieu Auboeuf, en charge du suivi du plan régional engraissement chez Feder, souligne : *« certes, chaque exploitation est un cas particulier, mais avec ces rendez-vous nous espérons pouvoir montrer un certain panel de ce qui peut être fait en matière d'engraissement »*.

Plus en détail, le Gaec de Sainte-Baudière a un système naisseur engraisseur, mâles et femelles, conjuguant l'ensilage maïs et ration sèche. De son côté, le Gaec Goulot est en système naisseur engraisseur, mâles et femelles avec enrubannage et céréales. Pour sa part, le Gaec des Doreaux est engagé dans un système engraisseur avec rachat, mâles femelles, avec ensilage maïs. Enfin, le Gaec des Bourrys, est en système naisseur engraisseur femelles, avec ration sèche.

« Venez par curiosité et jugez par vous-mêmes de ce que l'engraissement peut apporter dans votre exploitation. Vous déciderez ensuite de vous lancer ou non, mais au moins vous aurez toutes les clés pour choisir », insiste Romaric Gobillot

Atouts prouvés

En ce qui concerne ces fameuses clés d'aide à la décision, *« ce n'est pas parce que les cours des marchés vont mieux que cela va perdurer ni que les revenus sont* sauvés », rappelle François Chaintron. « *En effet, les charges augmentent aussi, il faut donc trouver des solutions pour améliorer la situation et la rendre plus stable. Pour y parvenir, tous les organismes professionnels s'accordent sur le fait que si l'engraissement est bien fait, il permet de conserver la valeur ajoutée des élevages dans un périmètre local, pérennisant ainsi la filière tout entière. Et ce constat s'appuie sur des chiffres réels »*. Ces derniers, seront d'ailleurs mis en lumière par Amélie Brisson, responsable du service Élevage-EDE de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, avec la présentation d'une étude de rentabilité, par catégorie, sur 5 ans. De son côté, Romaric Gobillot martèle que *« l'engraissement permet d'avoir un EBE supplémentaire par animal car il est lié à l'allongement du cycle »*. En outre, pour Mathieu Auboeuf, *« même s'il faut maîtriser la technique et avoir des débouchés sécurisés, l'engraissement permet d'avoir une charge de travail différente, avec moins d'astreintes (comme il y a moins de vêlages) ce qui est plus attractif pour la nouvelle génération. De plus, dans les zones intermédiaires, où la rentabilité en matière de céréales n'est pas toujours là, cela peut également être une option pour ramener de la rentabilité. Enfin, l'engraissement permet de générer de la matière organique, bénéfique pour la vie microbienne des sols »*.

Sous conditions

Si l'engraissement semble donc être une solution miracle, ils nuancent tout de même : *« afin d'intégrer un atelier d'engraissement, il est nécessaire d'avoir un soutien technique et de sécuriser son système avec une contractualisation. En effet, il y a un temps d'adaptation financière à prévoir et ces deux points peuvent permettre de trouver un équilibre. Et l'aide du Plan Régional s'inscrit dans une optique de soutien afin de mettre en place cela dans les meilleures conditions possibles »*. Enfin, François Chaintron insiste : *« nous avons un réservoir de maigre, et il est dommage de voir la valeur ajoutée que représente l'engraissement partir en dehors de notre région. À mon sens, l'avenir de l'élevage est corrélé à un tas d'éléments (Pac, technique, énergie renouvelable, etc.) et je pense que l'engraissement est un des leviers à activer afin de pérenniser l'élevage dans la Nièvre »*. Romaric Gobillot conclut : *« il y a aura toujours une consommation de viande, il faut donc se positionner sur ce marché afin qu'il ne parte pas à l'étranger, à la fois pour la survie de nos élevages mais également pour maintenir la qualité d'alimentation proposée en France »*.



La semaine de l'engraissement propose quatre rendez-vous dans des exploitations différentes dont le Gaec des Doreaux (ici en photo).

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 93 40 96 (FDSEA 58).

Ces rencontres sont ouvertes à tous et se dérouleront à partir de 14 heures :
- le 1er avril au Gaec de Sainte Baudière à Marzy ;
- le 2 avril au Gaec Goulot, au lieu-dit Clinzeau à Saint-Léger-de-Fourgeret ;
- le 3 avril au Gaec des Doreaux, au lieu-dit Les Doreaux à Diennes-Aubigny ;
- le 4 avril au Gaec des Bourrys, au lieu-dit Latrault à Breugnon.

// DÉPART EN RETRAITE

36 ans de service à la Chambre d'agriculture de la Nièvre



De gauche à droite : Philippe Guillien, Didier Ramet, Jean Adam, Claude Jaupitre, Marie-France Carrat, Éric Bertrand et Cyrille Forest.

C'est avec une grande émotion que Marie-France Carrat, responsable des ressources et moyens généraux à la Chambre d'agriculture de la Nièvre a tiré sa révérence pour partir en retraite. Après 36 ans de service dans l'entreprise, elle s'en retourne dans son Auvergne natale *« qui n'est pas si loin d'ici »* sourit-elle lors de la cérémonie tenue en son honneur le 14 mars. À cette occasion, certains ayant croisé son chemin professionnel, ont pris la parole dont Jean Adam (président de la CA 58 de 1989 à 2006), Éric Bertrand (président de la CA 58 de 2006 à 2019), Didier Ramet (président de la CA 58 de 2019 à 2025), Cyrille Forest (président actuel), Claude Jaupitre (président CDJA 58 de 1982 à 1986) et Philippe Guillien (président CDJA 58 de 1986 à 1989). Tour à tour, ils la décrivent comme une *« personne très empathique et étant toujours aux petits soins avec ses collaborateurs »*, *« d'une grande élégance ; offrant un peu de couleurs dans cette maison »*, *« d'un professionnalisme débordant »*. Françoise James, sa collaboratrice de longue date, ajouta : *« merci pour ta complicité et la confiance que tu as donné pendant toutes ces années. Pour moi, tu es plus qu'une cheffe, mais bien une amie, une confidente, une grande sœur… »*. Enfin, Marie-France Carrat pointe : *« c'est une grande étape qui se tourne mais merci à vous tous pour tous ces souvenirs. Je pars tranquille et en confiance, car je laisse mon poste entre les mains d'une personne dynamique et efficace »*. Pour mémoire, Delphine Laforet remplace Marie-France Carrat dans ses fonctions.

Chloé Monget



// SESSION DE CHAMBRE

58

Réalité et incertitudes

À l'occasion de la session de la Chambre d'agriculture, le 10 mars à Nevers, un état des lieux fut établi sur les maladies vectorielles et notamment sur la disponibilité des vaccins.



Veau de trois semaines né aveugle.

« Le contexte est inquiétant pour l'élevage à cause, entre autres, des maladies vectorielles circulant dans notre département. Afin d'avoir une vision précise de la situation pour le cheptel nivernais, il semblait important de faire un point » insiste Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la session Chambre du 10 mars.

Afin d'éclairer la situation, Amélie Brisson, responsable du service élevage-EDE de la Chambre d'agriculture de la Nièvre présenta quelques chiffres de ce début de campagne : *« Nous avons un déficit de 11 % par rapport à 2024 soit - 7 000 naissances allaitantes au 1er février 2025 (par comparaison, sur les trois dernières campagnes, nous perdions environ 2 % de veaux allaitants tous les ans). La répartition géographique de la baisse ne se concentre pas dans une zone : toute la Nièvre est concernée. Cette situation est très préoccupante car elle a des impacts économiques significatifs : sur la base des moyennes 2017-2023 chaque vêlage en moins engendre une perte d'EBE de 522 euros pour les producteurs de broutards lourds ou repoussés, vaches maigres ; de 662 euros pour les producteurs de broutards lourds ou repoussés, vaches finies et de 776 euros pour les producteurs de jeunes bovins et femelles finies. Cette baisse tient ses racines dans la décapitalisation avec une très forte baisse du nombre de femelles (- 2 500 vaches allaitantes par rapport à février 2024) et dans la situation sanitaire ».* Sur ce point, Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, revient sur la situation nivernaise : *« nous avons un total de 403 foyers (243 en FCO 3 et 160 en FCO 8 – pour la période de juillet 2024 à février 2025). Les deux vecteurs circulent rendant la gestion sanitaire encore plus complexe. En sus, nous avons noté une augmentation des avortements dès octobre-novembre 2024. Nous distinguons également, d'août 2024 à janvier 2025, une surmortalité de + 9 % par rapport à N-1. Les bovins de tous âges sont touchés. Pour les morts à la naissance, ou ceux de 0 à 30 jours nous voyons également une hausse des pertes ».* Pour les ovins, Amélie Brisson met en avant, entre 2024 et 2025,*« une baisse de 2 % des demandeurs de l'aide ovine pour une baisse d'environ - 1,8 % du nombre de brebis ».* Rodolphe Morizot complète : *« Pour mémoire, pour la période de juillet 2024 à février 2025, le nombre de foyers ovins nivernais FCO 3 est de 34, pour la FCO 8 : 32. Comme pour les bovins, nous constatons une surmortalité ».* Là, Amélie Brisson rebondit : *« Outre la pression sanitaire, la prédation est à prendre en compte. Du 1er juillet au 31 décembre 2024, 47 attaques sur ovins ont été comptabilisées, avec 176 ovins morts et 224 ovins blessés. Du 1er janvier au 28 février 2025, ce sont 21 attaques qui sont comptées, avec 44 ovins morts et 49 blessés (1). Économiquement, l'EBE des éleveurs ovins se dégrade d'environ 75 à 90 euros par brebis perdue ».*

En plus...

Rodolphe Morizot ajoute : *« Ces chiffres ne prennent pas en compte : la charge psychologique pour les éleveurs, le temps passé auprès des animaux vivants mais atteints cérébralement, les soins vétérinaires, etc. ».* Afin de comprendre les éléments favorisant la circulation des maladies vectorielles, Rodolphe Morizot souligne qu'une enquête est en cours : *« Nous avons une énorme variabilité en fonction des cheptels, qui sont parfois voisins. De ce fait, je vous invite à répondre aux questions afin que nous puissions mieux comprendre ce qui favorise ou ce qui réduit l'impact de ces maladies en vue de préparer la prochaine campagne ».* Rémi Picard, docteur vétérinaire (Groupe Vétérinaire Donzy & Cosne) et trésorier du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté, rappelle : *« La veille sanitaire de ces maladies est très lourde pour les vétérinaires, notamment à cause des ruptures en matière de vaccins. En parallèle, ces vaccins sont sortis sous Autorisation temporaire d'utilisation (ATU) et non sous Autorisation de mise sur le marché (AMM) de ce fait nous n'avons pas encore de recul sur leurs effets secondaires et leur efficacité. Nous pouvons peut-être espérer un effet de protection croisé entre les différents sérotypes afin d'avoir une protection partielle lorsque les vaccins sont inoculés ; mais pour l'instant sans certitude et étude scientifique validée. Afin de répondre aux interrogations et inquiétudes des éleveurs, la majorité des cabinets vétérinaires ont presque tous ouvert une hotline pour ces sujets, rendant la situation encore plus tendue pour notre profession. S'ajoute à cette surcharge de travail, le peu de reconnaissance de l'État qui semble avoir opté pour une gestion au rabais de cette crise avec une rémunération des vétérinaires libéraux à l'ordonnance ; oubliant tout le travail en amont et en aval desdites ordonnances ».* Enfin, les indemnisations ont été évoquées. Il a été mis en évidence que pour le Fonds État (DDT) les guichets étaient fermés à la fois pour les bovins des foyers BTV 3 déclarés du 05/08 au 31/12/2024 et pour les ovins des foyers BTV 3 (foyers du 05/08 au 31/12/2024) et BTV 8 (foyers du 01/06 au 31 /12/2024). Côté FMSE, Rodolphe Morizot pointe que le guichet pour les bovins foyers BTV 8 du 01/01 au 31/08/2024 n'est pas encore ouvert et que celui dédié aux foyers du 01/08 au 31/12/2024 était encore en questionnement. Toujours sur ce volet, l'éligibilité aux indemnisations pour les foyers (et les pertes) déclarés après le 1er janvier 2025 reste une incertitude totale. Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, conclut : *« notre rôle est de faire émerger des solutions et de donner des perspectives. Nous devons trouver des bulles d'oxygène pour que les éleveurs puissent respirer. Cela passera indéniablement par le soulagement des trésoreries mises à rudes épreuves. Nous devons donc tous travailler ensemble pour trouver ce soutien ».*

Chloé Monget

1. Source : DDT

Vaccin	Maladie	Laboratoire mettant les vaccins sur le marché français	Livraison
Hepizovac	**MHE**	CEVA	Une livraison prévue fin mars (1 million de doses) et une fin avril (1 million de doses)
BTV PUR 4-8	**FCO 4 et 8**	Boehringer Ingelheim	Livraison en juillet
Syvzul 4 et 8	**FCO 4 et 8**	Inovet	Une livraison prévue fin avril et une fin mai/début juin (volume non communiqué)
Bluevac 8	**FCO 8**	Melchior	Livraison à venir (volume non communiqué)
Bultavo 3	**FCO 3**	Boehringer Ingelheim	Livraison chaque semaine au fur et à mesure (volume disponible)
Bluevac 3	**FCO 3**	Melchior	Livraison à venir (volume non communiqué)

// DÉCHETS VÉTÉRINAIRES

21

La collecte approche

Le GDS de Côte-d'Or organise sa traditionnelle collecte de déchets vétérinaires.

Quatre jours, quinze sites : la collecte de déchets vétérinaires du GDS se tient en Côte-d'Or du 3 au 8 avril.

Voici les différents rendez-vous à retenir. Jeudi 3 avril à Châtillon-sur-Seine (de 8h à 9h15, Bourgogne 110), Lucenay-le-Duc (10h à 11h, Dijon Céréales), Darcey (de 11h45 à 12h15, Dijon Céréales). Vendredi 4 avril à Aignay-le-Duc (8h à 9h, Dijon Céréales), Saint-Seine-l'Abbaye (10h à 11h, Dijon Céréales), Is-sur-Tille (12h15 à 13h30, cabinet vétérinaire Behiels), Pontailler-sur-Saône (14h30 à 15h15, Dijon Céréales). Lundi 7 avril : Saulieu (8h à 9h15, Gamm vert), Précy-sous Thil (9h45 à 11h, Dijon Céréales), Champ d'Oiseau (11h30 à 12h45, parking de l'église), Vitteaux (14h à 15h45, Dijon Céréales). Mardi 8 avril à Pouilly-en-Auxois (8h30 à 10h15, Dijon Céréales), Arnay-le-Duc (11h à 12h15, foirail), Ivry-en-Montagne (13h30 à 14h30, site coopérative), Aiserey (15h45 à 16h45, Dijon Céréales).

Amenez le chéquier

Pour déposer et/ou acheter un kit de déchets vétérinaires, présentez-vous au point de collecte de votre choix aux horaires indiqués, avec le règlement par chèque à l'ordre de Proserve Dasri, d'un montant de 28,84 euros TTC (un fût de 30 litres + 1 boîte aiguilles et coupants) ou 35,02 euros TTC (1 fût de 50 litres + 1 boîte aiguilles et coupants). Sans chèque, le nouveau kit ne sera pas remis. Un bon de livraison vous sera alors remis, à conserver 5 ans en cas de contrôle. Si vous perdez ce récépissé d'enlèvement, la facture acquittée que vous recevez ultérieurement peut néanmoins justifier l'élimination conforme de vos déchets vétérinaires. Avant de rejoindre le point de collecte, vérifier que vos bacs sont bien identifiés, soit par le code-barres collé (reçu avec votre facture), soit en inscrivant votre numéro de cheptel au marqueur.

Pour tout renseignement, contacter Mariette Aupy au 03 80 68 67 30



89 21 58

DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Il rempile

Baptiste Colson, ancien président de JA21, est le nouveau responsable de la commission « Formation, installation, transmission, emploi » de la Chambre d'agriculture.



L'agriculteur de Moloy, 33 ans, rencontré au jardin du Département.

Il y a un an, presque jour pour jour (le 22 mars), Baptiste Colson passait le flambeau de président JA21 à Antoine Duthu. Dans nos colonnes, le jeune agriculteur du village de Moloy, près d'Is-sur-Tille, voyait d'un bon œil l'idée de *« lever le pied »* et de se consacrer du temps pour réfléchir, entre autres, à une installation solaire sur sa ferme. Aujourd'hui, aucun panneau photovoltaïque n'est arrivé sur ses toits, au contraire d'une nouvelle casquette professionnelle sur sa tête : *« L'engagement, quand on a mis les pieds dedans, il est très difficile d'en sortir ! Et puis, je n'ai jamais caché mon envie de m'investir au sein de la Chambre d'agriculture. Je remercie Vincent Lavier d'avoir invité les présidents de syndicats à diverses réunions dont celles du bureau de la Chambre, cela m'a donné envie d'y participer. Et oui, pour les panneaux solaires, rien n'est fait chez moi… Et compte tenu des derniers décrets qui viennent tout juste de sortir, il n'est pas dit que je me lance tout de suite dans ce type de projet avec mes associés. En effet, la réglementation devient moins favorable, une baisse des tarifs est annoncée et va diminuer la rentabilité des installations »*.

La suite logique

Présider la commission *« Formation, installation, transmission, emploi »* de la Chambre d'agriculture était, quelque part, une *« évidence »* pour Baptiste Colson : *« c'est un peu la continuité de mon ancien poste à JA, avec des sujets qui me tiennent à cœur. Notre équipe va continuer le gros travail entrepris pour développer l'installation des jeunes et assurer le renouvellement des générations. En tant que président JA, je voyais passer tous les dossiers et je jouais un rôle de représentation : m'occuper d'un seul dossier en particulier est une tâche qui me correspond sans doute mieux »*. Baptiste Colson salue son prédécesseur Aurélien Viellard pour ses deux mandats : *« la Chambre est devenue une référence en termes de formations, avec plus de 2 000 journées proposées chaque année ! Des thématiques sont proposées dans tous les domaines. Des personnes très compétentes sont au service des agriculteurs, elles sont à l'écoute et capables de monter une formation donnée très rapidement en fonction des demandes »*.

AG

// PRÉVENTION

21 On y retourne

La FDSEA21 et la MSA organisent une nouvelle journée de prévention sur les travaux en hauteur.



Le sujet est tellement important qu'il méritait bien une deuxième rencontre. Après une première invitation le 6 novembre dans l'Auxois, à Marcilly-Ogny, la FDSEA de Côte-d'Or et la MSA Bourgogne organisent un second rendez-vous dédié aux travaux en hauteur, cette fois-ci dans la plaine dijonnaise. *« Nous vous attendons nombreux mardi 8 avril de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures à la ferme du lycée agricole de Tart-le-Bas, le temps de présence sur place sera laissé à l'appréciation de chacun en fonction de son intérêt et de ses disponibilités »*, présente Jennifer Asdrubal, animatrice à la FDSEA, en rappelant que les chutes de hauteur, dans le secteur agricole, représentent 4 000 accidents du travail par an dans l'Hexagone. *« Plusieurs évènements récents illustrent malheureusement cette situation dans notre département »*, fait remarquer l'habitante d'Is-sur-Tille.

Inscrivez-vous

Cette journée de sensibilisation s'adresse aux agriculteurs, aux salariés agricoles, aux jeunes en formation, aux formateurs, ainsi qu'aux administrateurs et salariés d'OPA. *« Toutes les personnes concernées de près ou de loin par les activités agricoles sont les bienvenues »*, enchaîne Jennifer Asdrubal. Des tests de nacelles en situation de travail sont au programme, tout comme la présentation d'équipements de protection individuelle innovants, un stand sur la prévention des risques professionnels et des conseils en assurance.

Renseignements et/ou inscriptions (obligatoires avant le 27 mars) : 03 80 68 67 68 sje@fdsea21.fr.

// AGRI RESSOURCES 21

21 Un salarié disponible en emploi partagé

Afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles, le groupement d'employeurs Agri ressources 21 cherche une exploitation ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, située dans un secteur d'une vingtaine de kilomètres autour d'Arnay-le-Duc.

De formation agricole, ce salarié est qualifié dans toutes les tâches afférentes aux exploitations de polyculture-élevage allaitant. Il est disponible à mi-temps. Le groupement d'employeurs se charge de toute la gestion administrative liée au salariat (bulletin de salaire, MSA…) et accompagne les adhérents dans la relation de travail avec le salarié.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Pascaline Ginet (03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com).



Publi-rédactionnel

CERFRANCE ORGANISE LE 1ER SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉNERGIE EN AUVERGNE

SALON DE L'ÉNERGIE

Vous souhaitez en savoir plus sur les énergies renouvelables ? Cerfrance vous invite à la **1ère édition du Salon de l'Énergie,** les **3 et 4 avril 2025** au **Parc Moulins Expo.**

Gratuit, ce salon réservé aux professionnels et aux collectivités réunira plus de 50 exposants locaux et nationaux, spécialisés dans le photovoltaïque, l'agrivoltaïsme, la méthanisation, les véhicules électriques, les innovations du secteur EnR ou encore la gestion du carbone.

Pendant 2 jours, le Salon de l'Energie proposera un programme complet, alternant conférences, tables rondes et ateliers. Les visiteurs pourront s'informer et échanger sur des sujets clés tels que la transition énergétique, la réduction du carbone ou encore le financement des projets de production d'énergies renouvelables.
Parmi les temps forts : une table ronde sur la méthanisation et ses opportunités pour l'agriculture, un focus sur l'agrivoltaïsme, et une conférence sur les innovations en matière d'énergie solaire. L'accompagnement de la stratégie énergétique par Cerfrance sera aussi à l'honneur avec des témoignages et des conseils d'experts.

Retrouvez le programme complet et réservez votre entrée dès maintenant sur le site internet : www.salon-energie-cerfrance.fr

Cerfrance, reconnu pour son accompagnement des entreprises agricoles, a étendu son expertise au domaine de l'énergie, répondant ainsi à la demande croissante des entrepreneurs pour des solutions innovantes.

// ENSEIGNEMENT

Sensibiliser à l'agriculture dès le plus jeune âge

Sur deux jours, les JA et l'Anefa organisent des séances de sensibilisation sur les métiers de l'agriculture consacrées aux élèves de collège.

Direction le collège de Toucy, le mardi 11 mars, où France Lahutte de l'Anefa et Tania Perreira interviennent au sein d'une classe de 5e Segpa. *« Qu'est-ce que c'est l'Agriculture? »*, c'est la première question que pose la représentante des JA aux dix-sept élèves présents devant elle. Cette fois-ci, les enfants d'une dizaine d'années n'ont pas trop de connaissances sur le monde agricole. Une aubaine pour ces deux spécialistes, c'est donc à travers plusieurs petites vidéos, que les deux Icaunaises tentent d'attirer la curiosité des jeunes. Poly élevage, élagage, jardinage, mécanique agricole, le panel d'emplois est large et permet donc de répondre aux différents besoins des jeunes. *« Être mécanicien, c'est plus la même chose aujourd'hui qu'avant. Maintenant tout est électronique c'est différent. C'est plus dur de trouver toutes les pièces »*, commente un des collégiens, assis au fond de la classe.

Plus qu'une volonté de faire découvrir les métiers de l'agriculture, c'est une volonté de sensibiliser à la production. *« L'agriculteur vit au rythme des saisons »*, confie France Lahutte, avant de terminer la matinée par un atelier ludique. Plusieurs pots installés sur une table de classe, en face des yeux attentifs des préadolescents, dévoilent des produits bruts avant transformation. L'occasion de créer un jeu avec les collégiens jusqu'à la fin de matinée.

Rendez-vous sur le terrain

Après une intervention en cours, France Lahutte et Tania Perreira ont décidé d'inviter les élèves de 5e dans une exploitation agricole de Puisaye. C'est chez Maxime Thomas que les élèves ont découvert la vie d'un agriculteur. Séparés en deux groupes, les élèves se sont rendus en salle de traite, pas tout à fait habituelle. *« Les vaches font la queue pour accéder à la traite, c'est un robot qui les traite une fois par jour. Près de 30 litres de lait sont récoltés tous les jours par vache »*, informe Maxime Thomas devant les yeux ébahis des collégiens. Les plus téméraires ont goûté le lait directement issu de la traite sans avoir été transformé. Timidement, certains d'entre eux ont trempé les lèvres. *« Mais c'est super bon! »*, commente l'une des élèves. Pendant ce temps l'autre groupe découvre le robot qui amène directement les déjections des vaches dans la fosse, avant que celles-ci puissent être traitées dans le méthaniseur. *« Mais ça pue »*, ajoute l'un des collégiens. Un dernier tour conduit les collégiens devant les vaches qui n'ont pas encore mis bas. *« C'est quelle race de vache? »*, questionne l'un des élèves passionné de vaches. L'exploitation agricole de Maxime et de son père possède des Prim'holstein, reconnaissables par leurs taches noires, souvent croisées avec d'autres races. Ravis d'être venus, les collégiens remontent dans le bus, des idées plein la tête.



Intervention sur l'exploitation de Maxime Thomas et de son père avec les JA et l'Anefa.

CS

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le Camion du vivant a fait étape à Sens

Ces vendredi 14 et samedi 15 mars, le Camion du vivant a fait un arrêt à Sens accompagné par les établissements locaux de l'enseignement agricole afin de sensibiliser aux métiers du vivant.

Sur les promenades du centre-ville de Sens, le Camion du vivant s'est garé pendant près de deux jours. Face à l'illustre salle de la Poterne, les jeunes du département ont participé aux activités ludiques proposées par le camion national qui sillonne la France. Pour inaugurer cet événement, le maire de Sens est venu, à son tour, découvrir le camion sur ses terres. *« C'est une super initiative, on a tout de suite dit oui parce qu'on a vu l'intérêt pour les jeunes du territoire de pouvoir découvrir ces métiers »*, témoigne Paul Antoine de Carville. Le député Julien Odoul a également souhaité assister à l'événement en tant que défenseur du milieu agricole. *« Le fait de voir cet outil qui va au-devant des jeunes, qui permet de leur montrer le monde agricole différemment, avec des outils de communication originaux, modernes et ludiques, je trouve ça super intéressant comme approche et je pense que ça permettra de susciter des vocations »*, raconte, optimiste, le député RN.

Entre les casques de réalité virtuelle, le simulateur de conduite de tracteur ainsi qu'un quiz interactif avec des buzzers, les premiers collégiens s'amusent. Alexis et deux autres animateurs se relaient, prospectus en main, pour attiser la curiosité des jeunes. *« Ce petit quiz permet de survoler les différentes filières, le nombre de métiers, le niveau d'études, mais aussi la vie dans les établissements. Il n'y a pas que des cours, c'est une vie sociale, sportive, associative… où on s'implique et où on apprend des choses concrètes »*, détaille l'animateur, enjoué par l'ambiance générale. *« L'objectif est d'ouvrir cette porte de l'enseignement agricole de manière ludique. C'est pour ça qu'il y a beaucoup d'écrans. Ça nous permet d'accrocher les jeunes »*, explique Alexis, autour d'un groupe de collégiens.

Adapter l'information nationale au territoire

Face au véhicule national, la salle de la Poterne accueille les directeurs des différents établissements locaux, avec plusieurs stands. *« On a amené nos classes de troisième en tant que visiteurs, mais également des jeunes qui sont présents pour animer le stand. C'est plus facile quand ce sont des jeunes qui parlent entre eux »*, confie Claude Chrétien, le directeur de la MFR de Gron. La MFR a trouvé l'astuce. *« Les jeunes ont pu découvrir, de manière ludique, de nombreux métiers, avec des casques de réalité virtuelle, des simulateurs… ça les a stimulés »*, constate Claude Chrétien.

Pour Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'Eplefpa des Terres de l'Yonne, ce sont les établissements visiteurs qui sont ravis de participer. *« Malgré les délais contraints pour prévenir la ville de Sens de l'arrivée du Camion du vivant, on a eu un bon retour des collèges qui ont répondu favorablement à la découverte de ces métiers. On souhaite promouvoir l'enseignement agricole quelle que soit la forme de l'établissement. Ce qui est important c'est qu'on arrive à former les jeunes pour nos territoires »* répond enjouée l'Auxerroise.

Delphine Marquet, directrice du lycée professionnel de Sainte-Colombe, souhaite remercier les élus, *« c'est un bel événement de valorisation de l'enseignement agricole. Je suis satisfaite que le maire de Sens qui nous a accueillis dans un délai très court, ait mis des moyens à disposition, comme cette salle »*, confesse-t-elle. Un moment d'échange qui se poursuivra en région, au-delà des frontières du département, à Dijon, ou le camion du vivant s'arrêtera pour sensibiliser les jeunes côtes d'orien.

CS



Collégiens en train d'essayer les casques de réalité virtuelle dans le Camion du vivant.



Élus, directeurs d'établissement et l'animateur devant le Camion du vivant à Sens.



Un collégien et un animateur devant le simulateur de conduite de tracteur dans le Camion du vivant.

// SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Situation budgétaire stable

Le 10 mars, la nouvelle mandature de la Chambre d'agriculture de la Nièvre tenait sa session. L'occasion de faire le point sur le budget.

Pour la première fois, la session Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) s'est tenue à l'amphithéâtre de Nevers Agglomération à Nevers, le 10 mars. Pour cette première session Chambre (sans compter celle à huis clos dédiée à l'investiture), Cyrille Forest présidait l'assemblée avec ses nouvelles fonctions de président de Chambre d'agriculture, accompagné par Claire Marceau, vice-présidente de la CA 58, et de Benjamin Maillaut, secrétaire général.
Comme à l'accoutumée, la présentation des comptes fut effectuée par Jocelyn Kerleaux, directeur de la CA 58. Il précisa : *« La validation des comptes et des budgets est très importante car cela détermine le fonctionnement de notre organisme et des fonds alloués pour l'avenir »*. Après cette introduction auprès de la nouvelle mandature, il s'attacha à dépeindre la situation financière de l'an passé.



La session Chambre du 10 mars était présidée pour la première fois par Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Claire Marceau, vice-présidente, et de Benjamin Maillaut, secrétaire général.

En 2024

Parmi les éléments notables de 2024, il fit état de la hausse des charges dont celles des cotisations obligatoires, de la dotation des amortissements (dont 30 000 euros dédiés au bâtiment de Nevers) ou les frais d'entretien du parc automobile. Toujours pour les dépenses, il rappelle que les frais engagés pour les élections Chambres, impacteront plutôt les comptes 2025. Pour les produits, il détailla une hausse d'environ 180 000 euros en 2024 notamment pour la vente d'études et de nouvelles prestations ainsi que le développement de celles existantes. Côté subventions perçues par la Chambre d'agriculture de la Nièvre en 2024, il alerte sur une diminution notable des dotations publiques de 250 000 euros : *« La baisse est forte mais finalement nous revenons à un niveau équivalent aux années précédentes (hors 2023). Cela dit, la situation financière 2024 de la CA 58 est saine avec un fonds de roulement de 105 jours (contre les 90 jours recommandés), mais sa capacité d'investissement reste relativement limitée malgré le besoin d'investissements dans le bâtiment de Nevers – notamment pour réaliser des économies d'énergie »*. Après ces éclairages, Cyrille Forest prit la parole pour remercier la mandature précédente, et les équipes de la Chambre, pour ce *« budget stabilisé avec des dépenses maîtrisées et l'obtention d'un fonds de roulement correct »*. Pour l'avenir, afin que ce dossier du budget soit suivi au plus près, Cyrille Forest stipula : *« je vais instaurer une commission budget, avec différents responsables pour la diriger »*. Parmi eux, Élie de Saint-Péreuse fut proposé et accepta cette nouvelle mission. Les échanges se poursuivirent sur la question des évolutions tarifaires des prestations de la Chambre, dont celle proposée pour les installations… article à retrouver dans un prochain numéro.

Chloé Monget

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Génér'action, première

Vingt-cinq membres du Geda « Génér'action » se sont réunis le 11 mars à Ladoix-Serrigny.

La première rencontre Généraction s'est tenue au domaine Edmond Cornu et Fils à Ladoix-Serrigny. Cette rencontre réunissait les adhérents du pack 5 ans de la Chambre d'agriculture, jeunes installés et installés dans tous les domaines de production. Après un discours d'introduction de Baptiste Colson, nouveau président du pôle *« Formation, installation, transmission et emploi »*, qui a mis en avant la nécessité pour les jeunes de s'appuyer sur le collectif pour prendre du recul, de la confiance et avancer ensemble, les 25 participants ont visité l'outil de production du domaine. Le groupe a mis en commun ses premiers succès, mais aussi ses difficultés et ses besoins, ouvrant plusieurs sujets à poursuivre par les conseillers, notamment la charge administrative. La matinée s'est conclue par une dégustation des vins du domaine menée de main de maître par Lucie Cornu. Tous les participants ont pu apprécier l'accord de ces vins avec le repas Bienvenue à la ferme servi par les conseillers installation.

À refaire

Génér'action est le Geda porté par la Chambre d'agriculture pour les adhérents du *« pack 5 ans »*, accompagnés par la Chambre durant leur installation et souhaitant continuer de travailler leur posture de chef d'entreprise. Le Geda propose des formations entreprise dédiées (gestion de la trésorerie, de la fiscalité, bilans économiques et humains), et désormais des rencontres régulières dans les territoires de Côte-d'Or pour visiter les adhérents et porter des réflexions économiques et organisationnelles. La prochaine aura lieu le 13 mai à proximité de Pouilly-en-Auxois.

CA21



Les adhérents du "Pack 5 ans" lors de la présentation de Baptiste Colson.



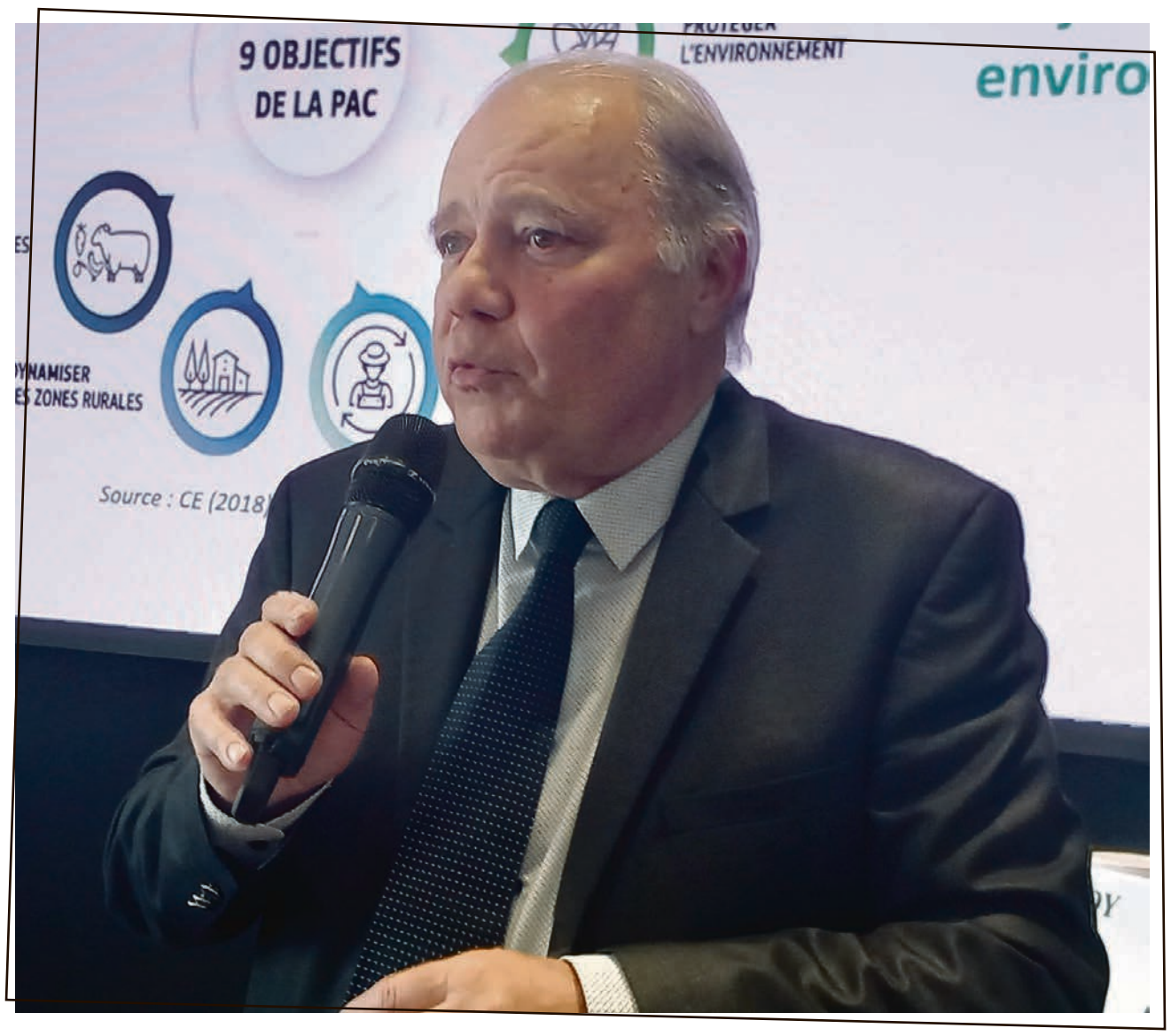


// POINT DE VUE

« À l'attention des paysans et de celles et ceux qui souhaitent les défendre »

Christian Decerle, président sortant de la Chambre régionale d'agriculture, dresse le bilan de son action et livre un regard, à la fois inquiet et chargé d'espoir, sur l'agriculture.

« Les États-Unis ont récemment choisi leur Président. Ses dernières déclarations font trembler le monde. L'Europe s'inquiète ! La sécurité et le « vivre ensemble » que garantit l'Union Européenne, elle-même construite sur les valeurs de la paix, la démocratie, la liberté, l'égalité, semblent plus fragiles. Les politiques européennes, fruit de l'histoire d'après-guerre, et dont la construction aura été liée à la personnalité, à la clairvoyance, à la solidité de dirigeants, reprennent leur sens. Dans ce contexte chargé d'inquiétudes, notre souveraineté agricole et alimentaire constitue l'une des grandes politiques fondatrices de l'Union européenne. Elle s'impose comme un véritable choix stratégique, au même titre que les souverainetés énergétiques, médicales, de sécurité et de défense… L'Europe mesure brutalement les conséquences du retard pris dans ces secteurs. Dans ce contexte, les dirigeants politiques ne peuvent différer ou fuir les arbitrages qui leur reviennent sur les sujets « qui fâchent ». Qu'il s'agisse de compétitivité, de coût du travail, d'explosion des normes, de surtransposition, ou encore de prédation qui n'est en rien un indicateur de la biodiversité mais qui condamnera à coup sûr l'élevage, le risque est évident d'accroître l'amertume et le découragement du monde agricole. Amertume exprimée lors des élections aux Chambres par l'abstention ou par des choix qu'il convient d'analyser finement, et qui ne peuvent qu'interroger l'ensemble de la profession. Nous reculons d'année en année en volume et en compétitivité sur la quasi-totalité de nos productions agricoles. Plus que jamais, nous avons besoin des Paysans. Nous devons prendre soin d'eux en les écoutant et en les respectant. Le nombre d'agriculteurs décroît de façon inquiétante, alors qu'ils nous garantissent, sur des exploitations familiales, une alimentation de qualité, en quantité, à un prix souvent inférieur au coût de production qui ne permet pas toujours à leurs familles de vivre décemment. Notre profession subit les bouleversements liés au dérèglement climatique dont elle est tributaire. Lucide et préoccupée, elle prend sa part et contribue positivement aux enjeux environnementaux. Ce contexte impose une recherche agronomique ambitieuse, dynamique, bénéficiant d'un soutien sans faille de la puissance publique. L'enseignement professionnel aura également un rôle majeur à jouer. La profession agricole est en quête de légitime reconnaissance et de sens sur son avenir. Il est impossible d'ignorer la réalité des difficultés économiques et morales qui, dans notre pays, frappent de trop nombreuses exploitations avec parfois des conséquences dramatiques. Les enjeux actuels et futurs pour l'agriculture et pour nos territoires ruraux sont considérables. Notre profession a eu la chance de pouvoir compter sur des visions ambitieuses et courageuses grâce à une coopération instaurée entre dirigeants politiques - responsables professionnels, État, collectivités…- le plus souvent accompagnés par des administrations aidantes et bienveillantes. Il me revient le souvenir de rendez-vous cruciaux qui auront impacté notre agriculture : les accords du Gatt, la chute du mur de Berlin, les grands accidents climatiques, la Pac de 1992… Mais aussi la puissance du rassemblement historique du dimanche des Terres de France ayant réuni près de 300 000 personnes en 1991, ou l'appel de Charolles du 9 décembre 1997 mobilisant plus de 6 000 éleveurs. De toutes ces années, je retiens l'importance, souvent déterminante, de choix et d'arbitrages courageux d'hommes et de femmes politiques, de professionnels, de fonctionnaires… qui auront durablement impacté la destinée de nos exploitations. En évoquant la noblesse de l'action collective et de ce qu'elle peut générer de meilleur, je ne peux passer sous silence la gestion du Feader dans notre Région depuis son transfert aux Conseils régionaux. Je refuse d'accepter la façon dont notre Conseil régional gère les fonds du second pilier de la Pac, déterminants pour notre agriculture et son adaptation aux enjeux de demain. Dans une région qui « porte l'agriculture dans son cœur » une obligation de résultat s'impose aux élus et à leurs services, comptables de la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la responsabilité pour assurer au plus vite les règlements dus aux agriculteurs. Il s'agit d'un indescriptible échec dont nombre d'agriculteurs resteront les victimes, et qui n'a nul autre équivalent en France. Les Paysans n'ont pas à payer l'irresponsabilité des élus de cette région, pas plus que celle de son administration, avec, parfois, des intentions particulièrement ambiguës. Une telle gestion ruinerait à coup sûr n'importe laquelle de nos exploitations agricoles. En écho à ces moments qui ont marqué l'évolution de notre agriculture et avec le souvenir du CNJA, j'aimerais transmettre quelques conseils bienveillants pour encourager les jeunes qui s'engagent : notre métier nécessite le plus souvent une organisation collective efficiente. Ne la négligez pas au risque de le payer cher. Votre engagement compte, n'en doutez pas. Sachez l'adapter à vos contraintes et à vos disponibilités, dans nos organisations, nos municipalités, ou au-delà… Conservez le profond respect de vos mandants. Militez pour vos pairs et ne laissez jamais votre engagement s'éloigner de cette préoccupation qui doit guider le sens et les moyens de votre action. N'abandonnez jamais la légitimité que vous aurez acquise, et ne cédez rien de votre pouvoir d'influence, ni aux institutions, ni aux technostructures. Ne négligez pas votre investissement, à titre individuel et collectif, dans la formation et ce, tout au long de votre parcours. Partagez avec d'autres milieux professionnels vos préoccupations et vos espoirs : vous pourrez parfois unir vos forces. Rendez fructueux votre investissement et recherchez l'efficacité. Le temps est précieux, l'inefficacité décourage et génère des abandons. Entourez-vous de personnes de confiance, loyales et compétentes, qui vous conseilleront et vous aideront à atteindre les objectifs que vous poursuivez. Les erreurs sont inévitables et parfois bénéfiques, si l'on sait en tirer des enseignements. Ne vous laissez pas déstabiliser par la critique dans laquelle, souvent, les plus médiocres excellent. Restez ambitieux et force de propositions, apprenez à résister aux attaques et ne reniez jamais vos convictions ni vos valeurs. Ce mandat qui vient de prendre fin n'aura pas été facile. Nous aurons réussi plusieurs réalisations. L'une d'entre elles mérite une attention toute particulière : elle repose sur la riche contribution de plus de 2 200 agriculteurs, conseillers, opérateurs économiques, associations… Les travaux « Imaginer demain - Agir maintenant » portent une vision stratégique à 2040 pour l'agriculture de BFC. Conduits dans une belle dynamique collective, ces travaux proposent de nombreuses actions concrètes. Le rapport dense et complet, soutenu par plus de 50 structures régionales, peut inspirer et orienter des stratégies d'avenir. Je tourne aujourd'hui la page d'une vie d'engagement, au cours de laquelle, avec d'autres, j'aurai toujours essayé humblement, et inlassablement, d'être utile à notre profession, et, avant tout, aux hommes et aux femmes de la terre. J'ai le sentiment du devoir accompli, en laissant dans ce dernier mandat la Chambre régionale d'agriculture de BFC dans une situation parfaitement saine et sécurisée. Un bel outil à la main des paysans, et qui, surtout, doit rester pleinement à leur service et garder de manière effective sa mission d'accompagnement de tous les agriculteurs. Je retiens le meilleur. Des personnalités et des solidarités marquantes, des relations humaines riches et denses, des dynamiques collectives positives aux retombées bénéfiques, beaucoup de générosité, souvent chez les plus modestes et les plus humbles. Je remercie très chaleureusement celles et tous ceux qui m'ont toujours soutenu, et m'ont permis de maintenir intacte cette ardeur pour défendre un monde Paysan dont je connais parfaitement la résilience, la combativité et les valeurs. Un monde Paysan qui mérite respect et considération, qui, face à son avenir, aura besoin de dirigeants solides pour une défense sans faille, déterminée et toujours engagée. »



Christian Decerle, un engagement de longue date au service l'agriculture.

> ***« Notre métier nécessite une organisation collective efficiente. Ne la négligez pas au risque de le payer cher. Votre engagement compte, n'en doutez pas. Sachez l'adapter à vos contraintes et à vos disponibilités. »***

Christian Decerle

// CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

La nouvelle gouvernance est en place

Le 12 mars se sont tenues à Dijon les élections pour la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté. Le Côte-d'Orien Vincent Lavier succède au Saône-et-Loirien Christian Decerle à la présidence.



La nouvelle équipe dirigeante de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, sur les marches de l'Institut Agro Dijon, le 12 mars.

Les élections des membres des collèges 2 à 5 de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se sont déroulées, le 12 mars, dans les locaux de l'Institut Agro Dijon. À l'issue du scrutin, l'installation de la nouvelle Chambre s'est tenue, le même jour, avec l'élection du bureau. La première session a pu se mettre en place l'après-midi, en présence de ses nouveaux membres. À cette occasion ont été élus Vincent Lavier (Côte-d'Or), président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC et Philippe Monnet (Doubs), secrétaire général, ainsi que l'ensemble des membres du bureau. La session a été ouverte par le Préfet de Côte-d'Or et de Région BFC, Paul Mourier : *« J'adresse mes remerciements au président sortant, Christian Decerle. La Chambre régionale est une institution totalement reconnue avec les travaux prospectifs vers 2040 réalisés pour identifier des nouvelles pistes d'actions, la contribution sur la dernière loi d'orientation, mais aussi le plan d'engraissement pour la filière viande… Il faut des exploitations solides et viables. Agriculture et environnement doivent être complémentaires, en lien avec notre souveraineté alimentaire »* soulignait-il.



Vincent Lavier, le nouveau président de la Chambre régionale d'agriculture (à droite), en compagnie du Préfet de Côte-d'Or et de Région BFC Paul Mourier.

Garder une cohésion régionale

Marie-Guite Dufay, la présidente de Région BFC, est ensuite intervenue afin de préciser ses préoccupations : *« Oui, nous avons des difficultés et du retard, c'est inquiétant pour les agriculteurs ! Nous faisons tout pour que la situation redevienne normale rapidement. »* La candidature de Vincent Lavier a été présentée par Thomas Lemée (Nièvre), président des JA BFC. Pour sa part, lors de la présentation de cette candidature aux membres de la session, Christophe Chambon (Doubs) président de la FRSEA BFC, a demandé à la nouvelle équipe de se mobiliser dans l'intérêt de l'agriculture régionale : *« Nous devons garder notre cohésion régionale avec l'ensemble des acteurs. C'est un travail collectif qui doit être réalisé dans le respect de tous. »* Élu avec plus de 80 % des suffrages, Vincent Lavier a listé ses priorités : *« Avant tout, je souhaite dédier cette élection à Fabrice Genin, ancien président de la FDSEA 21 qui est parti trop rapidement… Je désire renouer le dialogue avec nos partenaires. Ces élections ont été l'expression d'une certaine colère qu'il faudra prendre en compte. Je souhaite remercier Christian Decerle pour son engagement et le portage des différents dossiers régionaux. Je serai agriculteur jusqu'à la fin de la mandature. Je suis en polyculture élevage ovin, j'ai été président d'un Groupe d'études et de développement agricole (Geda de la Tille) et je suis entré à la Chambre agriculture de Côte-d'Or en 2007. »*

Les axes prioritaires

Pour ce début de mandature les dossiers prioritaires sont les suivants :
- la préparation de la prochaine PAC, la MAEC pour la zone intermédiaire ;
- la gestion du Feader, source de préoccupations et d'inquiétudes ;
- l'adaptation au changement climatique : la profession est attendue sur le sujet décarbonation mais l'élevage extensif n'est pas remis en cause, le rôle de l'agriculture sur les services environnementaux.

« Mais il y a aussi les quatre R, poursuivait Vincent Lavier : *la Reconnaissance du métier, la Résilience des systèmes, le Revenu et tout cela devra favoriser l'attractivité du métier pour, au final, assurer le Renouvellement des générations. Il s'agit des quatre enjeux principaux pour notre profession. Au niveau de la méthode, les échanges avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles sont indispensables pour avoir des messages communs. Nous devons travailler avec l'ensemble des institutions. L'efficience de notre réseau doit être renforcée. Des voies sont à explorer, des moyens sont à mobiliser pour trouver des réponses porteuses de solutions et redonner, ainsi, des perspectives à tous les agriculteurs et agricultrices de notre région ».*

Berty Robert, avec communiqué

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Composition du nouveau bureau

Président : Vincent Lavier (Côte-d'Or)
Secrétaire général : Philippe Monnet (Doubs)
1er vice-président : Arnaud Delestre (Yonne)
2e vice-présidente : Justine Grangeot (Haute-Saône)
3e vice-président : Cyrille Forest (Nièvre)
4e vice-président : Christophe Chambon (Doubs)
5e vice-président : Thomas Lemée (Nièvre)
1er Secrétaire-général adjoint : Christophe Buchet (Jura)
2e SGA : Luc Jeannin (Saône-et-Loire)
3e SGA : Jacques de Loisy (Côte-d'Or)
4e SGA : Michael Muhlematter (Haute-Saône)
5e SGA : Sylvain Pasquet CFDT 71
6e SGA : Marc Sangoy, comité d'orientation viticulture (Saône-et-Loire)
7e SGA : Gérald Pichot, comité d'orientation agriculture biologique (Haute-Saône)
8e SGA : François Lavrut, comité d'orientation environnement (Jura)
9e SGA : Mélanie Gruet, comité d'orientation installation (Doubs)
10e SGA : Stéphane Sauce, comité d'orientation économie (Doubs)

// ÉLECTION MSA 2025

La liste des candidats est disponible

Qui représentera les 5,2 millions d'adhérents de la MSA pour les cinq prochaines années ? La liste des candidats aux élections MSA 2025 est désormais disponible.

Du 5 au 16 mai, les adhérents électeurs seront appelés à voter pour désigner parmi leurs pairs leurs délégués MSA, qui les accompagneront et les représenteront au sein de la MSA et auprès des institutions agricoles et des Pouvoirs publics.

La MSA Bourgogne invite ses adhérents à consulter la liste des candidats qui se présentent cette année.
Dès aujourd'hui, les adhérents peuvent se rendre sur le site de la MSA Bourgogne ou dans leur agence MSA pour découvrir les candidats de leur circonscription et de leur collège :
- 1er collège : exploitants agricoles ;
- 2e collège : salariés agricoles ;
- 3e collège : employeurs de main-d'œuvre.

Un moment démocratique fort pour le monde agricole

Salariés agricoles, exploitants, chefs d'entreprise… les délégués MSA sont avant tout des adhérents comme les autres, qui connaissent bien les réalités du terrain. À l'écoute des adhérents, ils les soutiennent dans leurs démarches, relayent leurs besoins auprès de la MSA et renforcent le lien social dans les territoires ruraux.

Chaque année, les délégués MSA mènent plus de 3 000 actions de solidarité dans toute la France : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions…
Faire entendre sa voix aux élections, c'est contribuer à préserver ce modèle solidaire et démocratique, unique à la MSA.

D'après communiqué MSA

Plus d'informations sur les élections des délégués MSA sur elections2025.msa.fr

// EN SAVOIR +



Les élections des délégués MSA se dérouleront du 5 au 16 mai prochains.



ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES LAITIERS

Une belle journée Montbéliarde

Le syndicat de la race Montbéliarde a tenu son assemblée à Fontaine-Française, avant d'aller rendre une petite visite au Gaec des Trois Provinces, quelques kilomètres plus loin.

Il neigeait, ce jeudi 13 mars. Les éleveurs de Montbéliarde n'avaient aucune excuse pour ne pas être présents à l'assemblée générale de leur syndicat. *« Il n'y a pas eu de problème de ce côté-là, notre journée a été très bien fréquentée ! »*, se félicitait Brice Minot, qui présidait sa toute première réunion depuis le passage de témoin officialisé l'an passé avec Michel Payot. L'éleveur de Cussey-les-Forges était d'autant plus satisfait que plusieurs jeunes avaient fait le déplacement : *« le dynamisme de notre syndicat est notre fil directeur, de voir les nouvelles générations s'intéresser à nos travaux et à notre race nous fait chaud au cœur »*.

Rendez-vous le 24 avril

Le nouveau président est tout d'abord revenu sur l'année 2024, riche en évènements. Le point d'orgue a été sans conteste les journées laitières de Créancey. Plus récemment, un rendez-vous 100 % convivial s'est tenu à Dijon, avec une soirée bowling organisée avec le syndicat Prim'Holstein. Cette deuxième édition a vu la participation de 65 personnes. Il n'y a pas eu de réels vainqueurs sur les pistes mais, selon Brice Minot et Laurette Millot, les deux joueurs les plus performants ont été Karen Prommer et Guy Buntz ! La prochaine sortie du syndicat aura lieu jeudi 24 avril : *« nous nous rendrons dans un bel élevage montbéliard, au Gaec de l'Étoile, à Remicourt dans les Vosges, lors de notre journée amicale annuelle. L'après-midi, nous organiserons une sortie touristique pour découvrir la région »*. Un peu plus tard dans le calendrier, les éleveurs laitiers auront rendez-vous au Show open génisses organisé les 24, 25 et 26 juillet à l'Axone de Montbéliard.

Des interventions

Dans un registre plus professionnel, l'assemblée générale de Fontaine-Française a été l'occasion de brasser l'actualité de la race, avec notamment le départ en retraite du technicien Pascal Quignard, remplacé depuis peu par Lucile Duport, venue se présenter et détailler ses missions la semaine dernière en Côte-d'Or. *« Nous avons eu, en parallèle, la visite de Laurent Ferrier, président de Connexyon Coop, fusion entre les coopératives Cecna et Elva Novia. Nous avons fait le point sur le service élaboré et toutes les options que peuvent demander les éleveurs dans leurs stratégies génétiques »*, mentionne Brice Minot.

Production poussive

Laurette Millot, conseillère élevage à Alysé, a présenté les différents résultats laitiers. Un point particulier est à relever : la remontée très timide de la production, après l'impact des mauvaises récoltes de 2024 et des séquelles de la FCO : *« Effectivement, nous peinons à retrouver les niveaux de l'année dernière… Les situations varient beaucoup selon les exploitations mais certaines ont enregistré des baisses jusqu'à -20 %. Il y a aura des lacunes encore quelque temps, jusqu'aux nouvelles récoltes de fourrages »*. Après un bon déjeuner, les éleveurs ont pris la direction de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur Vingeanne et du Gaec des Trois Provinces, chez Eve et Frédéric Poinsot. Les participants ont découvert un cheptel de 70 vaches laitières, avec un niveau génétique en progression. Sucette, une fille d'Obernay sur Homygod, avait d'ailleurs participé le 5 février à l'expo Umotest de Besançon.

L'assemblée de section de Montbéliarde Association, qui gère la promotion de la race avec son président Jean-Baptiste Monnet, s'est tenue au cours de ce même rendez-vous.

AG



Le président Brice Minot avec Lucile Duport (nouvelle technicienne Montbéliarde), Ève et Frédéric Poinsot (éleveurs à Montigny-Mornay-Villeneuve-sur Vingeanne), Laurette Millot (conseillère Alysé).

// FROMAGES

Comment va l'Époisses ?

Le syndicat de défense de l'Époisses a tenu son assemblée début mars à Baigneux-les-Juifs. L'occasion d'échanger avec Alain Bartkowiez, son président.

À la question servant de titre à cet article, Alain Bartkowiez répond aussitôt par du positif : *« Écoutez, cela va plutôt bien ! La production laitière est en progression malgré la météo que nous avons eue. La production fromagère et les ventes, elles, se maintiennent à des niveaux corrects »*. Plus de 22 millions de litres (+4 %) ont été produits en 2024 chez les 40 exploitations de la filière (30 en Côte-d'Or, les dix autres en Haute-Marne). Sur cette même année écoulée, exactement 1 457 tonnes de fromages ont été commercialisées. *« Les consommateurs continuent de plébisciter l'Époisses, et deux points nous ravissent : nous assistons à un rajeunissement de la moyenne d'âge de la clientèle et notre fromage n'est plus uniquement consommé en périodes de fêtes : il l'est désormais toute l'année, y compris en été »*, informe l'éleveur d'Origny-sur-Seine.

On y arrive

Les prix payés aux producteurs sont eux aussi dans une bonne moyenne, grâce à des discussions permanentes avec les fromageries. Les chiffres présentés par CER France lors de cette assemblée font ressortir un prix de vente supérieur au prix de revient, de l'ordre d'une vingtaine d'euros (534 euros/1 000 litres contre 512, avec une rémunération du travail basée sur 2 Smic). *« L'équilibre est plutôt bon. Nous avons toujours des disparités selon les exploitations mais tout de même : cette période est plus propice qu'un temps »*, ajoute Alain Bartkowiez. En 2025, le syndicat de défense de l'Époisses va continuer ses différents travaux engagés, notamment dans la thématique des coûts de production : *« leur suivi est permanent, l'idée est d'être le plus réactif possible et le plus proche de la réalité. Cela permet de rendre plus sereines les discussions entre les producteurs et les fromageries »*.

Renouvellement assuré

La filière suscite de l'intérêt, y compris chez les jeunes, et les départs en retraite ou cessations se comblent petit à petit avec des exploitations nouvelles accréditées. D'autres questionnent le syndicat pour leur future orientation. Alain Terrillon, qui prenait part à cette réunion, est justement l'un des nouveaux éleveurs agréés. Cet homme domicilié à Griselles près de Laignes partage avec nous sa satisfaction d'entrer dans l'AOP Époisses : *« En faire partie est une grande fierté, cette adhésion sécurise notre avenir de producteur de lait. Travailler avec un transformateur en local nous donne de la lisibilité et évite bien des inquiétudes si je fais référence aux dernières actualités de Lactalis, qui va laisser bon nombre de producteurs de côté. J'y vois également une valorisation économique supplémentaire et plus globalement, une valorisation de notre travail au quotidien. J'ai 52 ans et un fils qui se voit à moyen terme sur la ferme familiale, je pourrai lui transmettre un outil digne de ce nom »*. Alain Terrillon n'aura changé que *« quelques éléments »* dans ses pratiques pour respecter le cahier des charges de l'AOP : *« j'ai arrêté le soja OGM, je me suis libéré de mes quelques Prim'Holstein et j'augmente le pâturage ainsi que la part d'herbe dans les rations distribuées à mon troupeau »*.

AG



Alain Bartkowiez et l'animatrice Alexandra Jacquot entourent ici Alain Terrillon, un nouvel adhérent.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// GDS DE CÔTE-D'OR

21 Protéger l'élevage... Même contre certains éleveurs

Au-delà d'un état des lieux habituel de la situation sanitaire dans les élevages du département, l'assemblée générale du GDS de Côte-d'Or aura été marquée par l'incompréhension exprimée par des éleveurs face à de mauvais comportements constatés ces derniers mois.

Séparer le bon grain de l'ivraie, c'est vieux comme le monde, mais parfois nécessaire. La dernière assemblée générale du GDS de Côte-d'Or, le 13 mars à Sombernon, l'a encore démontré. Car, au-delà des problématiques sanitaires qui constituent l'ordinaire du groupement, les débats ont aussi concerné le comportement condamnable d'une ultraminorité d'éleveurs qui, pour des raisons diverses, traitent leurs animaux d'une manière inacceptable. Des comportements qui ont récemment défrayé la chronique médiatique en Côte-d'Or, mais qui ne sont en rien représentatifs de la manière de travailler de la majorité de la profession. Elle se charge de rappeler qu'elle n'a pas besoin de cela pour salir son image auprès d'un grand public prompt à la clouer au pilori… Alors elle réclame que le ménage soit fait.



Le Conseiller départemental Alain Lamy (à droite) s'est fait le relais des incompréhensions des éleveurs sur la passivité des pouvoirs publics face à des situations inacceptables.

Urgence d'agir

Ce schéma d'une minorité qui porte tort à la majorité, le GDS de Côte-d'Or y est aussi confronté dans ses combats sanitaires, avec des problèmes de prophylaxie incomplète chez quelques-uns, qui peuvent pénaliser tout le monde. Dans son rapport d'activité 2024, Étienne Verrier, 2e vice-président du GDS, déplorait la nécessité de devoir insister auprès d'éleveurs qui ne prennent pas complètement conscience du problème de la BVD par exemple, alors même que la pathologie est en baisse et qu'il faudrait tout faire pour la vaincre complètement.

Concernant les éleveurs responsables de graves manquements dans les soins à leurs animaux (avec des cas de dénutrition, voire des bêtes mortes laissées dans des prairies), il apparaît urgent d'agir. Jean-Luc Lecour, ancien éleveur et maire de sa commune, interpellé par ses administrés, appelait de manière virulente à réagir, réclamant la suppression les aides dont bénéficient les exploitants qui ont ces comportements. Il interpellait à ce sujet le Directeur départemental de la protection des populations (DDPP), présent à la tribune, Didier Roose. Ce dernier est contraint par un cadre législatif qui ne lui donne pas toute latitude pour agir : *« je ne peux pas supprimer les aides, mais je peux procéder à des PV de constatation qui donneront lieu à des poursuites judiciaires »*.

Faire remonter les informations

Une réponse loin de satisfaire des agriculteurs ayant du mal à comprendre comment, avec les niveaux de contrôle auxquels ils sont soumis, certains peuvent encore s'en tirer sans dommages alors que d'autres, dont les infractions n'ont rien de comparables, se trouvent sanctionnés… Un sentiment relayé par le Conseiller départemental du secteur, Alain Lamy, surpris de ce « deux poids - deux mesures ». Le DDPP se disait prêt à faire remonter les informations nécessaires au Préfet afin que les choses évoluent. *« Retirer des animaux ne se fait pas comme ça,* déplorait le président du GDS21, Jean-Luc Chevalier, *mais peut-être qu'il est temps de changer les choses à ce niveau-là! »*. Cet appel du pied au législateur, Jacques de Loisy, nouveau président de la Chambre d'agriculture, le reprenait à son compte : *« s'il faut interpeller les Pouvoirs publics par rapport à des scandales liés à des éleveurs qui mettent en danger l'élevage, nous serons à vos côtés. Les lois doivent pouvoir évoluer »*.

Berty Robert

Vacciner d'accord, mais avec quoi ?

70 % de l'activité du GDS 21 repose sur le suivi des maladies. Étienne Verrier, 2e vice-président, a rappelé le développement des actions de biosécurité depuis 3 ans dans le département. On note une baisse de la tuberculose bovine et on progresse vers l'éradication de l'IBR. Sur cette dernière pathologie, le GDS 21 propose de rendre obligatoire l'analyse de tous les animaux entrant en achat dans les exploitations afin de garantir que tous les élevages indemnes conserveront leur qualification. En 2024, le total des aides aux éleveurs (GDS 21 et Région BFC) a atteint 326 345 euros, en hausse de 15,1 % par rapport à 2023. Concernant le dossier le plus sensible du moment (la FCO) les indemnisations fonctionnent pour les foyers déclarés jusqu'au 31 décembre 2024. *« Après cette date,* **précisait Jean-Luc Chevalier, président du GDS 21,** *l'État considère que la vaccination est possible, et qu'il n'y a donc plus lieu d'indemniser, sauf qu'il y a un vrai problème de disponibilité des vaccins ! Pour 2025, pour l'instant, c'est donc l'inconnu… ».*
Pendant ce temps-là, les cas de surmortalité ou de malformations sur des veaux continuent d'être observés. Une situation qui inspirait la réflexion suivante à un éleveur participant à l'assemblée de Sombernon : *« il faudrait demander une participation de toute la filière pour aider financièrement à la vaccination. Il n'y a pas de raisons que les éleveurs naisseurs soient les seuls à supporter le coût ».* **À cela s'ajoute le fait que, même si les vaccins sont disponibles, vacciner dans les prés est moins simple et plus chronophage qu'en stabulation. Pour Jean-Luc Chevalier, une des réponses possibles à ces situations sanitaires, aggravées par les déplacements d'animaux, serait de relocaliser l'engraissement** *« afin de maintenir les outils d'abattage et de découpe sur le département ».* **L'assemblée générale du 13 mars consacrait d'ailleurs une table ronde à ce thème.**

// SIMMENTAL CÔTE-D'OR

21 Petit effectif mais grosse exigence

Le rendez-vous annuel des éleveurs de race Simmental de Côte-d'Or permettait de constater que le niveau d'exigence de cette communauté reste élevé, sur les questions de performances, de génétique et sanitaire.

Ils ne sont certes pas très nombreux dans le département mais les éleveurs côte-d'oriens de Simmental, réunis le 11 mars à Marey-sur-Tille, ont prouvé que le nombre ne fait rien à l'affaire : on peut représenter un effectif de cheptel relativement réduit et conserver des ambitions élevées sur les standards de la race comme sur ses performances. Sous la houlette du président du syndicat, Michel Ménestrier, les résultats techniques 2024 ont été présentés. D'après Laurette Millot, conseillère en élevage laitier chez Alysé, même avec des chiffres en baisse, les primipares de Côte-d'Or avec des lactations terminées en 2024, ont produit un total de 6 614 kg en 321 jours, à comparer aux 6 207 kg relevés au plan national en 323 jours. Les taux cellulaires, pour leur part, restent inchangés malgré des hausses observées en cours d'année, possiblement liées à la FCO.



La journée s'est poursuivie par la visite de l'exploitation de François Chevalier, à Crécey-sur-Tille.

Bien ruminer

La maladie et, plus globalement, les menaces sanitaires ont d'ailleurs fait l'objet d'une table ronde marquée, notamment, par les éclairages très instructifs de Pierre Dubourg (société Symbiopôle) qui a pointé l'importance d'une bonne rumination pour permettre aux bovins d'être mieux armés. Face à ces problématiques, Michel Ménestrier a remercié le Conseil départemental de Côte-d'Or pour son soutien à la race. La journée aura aussi été marquée par le renouvellement du conseil d'administration, avec les quatre élus suivants : François Chevalier, Sabine Devulder, Pascal Gardey et Joël Richard. L'agenda de la Simmental de Côte-d'Or se remplit avec des participations à quelques grands rendez-vous : Vaches en piste, en Savoie, fin mars, *Elit day* à Épinal, en avril pour un concours interrégional avec une douzaine de vaches et, bien sûr, les incontournables : Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand début octobre et participation à la Ferme de Côte-d'Or en novembre à Dijon.

Morphologie et longévité

Ce rassemblement du syndicat de la Simmental de Côte-d'Or s'est, enfin, singularisé par l'intervention de Pierre-Elie Richard, directeur de Simmental France qui a présenté les grandes lignes d'une récente étude destinée à observer l'influence possible de la morphologie des bovins de la race sur leur longévité. Elle a porté sur 11 000 vaches et montre notamment un impact des aplombs sur la longévité : il y a plus d'un an d'écart, en moyenne, entre de bons aplombs et des mauvais. *« L'angle du jarret paraît aussi jouer un rôle,* souligne Pierre-Élie Richard. *Selon qu'il est trop droit ou trop coudé, la longévité est moindre. Des trayons très courts et très fins, ou encore l'orientation de ces trayons (plus ou moins écartés) semblent également être des signes marquants que l'animal vivra moins longtemps. »* Tout cela reste encore à consolider mais cette étude fournit aux éleveurs des éléments précieux permettant l'amélioration de la sélection génétique.

Berty Robert

// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES

Deuxième apport d'azote : comment le raisonner ?

Le stade épi 1 cm approche pour les céréales semées cet automne, un stade clé pour les apports d'azote. Le point sur les stratégies de fertilisation à mettre en œuvre cette année.



Depuis les semis, les cumuls de températures sont dans la moyenne voire inférieurs à la normale des 20 dernières années et nettement moins chauds que 2022/2023 et 2023/2024. Les stades et le développement des cultures étaient globalement en retard, il n'y a pas eu de rattrapage des semis tardifs comme lors de la campagne 2023/2024. Toutefois, des températures au-dessus des normales ont pu être observées ces dernières semaines. Elles s'exercent donc sur des plantes qui sont désormais totalement vernalisées, et de moins en moins freinées par la durée du jour. Elles ont un effet fort sur l'accélération des stades, d'autant plus que les sols vont se réchauffer en séchant et en étant exposés au soleil. Vous trouverez en illustration 1 les dates d'apparition simulées des stades Epi 1cm (Prévi-LIS®) pour des cultures de blé tendre « moyennes » (date de semis au 25/10 et variété LG Absalon) avec des hypothèses de températures conformes à la moyenne. S'il fait plus chaud que la moyenne à partir de maintenant, les stades seront un peu plus précoces. Dans le contexte particulier de l'année, l'humidité du sol joue évidemment, car c'est bien la température au niveau de l'apex qui compte. Un sol engorgé en eau a donc une forte inertie thermique ; et si l'engorgement date du milieu de l'hiver, la masse d'eau est froide et cette inertie pénalise le réchauffement du sol (surtout cette année où il y a eu peu de soleil pour réchauffer la surface du sol). Les parcelles qui sont restées longtemps engorgées en eau (voire qui le sont encore) ont des sols plus froids, car plus lents à se réchauffer. Les céréales y seront donc plus tardives.

Comment raisonner mon deuxième apport d'azote ?

Les premiers apports réalisés autour du 20 février ont été bien valorisés par de la pluie. Pour le raisonnement du deuxième apport, trois situations sont à distinguer *(voir tableau)*. Pensez à la fertilisation soufrée : dans les situations les plus à risque, c'est-à-dire sur sols superficiels, pauvres en matière organique et ne recevant pas d'apports de produits organiques, un apport de 20 à 50 kg de SO_3/ha est recommandé selon le potentiel de rendement (cf. Grille soufre BTH — https://www.arvalis.fr/infos-techniques/cereales-les-cles-pour-piloter-les-apports-dazote-et-de-soufre. La date optimale est de fin tallage à épi 1cm. Si l'apport est réalisé avec des engrais azote-soufre, il convient de le positionner au plus près des besoins, plutôt juste avant le stade épi 1 cm.

Et pour les orges ?

Orges d'hiver : Tout comme en blé, il est indispensable de réajuster le potentiel de la parcelle si nécessaire (JNO, anoxies racinaires…) Pour les semis d'orge effectués deuxième quinzaine d'octobre, le stade épi 1cm est prévu entre le 20 et le 30 mars (variété KWS Faro). Jusqu'au stade épi 1 cm, apporter la dose d'azote calculée avec la méthode du bilan. A ce stade, sur-fertiliser une zone adjacente avec environ 80 kg N/ha supplémentaires pour piloter un apport courant montaison. La taille de la zone doit être suffisante pour pouvoir réaliser les mesures N-Tester (mini 20 m x 20 m pour des engrais solides et 10 m x 10 m pour des formes liquides). Eviter les tournières ou les zones hydromorphes afin d'être le plus représentatif de la parcelle. Entre les stades 1 et 2 noeuds, sous réserve que l'apport épi 1 cm ait été valorisé par au moins 15 mm de pluie, établir un diagnostic avec la pince N-Tester, d'une part sur la parcelle, d'autre part sur la zone adjacente sur-fertilisée. Puis se rendre sur https://www.at.farm/fr/n-tester/ afin d'interpréter les mesures et télécharger votre conseil.

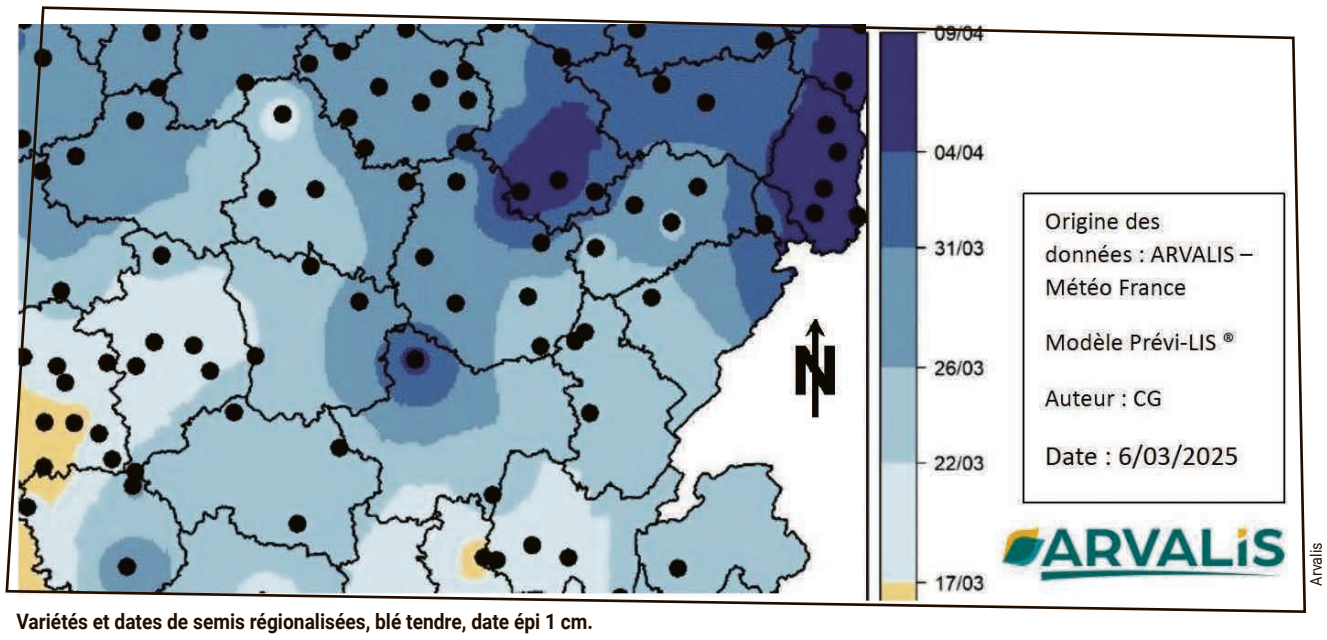
Orges de printemps en semis d'automne : La fertilisation azotée sera gérée comme celle d'une orge d'hiver : méthode du bilan azoté, fractionnement en 2 apports à partir de la sortie de l'hiver puis mise en œuvre de la méthode HNT Extra pour piloter un éventuel apport supplémentaire afin de ne pas « louper » l'année favorable à la production, et favoriser l'atteinte de la teneur en protéine minimale de 9,5 % demandée par la filière brassicole.

Orges de printemps en semis de printemps : Le débouché des orges de printemps est brassicole, ce qui implique de faire attention à la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale d'azote apportée et, dans une moindre mesure, son fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre une bonne valorisation de l'azote (apports pas trop précoces, en cohérence avec les besoins) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles (9,5 à 11,5 % de protéines). Nos essais démontrent que le fractionnement 1/3 de la dose au semis et 2/3 à tallage est une stratégie robuste car elle permet de répartir les risques entre année sèche et année humide.

Article rédigé par les partenaires de « Blé Orge Objectifs Protéines » (BOOP) Bourgogne Franche-Comté : Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Jérémie Blas (CA21), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axereal), Patrick Chopard (CA39), Emeric Courbet (CA70), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Yohann Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Marie-Agnès loiseau (CA89), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Antoine Villard (CA71) et Cédric Zambotto (CA58).

À retenir

- **Des stades épi 1 cm globalement dans la médiane des 20 dernières années. Même si effet « boost » des températures clémentes actuelles, nous n'atteindrons pas la précocité record de l'année dernière.**
- **Bonne valorisation des apports de février.**
- **Apports d'azote à déclencher en priorité pour les situations précoces (variétés précoces à montaison semées première quinzaine d'octobre) puis pour les situations intermédiaires (variétés demi-précoces à demi-tardives semées à partir du 20 octobre) dès qu'une pluie significative est annoncée.**
- **Attendre la prochaine période favorable pour les situations tardives : semis tardifs (novembre décembre), zones tardives.**
- **Pour le pilotage de l'azote sur orge d'hiver et de printemps brassicoles mais également sur des mélanges variétaux de blé tendre et sur des variétés de blé améliorants, penser à mettre en place une zone surfertilisée au stade épi 1 cm, pour pouvoir utiliser la méthode HN-Tester.**



Arvalis

Variétés et dates de semis régionalisées, blé tendre, date épi 1 cm.

Situations	Date stade épi 1cm	Stratégie 2nd apport d'azote
PRECOCES : variétés précoces à montaison semées début octobre Ex : ARCACHON, PRESTANCE, THERMIDOR, RGT LETSGO…	Autour du 10/03	Déclencher un apport dès que 10 mm de pluie sont annoncés
INTERMEDIAIRE : variétés demi-précoces à ½ tardif semées à partir du 20 octobre Ex : KWS ULTIM, LG ABSALON, JUNIOR, KWS SPHERE, CHEVIGNON, UNIK…	Autour du 20/03	Déclencher un apport dès que 10 mm de pluie sont annoncés
TARDIVES : semis tardifs (novembre décembre), zones tardives Ex : Réchauffement lent des sols, parcelles ennoyées, plateaux tardifs, précédents maïs/tournesol récoltés tardivement	Début avril	Attendre la prochaine période favorable

Arvalis

Les trois situations à distinguer sont : précoces, intermédiaire et tardives.

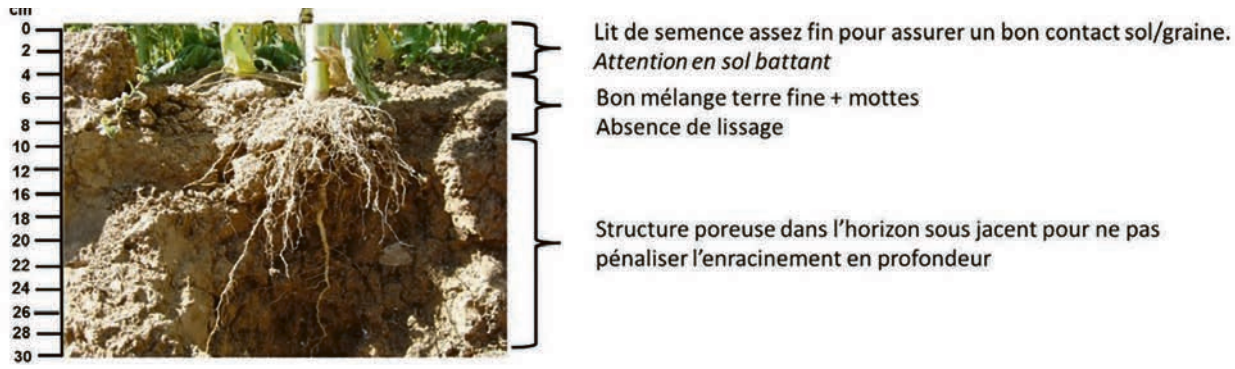
// IMPLANTATION DU TOURNESOL

La réussite commence par un travail du sol raisonné

Le tournesol est une plante à pivot et à cycle court, ce qui rend cette culture très exigeante vis-à-vis de la qualité d'implantation. Le point avec Terres Inovia.

Travail du sol	Labour	Travail profond	Strip-till (localisé)	Travail superficiel	Travail très superficiel	Semis direct
Profondeur de travail (cm)	20 à 30	20 à 30	20	5 à 15	<5	-
Type	En plein avec retournement	En plein	En localisé sur la future ligne de semis	En plein	En plein	-
Densité de semis	Satisfaisant				Insuffisant	
Qualité de l'enracinnement	Globalement satisfaisant		Intermédiaire à satisfaisant	Intermédiaire à insuffisant		
Evaluation de la technique vis à vis du tournesol	Satisfaisant					

Tableau 1 // Adaptation du tournesol aux différents modes d'implantation.



Terres Inovia

Un bon enracinement aidera la plante à s'adapter aux périodes de stress hydrique, notamment durant la floraison.

Le tournesol est une plante à pivot et à cycle court, ce qui rend cette culture très exigeante vis-à-vis de la qualité d'implantation, notamment pour assurer l'installation du peuplement et mieux supporter les périodes de stress hydrique par un bon enracinement. Tout défaut d'enracinement entraîne une perte de rendement (jusqu'à 10 q/ha) et de qualité (pourcentage d'huile).

Le travail du sol se raisonne en fonction :
- de l'état structural,
- de la présence de résidus végétaux en surface,
- de la qualité du lit de semence.

Attention : avant de réaliser un travail du sol, vérifier son état d'humidité en profondeur pour éviter tout tassement et lissage liés au passage des outils. Cette observation se fait à l'aide d'une bêche. La présence de mottes encore humides entre 15 et 20 cm de profondeur vous incitera à décaler l'intervention de quelques jours pour permettre le ressuyage et limiter la création d'une zone non favorable à la croissance de la racine. Cette année, cette observation est d'autant plus importante, compte tenu des précipitations hivernales.

Assurer un bon état structural

L'objectif du travail du sol est de corriger les défauts de structure pour ameublir le sol et permettre un bon enracinement. L'idéal est de viser 15 cm de structure poreuse (voir illustration).

Dans les sols fragiles (inférieur à 15 % d'argile ou à faible teneur en matière organique) ou tassés (récolte du précédent en conditions humides), une restructuration du sol en profondeur est nécessaire (15 à 20 cm). Dans ces situations, un labour ou un passage de décompacteur / fissurateur est réalisé (en automne – hiver en sol argileux et en sortie hiver en sol limoneux). Le labour aura également pour effet d'enfouir les graines, ce qui est un plus dans la lutte contre les adventices (graminées notamment).

Dans les autres types de sol, un travail plus superficiel (5 à 15 cm) avec des outils à dents peut suffire mais peut tout de même limiter la qualité d'enracinement. Les techniques d'implantation plus superficielles (inférieur à 5 cm) sont trop aléatoires pour être conseillées.

L'adaptation du tournesol aux différents modes d'implantation est récapitulée dans le tableau 1).

Gérer la destruction du couvert d'interculture

L'objectif est de gérer les résidus du couvert végétal et du précédent pour :
- limiter les risques d'encombrement au moment du semis,
- favoriser le contact sol/graine,
- limiter les risques de limaces.

Le couvert végétal doit être détruit au minimum 2 mois avant l'implantation du tournesol.

En étant opportuniste avec les précipitations, un travail du sol ou un broyage a été réalisé durant l'hiver. Dans les autres situations, un roulage du couvert au moment des périodes de gel a été effectué.

Le travail du sol aujourd'hui a pour objectif de mulcher les résidus encore en surface et/ou de détruire les couverts non encore suffisamment détruits.

Assurer un lit de semence optimal

Un passage d'outils quelques jours avant le semis aura pour objectif :
- de détruire les nouvelles levées d'adventices,
- de participer au ressuyage du sol,
- de réchauffer le sol,
- de niveler et affiner le lit de semence.

Ce travail est réalisé avec des outils à dents ou des outils animés type herse rotative.

Michael Geloen, Terres Inovia

www.terresinovia.fr

// IMPLANTATION DU TOURNESOL

Bilan des expérimentations menées en 2024

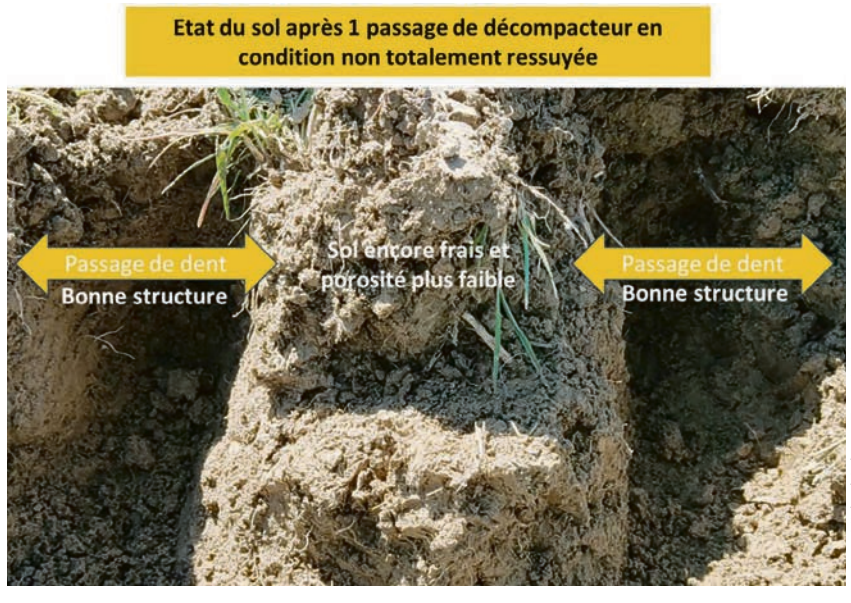
Retour sur la plateforme multi partenariale Tournesol 360 (Syngenta, Adama, RAGT, Chambre d'agriculture de la Nièvre, Soufflet Agriculture, Terres Inovia), où différentes méthodes d'implantation ont été testées.

Même si dans les conditions de l'année, nous n'avons pu récolter qu'un seul bloc sur les 3 (problèmes de limaces), il en ressort plusieurs enseignements qui vont dans le sens de nos expérimentations précédentes.

Il est important d'assurer un travail du sol homogène sous la racine. En effet, le labour présente ici le rendement le plus important car toute la profondeur de sol est travaillée par l'outil.

Dans les situations de travail simplifié, nous voyons un différentiel entre 1 passage de décompacteur et 2 passages. L'objectif n'est pas de dire que le labour est plus efficace que 1 passage de décompacteur. L'idée est de parler en termes de résultat attendu, à savoir un sol poreux de façon homogène sur la ligne de semis !

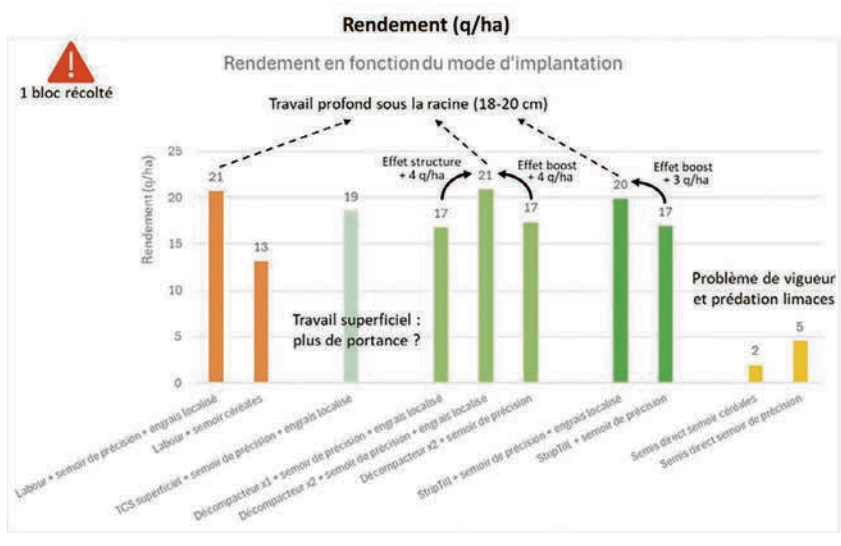
En travail simplifié, il faut attendre le ressuyage de la parcelle et vérifier après le passage de l'outil que nous ayons bien une structure poreuse homogène dans le profil, pour ne pas pénaliser l'implantation du tournesol.



Michael Geloen / Terres Inovia

Sur la photo, nous voyons qu'après un passage de décompacteur en condition non suffisamment ressuyée (ou un travail pas assez profond en fonction de l'écartement des dents), le passage unique de décompacteur n'a pas suffi pour assurer une porosité homogène sous tous les pieds de tournesol, mais a plutôt déstructuré en créant des mottes mélangées à de la terre humide. Dans cette situation, un deuxième passage est recommandé en croisé pour assurer une homogénéité, permettant ainsi un gain de rendement de 4 q/ha !

Le passage de StripTill en permettant ce travail homogène sur la ligne de semis présente également un bon niveau de rendement.



Récapitulatif des rendements.

La structure du sol était déjà bonne en sortie hiver, ce qui explique que le rendement en travail superficiel tire également son épingle du jeu. Cette préparation superficielle a permis un ressuyage et a moins déstructuré le sol par rapport au passage plus profond, notamment le passage unique réalisé trop précocement par rapport au ressuyage de la parcelle.

Michael Geloen, Terres Inovia

// TOURNESOL

Les clés pour un semis réussi

La bonne implantation de la culture est essentielle pour obtenir un tournesol robuste. Terres Inovia propose quelques clés pour réussir le semis.

La bonne implantation de la culture est essentielle pour obtenir un tournesol robuste, capable de mieux supporter les stress biotiques (ravageurs, maladies) et abiotiques (facteurs climatiques) tout au long de son cycle. Si une préparation minutieuse du sol est essentielle pour garantir un lit de semences de qualité, la réussite de l'implantation dépend également d'un semis soigné, réalisé dans des conditions optimales. Retour sur les étapes clés pour réussir cette phase cruciale.

Semez sur un sol suffisamment réchauffé et ressuyé

La température minimale du sol pour déclencher le semis est de 8 °C à 5 cm de profondeur. L'objectif est d'assurer une croissance rapide et dynamique du tournesol pour sécuriser l'installation du peuplement et limiter l'impact des ravageurs (limaces, taupins, oiseaux).

Adaptez la date de semis pour une levée au plus tard au 1er mai

Selon la région et la précocité de la variété, la date de semis optimale se situe entre le 20 mars si le sol est suffisamment réchauffé et fin avril.
Pour les semis retardés en mai, les variétés très précoces seront à privilégier afin d'éviter les récoltes trop tardives.



Laurent Jung / Terres Inovia

Levée de tournesol.

Visez un seuil de 50 000 plantes/ha levées

50 000 plantes levées à l'hectare est l'objectif à atteindre pour sécuriser la production et la teneur en huile ! Pour tenir cet objectif, adaptez votre densité de semis à votre contexte pédoclimatique (type de sol, contrainte hydrique, irrigation).

Semez dans le frais

Visez un semis à 2-3 cm de profondeur en sol frais. Si les conditions sont plus sèches, un semis à 4-5 cm est conseillé pour aller chercher de la fraicheur.

Semez lentement pour un peuplement homogène

Semez à 5 km/h maximum. Une vitesse de semis réduite améliore la régularité de peuplement et la profondeur de semis pour éviter les pertes à la levée. Si vous êtes équipés d'un semoir de précision rapide, vous pouvez augmenter la vitesse de chantier.

Adoptez le bon écartement

Préférez un écartement à 40-60 cm, qui permet de gagner entre 1 et 4 q/ha par rapport à un écartement large de type maïs (75-80 cm). Cette largeur favorise l'interception du rayonnement et l'exploitation des ressources du sol.

Victoire Lefèvre, Terres Inovia

Conseils de densité de semis

	Objectif de densité levée (optimum vis-à-vis du rendement et de la richesse en huile)	Cas général	Conditions optimales (4)
		Taux de levée indicatif	
		75 %	85 %
Conditions très contraintes en eau sols superficiels et sols intermédiaires en région méditerranéenne (1)	50 000 plantes/ha	65 000 graines/ha	60 000 graines/ha
Conditions moyennement contraintes en eau sols intermédiaires hors région méditerranéenne, tournesol irrigué en sol superficiel	55 000 plantes/ha	70 000 graines/ha	65 000 graines/ha
Conditions faiblement contraintes en eau sols profonds, tournesol irrigué en sol intermédiaire ou profond et zones "fraîches" et/ou à fin de cycle humide (2)	60 000 plantes/ha si écartement entre rangs ≤ 60 cm	75 000 à 80 000 graines/ha si écartement entre rangs ≤ 60 cm	70 000 graines/ha si écartement entre rangs ≤ 60 cm
	50 000 à 55 000 plantes/ha si écartement large (3)	65 000 à 70 000 graines/ha si écartement large (3)	60 000 à 65 000 graines/ha si écartement large (3)

(1) Région méditerranéenne : à climats méditerranéen et méditerranéen dégradé.
(2) Zones avec culture de variétés précoces à très précoces avec une fin de cycle fraîche et/ou humide (exemples : Lorraine, Champagne, Picardie, bordures de l'Atlantique et de la Manche).
(3) Les écartements entre rangs ≤ 60 cm sont les plus adaptés au tournesol.
(4) Lit de semences, conditions de levée, risque très faible de parasitisme (limaces, larves de taupins…) et/ou déprédation (oiseaux (pigeons), lapins, lièvres…).

Guide de culture Tournesol 2025, Terres Inovia

// SEMIS SOUS COUVERT

Ça marche aussi pour la prairie !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous donne rendez-vous, le 25 mars à Savigny-en-Terre-Plaine à 14 heures, pour découvrir l'implantation de prairies sous couvert de méteils, une technique qui présente de nombreux avantages.

Au cours des dernières années, des phénomènes climatiques exceptionnels se succèdent : les hivers sont doux et pluvieux suivis de longues périodes de sécheresse, orages intenses, ou année pluvieuse comme en 2024. Implanter de nouvelles prairies dans ces conditions devient de plus en plus compliqué et incertain.

Sécuriser pour récolter

Afin de diminuer les risques d'échecs lors du semis de prairie, certains éleveurs ont développé au fil du temps la technique du semis de prairie sous couvert. Initialement, il s'agissait de semer des mélanges prairiaux au printemps avec de l'avoine ou un mélange d'orge/avoine destiné à être moissonné.

Désormais, la pratique consiste à implanter le mélange prairial en même temps qu'un couvert, semé en automne et destiné à être récolté en fourrage au printemps suivant, le plus souvent un méteil.

Expérimenter et partager

Dans le cadre de l'accompagnement des groupes d'agriculteurs, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont à cœur d'aider les exploitants à s'adapter aux années climatiques changeantes. C'est pourquoi, mardi 25 mars, nous vous donnons rendez-vous à 14 heures au hameau de Chevannes à Savigny-en-Terre-Plaine pour venir découvrir cette technique chez deux agriculteurs qui l'ont mise en pratique : Bertrand Rousseau et Emmanuel Hivert.

L'après-midi permettra de découvrir plusieurs parcelles : la première implantée à l'automne 2024 accueille un méteil et 4 mélanges prairiaux différents. La seconde a été semée à l'automne 2023, un méteil y a été récolté en 2024, et la prairie (mélange Suisse) a déjà accueilli des brebis en pâturage cet hiver.

Cette demi-journée, proposée dans le cadre du projet régional « partageons nos réussites », est ouverte à tous les agriculteurs qui souhaitent s'informer sur cette pratique. À cette occasion, n'hésitez pas à venir échanger avec des conseillers et partager vos expériences ou poser vos questions.

Chambre d'agriculture de l'Yonne



Chambre agriculture de l'Yonne

Affiche évènement chambre d'agriculture de l'Yonne

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



// VINOSPHÈRE

21

Viticulture et énergies : un tandem qu'on ne peut plus négliger

La dernière édition de Vinosphère, rendez-vous de réflexion sur les évolutions de la viticulture organisé à Beaune par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, a abordé les questions de plus en plus importantes de l'usage et de l'optimisation des énergies.

« Il y a encore cinq ans, avec EDF ou Total, on ne se connaissait pas… » Ce constat, c'est Christophe Richardot, directeur général de la coopérative Dijon Céréales, qui le dressait, lors d'une table ronde organisée à Beaune dans le cadre de Vinosphère. Elle avait pour thème « Le mixte énergétique des entreprises » et cadrait avec l'esprit de cet événement, organisé par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), qui consiste à ouvrir des pistes de réflexions sur les évolutions qui traversent la viticulture. La question énergétique en est une et la présence de Christophe Richardot témoignait du fait que le monde agricole a des choses à apprendre à la viticulture dans ce domaine. Dijon Céréales s'est saisi du sujet énergétique de manière concrète, en en faisant un levier de développement, pour la coopérative et ses adhérents, et en apprenant à travailler avec ces énergéticiens.

Consolidation d'exploitations

L'exemple donné était celui mené sur les énergies renouvelables et en particulier la méthanisation, avec le méthaniseur géant de Cérilly (Sécalia), dans le nord Côte-d'Or. *« Nous sommes devenus des énergéticiens,* souligne Christophe Richardot, *avec une contractualisation sur 15 ans d'intercultures (seigle) qu'on peut méthaniser. 164 exploitations sont impliquées pour un total de 5 000 ha. Nous alimentons 70 000 personnes en biogaz et l'objectif pour 2025 est de monter à 100 000… »* Il s'agit bien de consolider des exploitations agricoles nourricières dans leur modèle économique. D'autres projets sont dans les tuyaux, au sud du département, dans le Dijonnais et du côté de Joux-la-Ville, dans l'Yonne. La volonté de s'appuyer sur les productions énergétiques pour apporter des relais de croissance aux exploitations se retrouve aussi dans les projets agrivoltaïques. L'enjeu, là, est d'aller chercher 1 500 ha sur la Côte-d'Or.



Lors de la table ronde avec, de gauche à droite, Vincent Gaffard (TotalEnergies), Virginie Pucelle (Dreal), Carmen Munoz-Dormoy (EDF) et Christophe Richardot (Alliance BFC).

Tenir les objectifs

Voilà qui cadre bien avec les objectifs nationaux rappelés par Virginie Pucelle, directrice-adjointe de la Dreal Bourgogne, lors de ce Vinosphère : réduire d'un tiers la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 et de moitié d'ici 2050. Il faudra aussi doubler la production de chaleur renouvelable d'ici 2035. Du côté des émissions de Gaz à effet de serre (GES), il va falloir accélérer, l'ambition étant de faire autant sur les dix années qui viennent, que ce qui a été fait pendant les trente dernières années ! La directrice adjointe de la Dreal rappelait aussi que la région engage de rebâtir une stratégie sur la géothermie : *« il y a un potentiel dans la Bresse en géothermie profonde, mais aussi en géothermie peu profonde dans d'autres zones et c'est une énergie très rentable… »* Et les énergéticiens, qu'en disent-ils ? Carmen Munoz-Dormoy, directrice à l'action régionale d'EDF voit, dans l'évolution du concept d'heures creuses et d'heures pleines en lien avec les pics de production énergétique un atout pour les énergies renouvelables par définition soumises à des variations de niveaux. *« Une entreprise,* précise-t-elle, *qui pourra s'adapter à ces périodes sera en mesure de valoriser cette capacité, mais il sera important de rendre les usages de la viticulture (usage du froid par exemple) flexibles afin d'adapter les process à des prix optimisés. »* Vincent Gaffard, directeur régional BFC de TotalEnergies parie, lui, sur le développement du stockage face à l'irrégularité des énergies renouvelables. Sur la viticulture, il rappelle que, avant même de songer à une éventuelle électrification des matériels *« on peut déjà avoir recours à des biocarburants pour le machinisme viticole, sans pour autant changer son matériel. »* Total a, par ailleurs, noué un partenariat avec Saint-Gobain pour la production de verre décarbonée, élément important de la réduction de l'empreinte carbone sur laquelle le BIVB est très impliqué. Enfin, même si ce n'est pas encore le cas en Bourgogne, l'entreprise dispose de démonstrateurs agrivoltaïques sur certains vignobles du sud de la France.

Berty Robert

// SALON

89

Le vin à l'honneur

Ces samedis 15 et dimanche 16 mars, Auxerreexpo accueille le salon des vins. C'est l'heure des dégustations.



Salon des Vins à Auxerre.

« On ne goûte pas tous les vins, parce que sinon… », confesse Laure, *visiteuse du Salon, en rigolant. Ce samedi matin, les dégustations vont bon train. « On goûte tous les vins, on n'est pas chauvins »*, témoigne Guylaine accompagnée de son mari. L'objectif : remplir sa cave à vin. Les vins de Bourgogne sont surreprésentés, pour autant ce ne sont pas les plus attendus. *« On connaît bien ceux du terroir du coup quand on vient ici c'est pour goûter le vin d'autres régions »*, complète Ghislain, le mari de Guylaine. Le salon des vins donne rendez-vous chaque année aux amateurs de vins, un pari tenu. *« On vient chaque année, on repère des producteurs, il y en a des nouveaux. Mais chaque année, le nombre d'exposants baisse, c'est dommage »*, confie Guylaine.

À la quête de nouveauté

Raphaël Masson présente sa nouvelle gamme sur son stand, placé stratégiquement, à deux stands de l'entrée, il espère pouvoir avoir une nouvelle clientèle auxerroise. *« Je représente l'Yonne et plus particulièrement les vins du Tonnerrois, parce que les gens d'Auxerre les aiment bien et ne vont pas forcément dans le Tonnerois pour les acheter. C'est l'occasion de venir ici pour les rencontrer »*, déclare le représentant du Domaine Marsoif. Un moyen d'alimenter sa clientèle. *« C'est pour se faire connaître, surtout pour les appellations de Bourgogne Tonnerre, ce n'est pas encore connu et reconnu de tous, même des Auxerrois »*, témoigne-t-il.

Quant à Christelle, elle représente le domaine familial de Migé et propose le nouveau millésime familial. *« Le panel de notre terroir qu'on propose c'est toujours une appellation de vin en traditionnel, en vinification en cuves inox, que ce soit en Coulange comme en Irancy»*, affirme la représentante du domaine Bon & Fils. L'an dernier a laissé des traces dans les souvenirs de Christelle. *« Ce n'est pas évident pour un jeune de reprendre ou même de continuer une exploitation. L'année dernière on n'a même pas rentré 5 % de notre production. Tout est tombé malade, vu qu'on est en bio, la récolte 2024 a été compliquée, les banques sont frileuses, on n'a pas d'aides, donc je ne suis pas certaine que les mois à venir soient évidents»*, conclut la commerciale du domaine, contente de pouvoir participer au salon et vendre ses produits.

CS

DIVERSIFICATION

// APICULTURE

89

Après l'hivernage, le retour des abeilles

L'approche des beaux jours sonne la fin de l'hivernage des ruches. Quelles seront les conditions nécessaires pour que la colonie puisse survivre ? Conseils

« Je pratique une apiculture de transhumance, c'est-à-dire que je déplace les abeilles sur toute la saison. Je démarre la saison avec du miel de printemps après je transite avec de l'acacia et ensuite je vais dans le Jura, dans le Morvan, sur du châtaignier. La dernière transhumance, je vais sur des cultures telles que du tournesol ou du sarrasin », affirme Jules Martin, apiculteur d'Escolives Saintes Camille. Pour cet apiculteur récemment médaillé du Concours Général Agricole, transhumer est un des facteurs qui expliquent que ses abeilles passent l'hiver. *« L'objectif est d'avoir des ruches qui soient bien pourvues en miel et au maximum en pollen plus diversifié. C'est pour faire du miel pour l'apiculteur et pour que les abeilles remplissent bien le corps de la ruche, pour qu'elles aient des réserves pour l'hiver »*, explique-t-il du haut de son rucher. Bien implanté dans le territoire icaunais, Jules a réalisé des partenariats avec des agriculteurs pour pouvoir enrichir son nectar, lui permettant d'accéder aux champs de tournesol et de sarrasin.

L'inquiétude du varroa

La période de l'hiver est charnière dans le monde apicole. Entre alimentation, varroa, frelons asiatiques et ruches bourdonneuses, la perte d'abeilles peut dépasser 7 %. Ajouté à la transhumance, Jules Martin donne un rôle essentiel au traitement du varroa par l'acide oxalique. *« Ça me permet de réduire drastiquement la population de varroa et d'avoir des abeilles qui vont hiverner dans de bonnes conditions »*, se rassure-t-il. Tout de même conscient que cette solution a ses limites, il alerte sur le couvain. *« Le varroa se multiplie dans le couvain, donc avec la méthode que j'utilise, on arrive à tuer les varroas phorrétiques, ceux qui sont sur les abeilles. Concernant le couvain, on ne peut pas le gérer parce que l'acide oxalique ne pénètre pas dedans »*, alerte-t-il. Pour Jean-Baptiste Malraux, président des apiculteurs de BFC, le problème se situe ailleurs. *« Le varroa s'est progressivement adapté aux agents pathogènes. Dans certaines ruches, on a assisté à une résistance du varroa. Avant on ne voit pas que la colonie a le varroa, jusqu'au seuil critique et là ça peut aller très vite. Parfois en 15 jours ça peut basculer »*, informe le spécialiste. Passionné par les abeilles, il est satisfait de n'avoir eu que 7 % de perte après avoir passé l'hiver. Des conditions *sine qua non* qu'il a respecté à la lettre et qui lui ont valu d'être médaillé. *« J'ai eu la chance d'avoir une médaille de bronze sur le miel acacia. Cela me permet de montrer que c'est un miel de qualité, qui répond à ce qui est attendu par les consommateurs »*, conclut-il.



Charlotte Sauvignac

Jules Martin dans son rucher.

CS

// PROJET D'INITIATIVE ET DE COMMUNICATION

58

Expliquer la vente directe

Afin de sensibiliser les plus jeunes à la vente directe en milieu agricole, trois élèves de BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy ont orchestré une journée sur ce thème.



De gauche à droite : Diego Henault, Laura Bonnotte et Valentin Pot, les trois élèves ayant organisé la journée de découverte au Domaine de Neuftables.



Les élèves de BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy ont fait découvrir à leurs camarades du Legta de Cosne les produits de l'EPL de Challuy (Le pré des Athénées), ou encore des fromages locaux.

C'est au Domaine de Neuftables (Luthenay-Uxeloup) que Laura Bonnotte (20 ans), Diego Henault (19 ans) et Valentin Pot (20 ans), élèves au Legta de Challuy en 2e année de BTS ACSE, organisaient une journée dédiée à la découverte de la vente directe dans le milieu agricole à destination des 2de et des 1res du Legta de Cosne. Proposée dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication, cette rencontre était pour les trois organisateurs un peu particulière. *« Nous avons effectué nos premières années d'enseignement agricole au Legta de Cosne (Bac pro pour Laura et Valentin et depuis la 4e pour Diego). De ce fait, il nous semblait donc intéressant de les cibler pour partager ce moment »*. Légèrement stressés car *« d'habitude nous sommes à leur place »*, les trois camarades avaient concocté un programme complet pour éclairer ce sujet de la vente directe.

Ainsi, la matinée fut dédiée à l'intervention de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, du Centre d'études et de ressources sur la diversification (Cerd) et de « Secrets de Paysans ». Durant ces explications, Élora Petitgenet, conseillère diversification et circuit court à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, insiste : *« la diversification via la vente directe est souvent perçue comme la solution pour trouver un revenu supplémentaire aux exploitations, mais attention car elle demande de l'investissement financier, de nombreuses compétences et du temps… Il est préconisé pour les installations de prendre en compte les éventuels projets de diversification dès le début de la constitution du dossier, notamment pour intégrer les éventuels placements de fonds nécessaires à sa réalisation, en somme préparer l'avenir le plus en amont possible pour ne pas être pris au dépourvu »*. De son côté, Françoise Morizot-Braud, directrice du Cerd, martèle : *« il est extrêmement important de réaliser une étude de marchés avant de se lancer dans un tel projet. Cela demande une analyse précise afin de déterminer les différents débouchés commerciaux et leur impact sur l'exploitation, dont la logistique »*. Pour Nadège Berthier, exploitante à Avril-sur-Loire (Fromagerie des Feuillets) et associée du magasin de producteurs « Secrets de Paysans » (Coulanges-lès-Nevers), il faut se rappeler que, pour la vente directe, le plus important est *« l'écoute du client, et les échanges. Avec ces derniers, il est possible d'expliquer nos pratiques agricoles et donc de justifier nos prix, parfois plus élevés que dans les grandes surfaces »*. Elle ajoute aussi que déterminer les besoins en matière de produits est indispensable avant d'engager un atelier de vente *« afin de ne pas foncer dans un marché déjà saturé »*. Pour l'exemple, elle rappelle l'étude menée avant l'ouverture de « Secrets de paysans » avait révélé que la demande de la clientèle était axée sur le lapin et le beurre *« car la qualité proposée via des producteurs locaux est nettement supérieure à celle des magasins lambda. Faut-il encore avoir les productions à mettre en face de cette demande »*. Toujours dans l'optique de se positionner sur le marché, Élora Petitgenet a mis en lumière une autre initiative collective La Fermille ou encore l'importance de la communication. *« Si vous débutez, il est important de vous rendre visible par tous les moyens à votre disposition, dont les réseaux sociaux ou encore les plateformes comme "J'veux du local" ou encore les labels et marques dédiés type « "Bienvenue à la ferme" »*. Pour tout cela, les organismes professionnels sont là pour vous conseiller et vous accompagner dans la constitution des dossiers d'accès aux différentes aides.

Travailler l'avenir

Après ces éclairages détaillés, Laura, Diego et Valentin avaient prévu une dégustation de produits locaux (dont ceux de l'exploitation de l'EPL de Challuy), afin de mettre l'accent sur le « mieux manger ». *« Il est important de rappeler que nous avons de beaux et bons produits dans la Nièvre, dont ceux de nos exploitations pédagogiques et que l'acte d'achat ciblé sur les productions locales permet à la fois de faire vivre notre territoire mais également d'accéder à une nourriture de qualité »*. Pour eux, le principal frein de la population dans ce domaine est le budget alloué à la nourriture : *« les produits locaux sont parfois plus chers qu'en GMS, et la majorité des gens regardent les prix avant la qualité pour leurs achats du quotidien ; ce que l'on comprend tout à fait. Mais, il faut faire comprendre, et particulièrement aux jeunes générations, que privilégier le local a des conséquences multiples »*. En outre, ils pointent un autre enjeu pour l'achat local : *« les gens vont au plus simple en faisant leurs courses dans les GMS. À nous, futurs producteurs, de trouver un moyen de leur faciliter la tâche. Les initiatives collectives comme "La Fermille" ou "Secrets de paysans", offrent une alternative aux GMS »*. Une fois la dégustation terminée et le repas méridien partagé, les élèves du Legta de Cosne ont pu visiter le Domaine de Neuftables, et plus particulièrement l'atelier de transformation fromagère. Laura, Diego et Valentin concluent cette rencontre : *« nous espérons que cette journée aura ouvert un peu les esprits de nos camarades, et que même si le monde évolue vite, cela leur aura donné des idées pour l'avenir »*.

Chloé Monget

Semaine « filière » du legta de Cosne

Dans le cadre de leur formation, les 1res du Legta de Cosne ont une semaine dédiée à la découverte des différents systèmes de commercialisation. Ainsi, outre la journée organisée par les élèves de Challuy au Domaine de Neuftables, ils ont pu découvrir le marché au cadran de Corbigny, le silo d'Axéréal à Pouilly-sur-Loire ou encore l'abattoir de Cosne. *« Ils peuvent appréhender les divers canaux de commercialisation existant dans leur territoire, mais également découvrir les différents systèmes agricoles que ce soit en bovins ou en grandes cultures. Cette ouverture est indispensable pour leur ouvrir les esprits »*, précise Camille Goguillon, enseignante de zootechnie et agronomie au Legta de Cosne.

// PATRIMOINE

21 Coup de jeune pour une écluse

Voies navigables de France (VNF) vient de terminer un chantier d'entretien et de maintenance de l'écluse d'Auxonne, en Côte-d'Or, située sur le secteur aval de la Petite Saône.

Le 11 mars, les équipes de Voies navigables de France (VNF) proposaient de découvrir le travail de rénovation réalisé sur une écluse près d'Auxonne, au sud-est de la Côte-d'Or. Cette écluse, longue de 40 mètres et large de 8 mètres, est l'une des 21 situées sur la Petite Saône. Chaque année, elle assure le passage de plus de 4000 bateaux essentiellement de tourisme fluvial (location de bateaux habitables, plaisance privée, péniches-hôtel) mais également jusqu'à 200 bateaux de commerce pour des trafics d'engrais, de céréales, de gravats et de colis lourd (liaisons avec les bassins du nord). Entièrement automatisée et facilement navigable, la Petite Saône est une rivière longue de 220 km connectée au nord au canal des Vosges et au sud à la Grande Saône, au canal entre Champagne et Bourgogne et au canal du Rhône au Rhin. C'est le troisième itinéraire le plus fréquenté en France en matière de tourisme fluvial, avec des retombées économiques estimées à plus de 9 millions d'euros. On compte 6 principaux ports (Corre, Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône, Savoyeux (les 4 en Haute-Saône), Pontailler-sur-Saône et Auxonne (ces deux derniers en Côte-d'Or), 4 bases de location de bateaux habitables, 600 places de stationnement longue durée pour la plaisance privée et 4 sites d'escales pour les péniches hôtels. Les chemins de halage de la Petite Saône ont été largement aménagés dans le cadre du projet V50 Moselle-Saône à vélo entre le Luxembourg et Lyon. Pour sa part, l'écluse d'Auxonne a bénéficié des travaux suivants : elle a été mise à sec afin de déposer les vantaux des portes et procéder à leur réfection (coulisseaux, vantelles, joints…) et reprendre les maçonneries des murs de l'ouvrage appelés bajoyers. L'écluse a été remise en service à la navigation le 15 mars. VNF est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6700 km de fleuves, canaux et rivières. La structure compte 4000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires.

Berty Robert, avec communiqué



L'écluse d'Auxonne a été remise en service le 15 mars.

// TOURISME

89 L'agritourisme dans l'Yonne

À l'occasion du salon « Et si on parlait tourisme ? », Christine Busson, ancienne élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne déplore le manque de visibilité des producteurs locaux dans le tourisme icaunais.



Christine Busson déplore le manque de moyens mis en place dans le département pour développer l'agritourisme dans l'Yonne,

Venue spécialement d'Alsace, Nathalie Kaltenbech, responsable d'Iter Vitis, est intervenue au cours de la conférence du salon « Et si on parlait tourisme ? », sur la création et le développement de la Route des Vins d'Alsace. *« En Alsace, on fait figure d'exemple dans l'œnotourisme »*, affirme-t-elle. *« C'était pour montrer ce qu'on a mis en place chez nous, puisqu'en Alsace l'œnotourisme ça date. J'ai notamment parlé de la route des Vins d'Alsace, cette grande dame qui ne vieillit pas mais qui reste jeune. On a développé énormément d'animations et d'événements tout le long de cette route d'Alsace »*, ajoute-t-elle.

L'œnotourisme icaunais connaît déjà un éclairage avec la route des vins de Bourgogne, développée par Yonne Tourisme. Un parcours qui survole les vignobles de Chablis, de l'Auxerrois, du Tonnerrois, de Joigny et de Vézelay.

Nathalie Kaltenbech était accompagnée par plusieurs figures locales, dont Christine Busson, ancienne élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et responsable du réseau « Bienvenue à la Ferme ». Cette dernière déplore le manque de moyens mis en place dans le département pour développer l'agritourisme. *« J'ai demandé à Nathalie Kaltenbech le budget mis en place pour la route des Vins d'Alsace, il est plus important que ce que nous, ici, nous pouvons avoir »*, témoigne Christine Busson.

Un manque de visibilité sur le département

« Nous ne pouvons pas mettre de panneau signalétique à l'entrée de certaines communes pour communiquer sur nos fermes », alerte Christine Busson. En colère, elle insiste sur le manque de visibilité des produits locaux. *« On ne peut mettre des panneaux que devant nos fermes, sauf que les touristes ne passent pas forcément dans nos rues »*, déclare l'ancienne élue à la Chambre d'agriculture.

« Nous pourrions peut-être nous inspirer des mêmes concepts mais pas avec le même budget. On pourrait peut-être créer des espaces dédiés au monde agricole et rural », conclut Christine Busson. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à joindre les organismes concernés.

Charlotte Sauvignac

// VOTEZ !

58 « Je filme ma formation »

Le Lycée agricole et viticole de Cosne-Cours-sur-Loire participe au Concours National « Je filme ma formation » afin de promouvoir leur filière conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole (CGEVV). La vidéo de 3 minutes a pour thème « Bienvenue à la viti-académie » et dépeint le quotidien de jeunes en formation vitivinicole. Sous la direction de Valérie Chartreux, professeure d'œnologie, les élèves de la filière CGEVV ont mis en scène entrainement aux simulateurs de conduite d'enjambeurs, travaux de cave, taille de la vigne et passage devant un jury final. La promotion de l'établissement étant l'affaire de tous, chacun a pu participer au projet. Ainsi, Maïeul (2de CEC), le présentateur vedette, a été choisi sur casting parmi une dizaine de candidats motivés. Paul (1re CGEA) a mis ses talents en œuvre en sa qualité de réalisateur-monteur. Thomas (BTS VO) a intégré le jury final. Des élèves et personnels ont eu des rôles de figurants. Les agents administratifs ont créé des pancartes. Le matériel audiovisuel a été prêté par l'option cinéma du lycée agricole de Nevers. La Région Bourgogne-Franche-Comté a apporté son concours en mandatant la société Oni Films pour fournir un appui technique aux établissements participants et en mettant à disposition pour quelques prises de vues un bus Mobigo. Parmi 1273 candidatures, leur vidéo fait partie des 629 vidéos finalistes qui ont été sélectionnées début mars. Alicia Momaud, responsable du site de Cosne, déclare : *« Bien sûr, nous aimerions gagner un trophée, mais nous sommes déjà très fiers du travail qu'ils ont accompli »*. La remise officielle des prix aura lieu au Grand Rex le 3 avril 2025.

Legta de Cosne

Pour visionner et soutenir la vidéo : https://www.parcoursmetiers.tv/video/17639-bienvenue-a-la-viti-academie



Legta de Cosne

« Bienvenue à la viti-académie » est le thème développé par les élèves de CGEVV du Legta de Cosne-Cours-sur-Loire dans le film en lice pour le concours national « Je filme ma formation ».

// LITIÈRE BOIS

Cour d'arbitrage de la haie

Afin de présenter l'utilisation de la litière bois plaquette dans un système bovins allaitants, notamment, une demi-journée était organisée à Millay.

« La litière bois plaquette est une alternative à la paille, mais certains points sont à considérer avant de se lancer dans ce système » souligne Étienne Bourgy, chargé de mission en Agroforesterie à la Chambre d'agriculture de la Nièvre qui accompagne ces projets (06 48 25 22 98), lors de la demi-journée proposée sur le sujet à Millay, le 19 février. Pour rappel, cette rencontre était organisée dans le cadre du PEI S'adapter (volet Valorisation du bois) en partenariat entre : le Grand site de France Bibracte, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Cuma Terr'eau (58) et la Cuma Compost 71, le Parc naturel régional du Morvan. Elle eut lieu à Millay dans les terres du Gaec Montcharmont (représenté par Thomas Montcharmont, associé de Roland Montcharmont).

Pour introduire la rencontre, Sophie Mobillion, chargée de mission du Grand site de France Bibracte, stipule : *« Dans un contexte complexe pour les exploitations, il nous semblait important de présenter les axes possibles de la valorisation des haies, en litière ou en chauffage, comme des pistes à creuser pour trouver une nouvelle source de revenus pour les exploitations ou pour alléger certains coûts de fonctionnement, tout en s'adaptant au changement climatique »*. En vue d'éclairer ce point, le Gaec Montcharmont fut donc pris en exemple. Thomas Montcharmont explique : *« nous avons voulu tester la litière plaquette pour notre exploitation afin de réduire les coûts, car nous ne produisons pas toute la paille dont nous avons besoin »*. Pour mémoire, le Gaec dispose d'environ 270 ha de prairies, 35 ha de céréales pour l'autoconsommation et 180 mères Charolaises. Thomas Montcharmont détaille : *« Nous achetons environ 1 000 tonnes de paille par an, à environ 100 euros/t, pour un budget annuel de plus de 10 000 euros. Nous cherchons donc des solutions pour réduire ce poste, tout en entretenant notre linéaire de haies »*.



La Cuma Terr'eau mit en action sa déchiqueteuse afin de présenter le résultat de copeaux possible.

Plan de gestion…

Afin de rendre le tout plus parlant, les explications prodiguées par les intervenants se sont articulées, dans un premier temps, autour de la gestion de la haie. Étienne Bourgy souligne : *« Il faut étudier votre haie et voir si elle est bien arrivée à maturité. Ici, c'est bien le cas »*. Plus en détail, il stipule : *« Les merisiers sont trop élancés et étriqués pour être conservés, mais nous allons garder les arbres majestueux pour avoir une délimitation visuelle et de l'ombrage. Pour les charmes ou les érables champêtres, il est préconisé de couper au ras du sol afin que le repiquage soit efficace en vue d'une seconde coupe dans 20 ou 25 ans. Pour les châtaigniers ou les chênes, ils ont souvent des diamètres énormes, et quand ils vieillissent certaines branches dépérissent – ce qui est normal. On peut donc retirer les branches mortes, pour le laisser respirer, ou encore les élaguer drastiquement pour qu'ils repartent en bouquet de branches. Par contre, il faut savoir que l'élagage avec grappin pour ces gros arbres est compliqué de par la taille et le poids des branches, il faut donc faire appel à un élagueur pour effectuer un travail à la tronçonneuse. Si l'arbre est mort, le tronc peut être laissé sur place afin d'offrir un habitat pour les xylophages et toute autre biodiversité »*. Toujours dans l'idée d'étudier les différentes possibilités de traitement de la haie, il poursuit : *« Il est possible de couper uniquement par portions certains linéaires à l'image de ce qui est fait le long des ripisylves »*. Pour toute cette gestion, Étienne Bourgy martèle : *« protégez votre ressource pour avoir encore du bois à exploiter dans quelques années. Il est d'ailleurs possible de faire des plans de gestion bocagers »*. Sophie Mobillion rebondit : *« ce dernier permet d'être accompagné dans la valorisation et la préservation de vos bocages, il est proposé notamment par les équipes techniques du Parc naturel régional du Morvan »*.



Vingt participants environ ont assisté aux échanges sur la gestion de la haie et l'utilisation en litière.

Démonstrations et conditions

Suite à ces éclairages, la seconde partie des interventions fut axée sur les techniques de gestion dont l'utilisation du grappin-coupeur (Cuma Compost 71) et de la déchiqueteuse (Cuma Terr'eau). Pour le premier outil, Thomas Michon, secrétaire de la Cuma Compost 71, pointe : *« ce matériel permet d'intervenir en sécurité car nous maîtrisons la direction de l'abattage. Mais, il faut des conditions : un terrain peu pentu ou encore une mise en sécurité des routes avoisinantes »*. De son côté, Anne-Lise Segaud, animatrice de la Cuma Terr'eau, rappelle pour le second matériel : *« nous facturerons les chantiers qui ne respectent pas les règles demandées pour l'intervention de la déchiqueteuse c'est-à-dire s'il y a des morceaux de métaux ou autre matériaux pouvant endommager les couteaux. Aujourd'hui, nous avons trop de chantiers de ce type et nous devons responsabiliser les adhérents »*. Pour l'avenir, Thomas Michon explique : *« l'achat d'une cribleuse est abordé tous les ans car les exigences en matière de copeaux sont de plus en plus pointues – notamment pour le chauffage. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas encore assez d'adhérents pour envisager une telle acquisition »*. Après ces précisions, les échanges se sont dirigés vers l'utilisation de plaquettes comme litière pour les bovins allaitants et les autres atouts de la création de copeaux ; article à retrouver dans un prochain numéro.

Chloé Monget

// JURIDIQUE

L'élagage et/ou l'abattage des arbres du voisin

Il est possible d'obtenir l'abattage et/ou l'élagage des arbres présents sur le fonds de votre voisin dans plusieurs hypothèses.

• La première hypothèse concerne les arbres plantés en limite de propriété sans respecter les distances prescrites par le Code civil et/ou dont la hauteur ne respecte pas les dispositions du Code civil.

L'article 671 du Code civil dispose en effet que :

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations ».

Précision : La distance qui existe entre les arbres et la ligne séparative doit être déterminée depuis cette ligne jusqu'à l'axe médian du tronc des arbres.

Si les arbres de vos voisins ne respectent pas ces prescriptions, vous pouvez exiger qu'ils soient élagués aux hauteurs prescrites à l'article 671 du Code civil ou qu'ils soient abattus.

Mais une telle action n'est pas possible s'il y a titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

• La seconde hypothèse concerne des arbres à l'origine d'un trouble anormal de voisinage. Il est de principe que nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage.

Il ressort de la combinaison des articles 544 et 651 du Code civil que le droit pour un propriétaire de jouir de sa chose de la manière la plus absolue, sauf usage prohibé par la loi ou les règlements, est limité par l'obligation qu'il a de ne causer à la propriété d'autrui aucun dommage dépassant les inconvénients normaux du voisinage.

Dans la pratique, et pour que le trouble de voisinage soit constitué, il est nécessaire que soit démontrée l'existence d'un trouble anormal qui s'inscrit dans un rapport de voisinage et qui cause un préjudice.

Philippe Gaignet



PRA, CC BY 3.0 / Wikimedia Commons

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Conséquences et adaptations au stress thermique avec le GDS

• 27 mars

Proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Savoir négocier pour vendre à des professionnels

• 31 mars et 8 avril

À bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses bovins par l'acupuncture

• 7 et 8avril

Proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Savoir utiliser les réseaux sociaux de manière professionnelle

• 27 mars

Optimiser et créer du contenu efficace pour Facebook et Instagram. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Décider ou non d'intégrer un chien de protection

• 7 avril

La réussite de l'introduction d'un chien dans son troupeau nécessite une attention et un investissement quotidien sans faille de la part de l'éleveur. afin d'avoir des éléments pour décider ou non d'intégrer un chien de protection dans son troupeau la Chambre organise une formation sur le sujet le 7 avril (Lieu à venir). En sus, une formation plus complète de 2 jours, les 26 et 16 octobre sera organisée.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Développer mon assertivité

• Les 24 et 25 mars

Le nouveau programme « Développer mon assertivité » proposé par la FDSEA, aura lieu les 24 et 25 mars. À destination de tous les agriculteurs, ce programme de 2 jours (14 heures) a pour objectif de développer l'assertivité et les compétences relationnelles. La FDSEA souhaite, à travers cette formation, donner les outils efficaces qui permettent aux agriculteurs d'apprendre à se connaître, d'analyser plus facilement les conflits et d'en comprendre les origines et les causes pour élaborer des stratégies de résolution.

Inscription auprès de la FDSEA 89 au 03 86 49 48 10

// MAEC-BFC : J'optimise mon engagement dans une mesure autonome fourragère

• Mardi 25 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Éric Bizot au 06 76 20 37 91

// Piloter son atelier lait et gagner en efficacité dans l'organisation du travail

• 9, 10 et 11 avril

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// MAEC BFC Morvan – Enjeux et engagement secteur Yonne

• Jeudi 10 avril

À Saint-Père (Vézélien)

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// Connaître la PAC pour réussir ma déclaration

• 10, 17, 24, 29 avril et 6 et 13 mai

À Auxerre, de 9 h à 12 h.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Matinée des partenaires Point accueil installation en BFC

• Mardi 25 mars

La matinée des partenaires Point accueil installation (PAI) en BFC va se tenir de 9 h 30 à midi en salle 409 de la mairie de Pouilly-en-Auxois. Elle rassemblera des partenaires et des conseillers avec des échanges autour des statistiques du PAI et un focus sur les résultats de l'enquête sur les profils des nouveaux installés Agrinovo, accompagné d'une table ronde.

// Prévention sur les travaux en hauteur

• Mardi 8 avril

La FDSEA de Côte-d'Or et la MSA de Bourgogne organisent une journée de prévention sur les travaux en hauteur à la ferme du lycée agricole de Tart-le-Bas, 3A route de Varanges, de 10 h à midi et de 14 h à 16 h. Elle s'adresse aux agriculteurs, salariés agricoles, jeunes en formation, formateurs, administrateurs et salariés d'OPA… toute personne concernée de près ou de loin par les activités agricoles. Dans ce secteur, les chutes de hauteur représentent 4 000 accidents du travail par an, soit plus de 10 % des accidents du travail. Au programme de la journée : test de nacelle en situation de travail, présentation d'équipements de protection individuelle innovants, prévention des risques professionnels, conseil en assurance.

Inscription possible jusqu'au 27 mars : sje@fdsea21.fr et au 03 80 68 67 68

NIÈVRE

// Calendrier de collecte des déchets de soins vétérinaires

• 24, 25 et 26 mars

Le GDS 58 annone le calendrier des tournées de récupération des futs des déchets de soins vétérinaires. Attention, aucune autre possibilité n'est prévue pour 2025. Pour rappel, les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 35,02 €TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri, seuls les règlements par chèque seront acceptés.

Lundi 24 mars :

Alligny-Cosne, coopérative Axéréal, Suchet : arrivée 8 h, départ 8 h 45.
Clamecy : coopérative Axéréal, route de Varzy : arrivée 9 h 15, départ 10 h 45.
Corbigny, Sicagemac, route de Saint-Saulge : arrivée 12 h, départ 13 h 45.

Mardi 25 mars :

Montsauche, parking près du Crédit Agricole : arrivée 8 h, départ 9 h.
Château-Chinon, parking municipal Jean Sallonnyer : arrivée 9 h 45, départ 10 h 45.
Moulins-Engilbert, Sicafome, 29 route de Châtillon : arrivée 11 h 15, départ 13 h.
Châtillon, coopérative Axéréal, route d'Aunay : arrivée 14 h, départ 15 h 30.
Guérigny, coopérative Axéréal, ZI Villemenant : arrivée 16 h 15, départ 17 h.

Mercredi 26 mars :

Sermoise, GDS, ZA du Clos Ry : arrivée 8 h, départ 9 h 30.
Decize, parking Gamm Vert, route de Champvert : arrivée 10 h 15, départ 11 h 45.
Cercy-la-Tour, coopérative Axéréal, route de Decize : arrivée 12 h 15, départ 13 h 45.
Luzy, gare – coopérative agricole TEOL : arrivée 15 h, départ 16 H 15.

Renseignements : GDS 58 au 03 86 90 18 90.

// Semaine de l'engraissement

• Du 1er au 4 avril

Afin de promouvoir l'engraissement dans le département, la section bovine de la FDSEA 58, Sicarev, FEDER et la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous convient à des rendez-vous à partir de 14 h : le 1er avril au GAEC de Sainte Baudière à Marzy ; le 2 avril au Gaec Goulot, au lieu-dit Clinzeau à Saint-Léger-de-Fourgeret ; le 3 avril au GAEC des Doreaux, au lieu-dit Les Doreaux à Diennes-Aubigny, le 4 avril au Gaec des Bourrys, au lieu-dit Latrault à Breugnon.

Renseignements : 03 86 93 40 92

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/03/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 663 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	- de 200 kg	6,15	6,15	6,15	
		200-250	5,67	6,51	6,19	+ 0,21
		250-300	5,91	6,34	5,98	+ 0,07
		300-350	5,42	5,88	5,70	+ 0,05
		350-400	5,29	5,66	5,50	+ 0,27
		400-450	4,91	5,36	5,16	+ 0,10
		450-500	4,62	4,99	4,90	- 0,08
	R	400-450	4,85	5,21	5,01	
		450-500	4,63	4,80	4,77	
F	U	250-300	4,81	5,44	5,12	+ 0,14
		300-350	4,67	5,82	4,74	- 0,01
		350-400	4,56	4,84	4,70	+ 0,08
	R	300-350	4,50	4,64	4,54	- 0,13

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 177 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,47	4,66	4,61	-0,09
F	U	350-400	4,37	4,96	4,70	
		400-450	4,56	4,69	4,62	+ 0,19
		450 et +	3,63	4,34	4,02	+ 0,06

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 458 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,01	3,79	3,38	
F	E	24 à 36 mois	3,84	6,15	4,29	
		- 5 ans	3,70	5,39	4,24	+ 0,44
		5 à 10 ans	3,84	4,02	3,94	
	U	24 à 36 mois	3,33	4,13	3,62	=
		- 5 ans	3,35	3,86	3,54	+ 0,06
		5 à 10 ans	3,17	3,85	3,42	+ 0,01
	R	24 à 36 mois	3,19	3,43	3,30	
		- 5 ans	3,25	3,35	3,30	+ 0,16
		5 à 10 ans	2,44	3,21	3,02	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 298 - Taux de vente : 98 %.
L'offre progresse dans toute les catégories mais ne suffit toujours pas à couvrir les besoins exprimés.
Broutards / taurillons : L'activité commerciale reste très soutenue avec une nouvelle hausse des tarifs dans les sujets jusqu'à 450 kg. Les besoins existent toujours dans les lots plus lourds, mais on note un certains tassement des tarifs à un niveau qui reste toutefois bien satisfaisant.
Laitonnes / génisses 18 mois : Les bons continuent de s'écouler régulièrement à des tarifs qui se maintiennent pour l'Italie. Les lots de femelles plus légères non vaccinées bénéficient desormais de l'abandon des contraintes sanitaires de la part de l'Espagne.
Vaches / génisses 30 mois : Une belle affluence d'animaux avec des acheteurs qui répondent présents. La demande est toujours aussi forte et les cours sont reconduits voir à haussiers.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

17/03/2025

Effectif : 208

Broutards :	(285 - 350 kg)	1560 - 1890	5,45 - 5,54
Broutards :	(395 - 500 kg)	1920 - 2190	4,40 - 5,10
Laitonnes :	(230 - 345 kg)	1040 - 1540	4,42 - 4,76
Génisses 24 - 36 mois :	(415 - 780 kg)	1790 - 2600	3,21 - 4,32
Vaches légères :		1820 - 2110	
Vaches entre deux :		2150 - 2340	
Vaches lourdes :		2370 - 2700	

Commerce très actif en broutards légers à des cours plus fermes. Tassement des tarifs en lourds (+ de 470 kg). 2 lots invendus.
Bonne demande en laitonnes et génisses herbagères. Tarifs en progression.
Comme les semaines précédentes le placement en vaches maigres est rapide à des cours très fermes. Vente globale.

Bovins gras : 15
Vaches de viande : 5,44 à 6,10 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,98 à 6,16 € kg de viande.

Plafonnement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/03/2025

Effectif : 29

Agneaux :	172 - 210	(3,70 - 5,14)
Brebis :	100 - 161	(1,70 - 1,88)

Placement rapide et global en ovins à des tarifs facilement maintenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/03/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 93 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,41	5,82	5,63	+ 0,20
		+ de 50 kg	3,64	4,76	4,09	- 0,28
	R	de 38 à 44 kg	4,59	5,06	4,97	+ 0,08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,08	2,23	2,15	- 0,07
	R	- de 60 kg	2,00	2,00	2,00	

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,34	5,79	5,50	
		de 38 à 44 kg	5,65	5,81	5,75	+ 0,11
		+ de 44 kg	5,51	5,91	5,57	+ 0,14
	R	de 38 à 44 kg	5,50	5,50	5,50	+ 0,08

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		24	50	37	- 28,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 311 - Taux de vente : 97 %
Bonne demande mais peu d'offre de qualité qui permet néanmoins de maintenir ou d'augmenter les tarifs selon les tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/03/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 217 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,82	5,82	5,82	+ 0,29
		de 38 à 44 kg	5,18	5,98	5,60	+ 0,16

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 48 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,78	2,28	2,17	+ 0,26

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 37 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		49	87	75	+ 17,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 308 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : Le volume est faible mais les cours des laitons s'envole, vente totale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/03/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 131 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,85	5,02	4,98	
		400-450	5,03	5,18	5,04	+ 0,14
F	U	300-350	4,52	4,83	4,69	+ 0,02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 63 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,18	3,48	3,32	+ 0,26
		5 à 10 ans	2,94	3,42	3,26	+ 0,11

OBSERVATIONS

Effectif global : 194 - Taux de vente : 100 %
Broutards : De jolies lots en présentation, la vente se déroule rapidement à des cours reconduits.
Laitonnes : Léger tassement des cours a vérifier dans les semaines prochaines.
Vaches : La vente est très rapide et les cours nettement haussiers.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

17 Mars 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Ralentissement surprenant de la hausse des jeunes bovins, fermeté dans les femelles.

Bovins maigres : La demande reste forte et l'offre réduite. Les prix restent fortement orientés à la hausse.

POLITIQUES

A l'échelle européenne, les discussions ont déjà débuté concernant le prochain cadre financier pluriannuel européen. Dans ce contexte, alors que la Commission européenne envisagerait de regrouper différents fonds européens laissant ensuite l'arbitrage des priorités à chaque Etat Membre, la France demande le maintien d'un budget propre pour la PAC. La FNB partage cette position, dans un contexte où la souveraineté alimentaire doit plus que jamais être une priorité européenne !

SANITAIRE

Nouvelles conditions commerciales à l'export de bovins vers l'Espagne sur la FCO 3 : les autorités espagnoles ont modifié le 11 mars leurs conditions. L'Espagne a abandonné son statut d'éradication du sérotype 3.
Lorsque les sérotypes présents dans la zone d'origine sont présents dans la zone de destination, les bovins et les ovins peuvent partir avec comme seule condition l'absence de signes cliniques.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 11 mars dernier, la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi prolongeant le relèvement du seuil de revente à perte à 10 % et l'encadrement de la promotion, dont l'expérimentation prend fin le 15 avril prochain. Pour mémoire, le SRP est la limite de prix en dessous de laquelle un distributeur ne peut pas revendre un produit. S'agissant de la promotion, elle est limitée à 34 % en valeur et 25 % en volume. L'objectif de ces 2 dispositifs est de revaloriser le prix accordé aux fournisseurs pour la première, et de limiter les "braderies de prix" pour le second. La commission des affaires économiques a ainsi voté la reconduite de l'expérimentation jusqu'au 15 avril 2028. Par ailleurs, pour mieux évaluer le dispositif, les députés ont renforcé les obligations de transmission de documents, par les distributeurs et les fournisseurs, présentant la part du surplus de chiffre d'affaires induit. Pour la prochaine étape, la proposition de texte sera discutée en séance plénière le 17 mars.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB et la FNPL relaient conjointement l'appel à mobilisation syndicale lancé par FNSEA-JA, pour des actions en départements vers les Préfectures et les parlementaires. Pour l'Elevage, 3 sujets sont prioritaires :
1) Un dispositif de recours terrain opérationnel pour les prairies (risque climatique) ;
2) Le relèvement des seuils ICPE bovins pour une simplification des procédures ;
3) Les attentes sur le dossier sanitaire (prise en compte des veaux mort-nés, pertes indirectes, non-disponibilité des vaccins).

FOCUS

Le gouvernement a annoncé des commandes de vaccins contre la FCO-1 et FCO-8. Pour le moment absent du territoire français, le sérotype 1 est apparu en Espagne en septembre 2024. Il est donc considéré comme « exotique » pour la France. La vaccination devrait logiquement être à la charge de l'État. En attendant une réponse de la ministre Annie Genevard, nous souhaitons rappeler que la vaccination du sérotype 1 ne doit pas perturber les marchés. Nous attendons de l'Etat la prise en charge des pertes sur la FCO3.

CHIFFRE A RETENIR

53%

C'est le taux d'établissements contrôlés en 2024 par la DGCCRF qui présentaient des anomalies pour les viandes que ce soit en matière d'origine, d'étiquetage ou encore de traçabilité. Sur l'ensemble des produits contrôlés, ce taux est de 1/3, la viande fait donc partie des produits les plus touchés par ce phénomène. Ce résultat est d'autant plus inquiétant quant on voit la volonté de la commission européenne de conclure l'accord avec les pays du Mercosur !

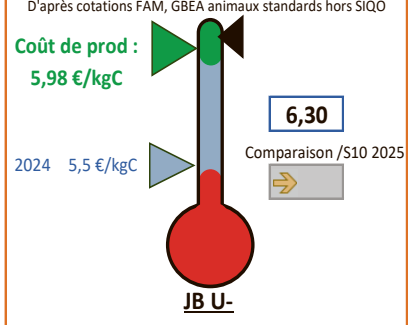
EN REGION

La Ministre de la Transition écologique a présenté le 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique. Pour l'agriculture, les impacts sur la ressource en eau dans les territoires littoraux seront travaillés par les collectivités et les organisations syndicales en permettant aux professionnels (maraîchers, éleveurs et irrigants) de s'adapter « en réorientant leurs itinéraires techniques de production ». Le PNACC va « territorialiser » le plan notamment via les Cop territoriales qui se feront en région.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

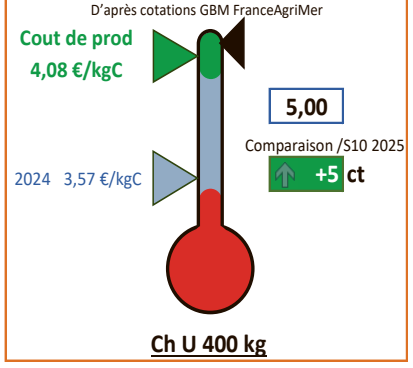
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

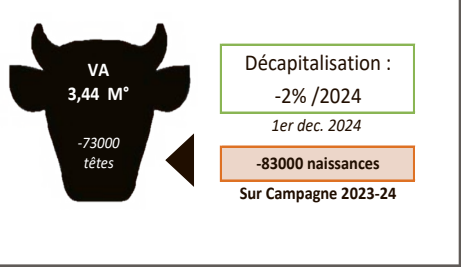
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

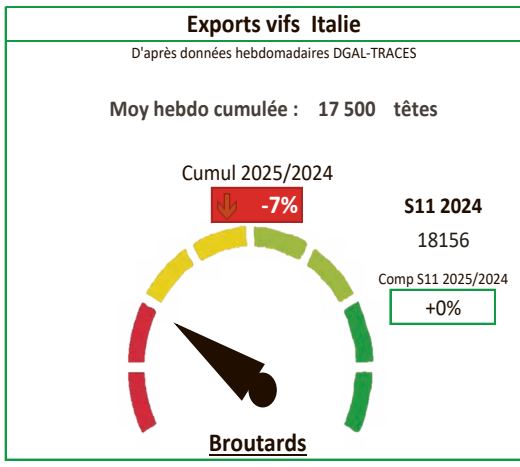
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

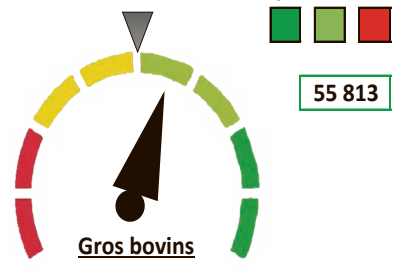
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 11
du 8 au 14 mars.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : en semaine 11, la tendance commerciale reste très dynamique et bien orientée, portée par une demande soutenue et une offre limitée dans plusieurs régions. Cette tension sur le marché entraîne une hausse des cours sur de nombreux marchés, bien que certaines catégories lourdes commencent à plafonner. En femelles, les hausses des dernières semaines semblent atteindre un palier. L'évolution des prix dans les prochaines semaines dépendra de la demande et des niveaux d'apports sur le marché. Les ventes restent dynamiques.

Gros bovins maigres : le commerce est très animé, avec une offre globalement limitée face à une forte demande, ce qui entraîne une hausse des cours dans plusieurs centres. Les ventes sont rapides et totales dans de nombreuses catégories et races.

Boucherie : le marché de la viande est toujours marqué par une demande soutenue face à une offre globalement insuffisante. Sur la plupart des marchés, les cours sont haussiers, les catégories lourdes et bien finies sont particulièrement recherchées.

Veaux : le marché des veaux est ferme et bien orienté, avec des cours souvent en hausse grâce à une demande dynamique et une offre parfois restreinte. Les veaux de qualité trouvent facilement preneur, et l'augmentation des apports dans certaines régions n'impacte pas négativement la tendance haussière du marché.

Ovins : en agneaux, le commerce connaît une tendance haussière cette semaine, avec des cours en progression sur plusieurs marchés. Cependant, la situation varie selon les régions. Globalement, le marché est dynamique, avec une offre parfois insuffisante pour répondre à la demande, notamment pour les agneaux légers et les laitons. En brebis, le marché est dynamique, porté par une demande soutenue et des apports parfois limités, entraînant une hausse des cours sur plusieurs marchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

01 - Vends cause retraite herse à prairie Quivogne 5m50 pliage hydraulique tbé photos dispo.
✆ 06 73 97 35 01

26 - Vends cause retraite tracteur Deutz DX 90; aplatisseur, broyeur à céréales, divers matériels.
✆ 06 87 40 94 47

26 - Vends machine à planter les lavandes.
✆ 06 80 07 38 98

73 - Vends faucheuse Novadisc 3.05 m, 7 assiettes, 5 patins de protection 2017, très peu servie. 6500 € à débattre.
✆ 04 79 28 70 79

Tracteur

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces

Tél. : 07 49 88 65 13

Récolte

73 - Vends moissonneuse Braud 108 4RGS maïs, 2434 heures. Prix 7000 euros.
✆ 06 12 37 43 75

Traitement

21 - Cause retraite vds presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Arbo-viti

38 - Vends atomiseur Hardi de 2019, 200 litres controle OK commande électrique 18 buses bon état ; Vds atomiseur Berthoud 2000 litres commande électrique 14 buses controle OK.06 08 06 44 85
✆ 06 08 06 44 85

Epandage

38 - Épandeur engrais Vicon 1997 1000 € - Charrue Huard bisocs 1995 revisee 2500 €.
✆ 06 40 74 59 01

39 - Vends tonne à lisier Agrimate, année 2008, 10 m3, 9 500 euros.
✆ 06 50 84 78 97

Elevage

26 - Propose pension pâturage PN et PA du 01/05/2025 au 30/08/2025 pour bovins ou ovins.
✆ 06 88 48 14 29

Divers

01 - Vends Fendt 411 vario avec chargeur Stoll FZ 30 récent 15000 h tbé ; rigoleuse Greffet ; salle de traite Westfalia 2x5 décro compteur Metatron 12 disponible novembre ; nettoyeur HP Dimaco 150 bars.
✆ 06 85 17 96 95

01 - Vends cause retraite, charrue Huard 475T ,1995, 4 socs, sécurité boulons. Faucheuse Pottinger 265H, 2002, 2m65, conditionneur à doigts démontables facilement. Epandeur fumier Scobel 4,5 t. Faneuse Pottinger 1995, 4 toupies. Benne (ancien camion), 10 t fabrication artisanale. Cureuse fossé Agram D1700, rotor 500. Moulin à farine Acemo.
✆ 06 13 53 15 97

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

05 - Vends 30 DPB prime PAC. Prix unitaire 110 € vendu 170 €.
✆ 06 81 74 34 41

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1202)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Vends herse rotative 3 m, Rau combi hydraulique avec herse et dents danoises 4m50, équipement tournesol 4 m, scie à colza Matrot, à monter sur moissonneuse Class. Le tout en bon état. (1002)
✆ 06 24 16 75 48

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (1001)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vds cause retraite : Atomiseur Ideal Rhone 15001 avec incorporateur et vannes électriques 5000 HT - Pulvérisateur Berthoud force 1000 rampe 15 m 4500 HT - Herse rotative Agram 3001 packer attelage + un jeu de dents carbure neuves 3500 HT - Epandeur d'engrais ZAM1500 avec limiteur de bordure 3500 HT - Epandeur d'engrais Vicon PS 604 ouverture hydraulique 1500 HT - Multisem Quivogne 3m rouleau packer attelage semoir 3000h HT - Herse Rau Terfor TL100GD avec un jeu de dents 25 acier A70 2500 HT - Déchaumeur Amazone Pegasus 4m rouleau + un jeu de pièces d'usure neuf 3000 HT. Le tout en TBE.
✆ 06 81 34 73 39

26 - Vds charrue Vogel - Noot 5 socs 5500 euros, épandeur fumier Heywang Q 5T5 800 euros, pulve Berthoud 2000L 24m 2500 euros. Charrue fosse asperges 150 euros, table emballage fruit 100 euros.
✆ 06 08 76 06 57

26 - Vends serre tonneau 18mX 4,50 acier galvanisé 2 portes AV - AR 2,30X 1,35 aération latérale 40,70 - 800euros.
✆ 04 75 71 61 07

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends calèche 10 PL refait frêne roues rayons bandage caoutch, frein disque.
✆ 06 10 94 35 54

38 - Vends faucheuse Krone 5 assiettes, Andaineur Kuhn 3 m, Faneuse Kuhn 4 toupies.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Cause retraite vend secoueur à noyers Rousset hydraulique, herse plate RAU 5,20 m treuil 5T AMR.
✆ 06 72 75 29 27

38 - Vends cause retraite tracteur MF 105 ch, 4rm, charrue quadrisoc sécurité boulons.
✆ 06 30 70 89 17

38 - Vends broyeur Negri 9cv, 295 BHH p année 2020, état neuf cause décès 1800 euros non négociables.
✆ 06 78 49 28 48

38 - Vends programmateur groupe serv01 faisceaux groupe iso3 900/1100 l décrochage isofator3 gascoigne melotte, herse plate quivogne 5,25 m 6 box à veau ck.
✆ 06 30 15 90 39

38 - Vends 3 tonnes à eau avec niveau constant : 1 de 2000 l, 1 de 5000 l, 1 de 6500 l et 1 nacelle sur 3 points, hauteur maxi 5m.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends moissonneuse batteuse Someca M100 én état 2500 €.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends tracteur Massey Ferguson 130 + divers petits matériels.
✆ 07 87 87 46 19

42 - Vends bétaillère, pulvérisateur Berthoud, andaineur, bascule 500 kg + divers matériels.
✆ 04 77 29 10 18

58 - Vends cause retraite très beau JD 6130 R avec fourche GPS toutes options, Case Puma 225 CVX, divers matériels culture. (1205)
✆ 06 83 25 49 06

58 - A vendre 32 droits à paiement de base (DPB). Vends faucheuses frontales Kuhn GMD 3125. (1203)
✆ 06 15 23 21 48

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends voiture C4 Picasso diesel, bon état, contrôle technique OK, 160000 kms cause décès.
✆ 06 81 62 15 57

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

38 - Vends 307 Break avec attelage - 2.0-HDI-90CV - 2 850.00 € à débattre - 5 portes - diesel -253100 km - 1ere mise en circulation 03/2003 - Kit de distribution/révision/frein avant et arrière/batterie changé en11/2024. 4 roues complètes été +pneus neige - CT OK.
✆ 06 32 19 00 21
06 20 12 13 43

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia en 2m appointés prix 3.10 euros HT.
✆ 06 16 25 39 34

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2 m non fendu chêne acacia prix suivant volume.
✆ 06 82 07 33 68

26 - Vends luzerne première coupe et deuxième coupe.
✆ 06 86 80 25 83

38 - Vends foin 2024.
✆ 04 74 92 50 42

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 3,50 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

Fourrage

55 - Vends foin 2024, bottes carrée et balles rondes récoltées sec. 50 €/ tonne.
✆ 06 76 41 49 02

01 - Vends regain BR 120x120 an 24 très bonne qualité, rentré bonne condition. Livraison possible.
✆ 06 16 28 80 56

03 - Vends foin 2024 prairie nat+temp 340 balles rondes 160x120 50 euros la tonne.
✆ 06 67 65 98 91

26 - Vds foin PN balle ronde, possibilité de livraison.
✆ 06 88 48 14 29

26 - Vends fourrage luzerne en bottes 60/80/200 prix 15 euros la botte.
✆ 06 85 23 19 92

58 - Vends 150 t de foin de bons prés, proche autoroute, bottes carrées, 500 kg, récolté en bonnes conditions.
✆ 06 24 21 42 52

71 - Vends foin paille.
✆ 03 85 75 30 48

71 - Vend foin 2024, balles rondes, 240x1,20x90, bonne qualité.
✆ 03 85 72 23 47
ou 06 80 65 86 32

74 - Vends foin pour génisses et chevaux en bottes rondes. Prix à débattre.
✆ 06 32 91 13 53

Propriété

70 - Agriculteur recherche ferme champêtre isolée, avec le parcellaire groupé et attenant, libre d'occupation, avec ou sans maison d'habitation. Etudie toutes propositions sérieuses.
✆ 07 75 80 58 59

Terrain

34 - Vends 6 ha 50 vignes.
✆ 06 45 44 89 21

34 - Vends vignes 10 ha.
✆ 06 36 95 77 39

38 - Vends terrain de 3 ha, bien situé pour projets agroécologiques, camping biodiversité, visite motivée.
✆ 07 84 52 03 08 le matin

Immobilier

70 - JA recherche Terre agricole à acheter minimum 10ha ou exploitation Nord Franche Comté.
✆ 06 65 41 39 38

Bâtiment



Divers

39 - Vends piquets acacia 1.80M autres dimensions sur demande. Possibilité de livraison.
✆ 06 85 10 34 19

Mariage

00 - Jeune fille de 44 ans recherche une relation sérieuse et durable avec un homme de 45 à 60 ans, pas sérieux s'abstenir. (1006)
✆ 0041 76 718 33 63

69 - Femme 42 ans, cherche un homme pour aboutir à une vie de couple ensemble. Une relation sérieuse. (1204)
✆ 06 78 30 76 44

Animaux

Bovin

01 - Propose prise en pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 hectares +13 hectares de regain après fauchage du foin donc a partir de Septembre. Le tout sur la commune de 01110 Champdor Corcelles. Prairies alimentées en permanence en eau de source. Surveillance quotidienne assurée. Sur cette période, je peux accueillir entre 15 et 2 bovins ou équins. Prix à convenir et à débattre. Forfait saisonnier également possible.
✆ 06 24 32 65 17

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans cornes.
✆ 06 77 19 11 44

03 - Elevage Lena Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Orly, TGS. (0801)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 2 ans, 12 mois, b. origine IA, monte naturelle. GAEC de Turcy-Fleurier, Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - A vendre, 4 taureaux charolais inscrits, 16-17 mois, génotypés dont 1 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent. (0802)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

39 - Montmorot - Prends 80 génisses en pâture sur différentes parcelles de 3 à 6 ha chacune. Eau, sel, foin à volonté. Du 15-03-25 au 01-11-25. De + de 18 mois : 1,20 euro/jour. Plus de 12 mois: 1 euro/jour.
✆ 07 89 57 34 84

42 - Vends taureau charolais adulte + taureaux charolais 15-16 mois, HBC, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François Bouche Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends grand choix repro charolais 1, 2, 3, 4, 5 ans HBC ou non. Gaec Montcharmont R et T. (1201)
✆ 06 14 09 77 66
06 16 36 19 68

58 - Vds veaux repro charloais 15 mois prêts à saillir Garanties sanit. Plusieurs origines Livraison GAEC Deboux 1106
✆ 06 28 58 12 92

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée GAEC LANGLET 58140 GACOGNE 1105
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends reproducteurs 2 ans et 15 mois, type viande et mixte. Gaec Pautet, Savigny Poil Fol. (1003)
✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends reproducteurs HBC, 1 - 5 - 16 mois, Origine IA, Velage facile EARL Dominique Compot 1101
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vds repro Charolais 1 ou 2 ans TB, origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0505)
✆ François 06 08 78 05 01.
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

71 - Vends taureau charolais HBC, 4 ans, origine Touillon, 58 veaux reproducteurs, 14 mois, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends taureaux repro. 18 mois, Gaec Saunier, Issy-l'Évêque.
✆ 06 11 56 51 42

71 - Élevage charolais HBC vend 10 taureaux, 2 ans, type mixte élevage, EARL Pacaut Jean-Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

74 - Vends VL ou génisses fraîches ou en lactation. Vends foin et regain séché.
✆ 06 60 29 24 08

74 - Vends 2 vaches de 3 ans charolaises suitées.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71

PETITES ANNONCES

Caprin

42 - Vends 20 chèvres Alpines, mises bas avril, livr. assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

73 - Vends chiots beauceron 1M 1F 6 mois 400 €, extra sur bovins, mère : 250269608862076.
✆ 06 73 22 02 64

Equin

42 - Vends deux pouliches Comtoises, pleins papiers, saillies du 20 mai et du 29 juin 2024.
✆ 06 07 96 23 40

63 - Achète tout type de chevaux selle et poneys à valoriser et de réforme.
✆ 06 81 21 25 20

Emploi

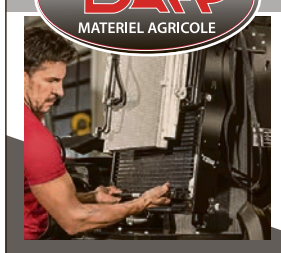
Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) en CDD jusqu'à septembre inclus. Missions : travaux d'entretien de clôtures, de maçonnerie, de préparation des semis, soin aux animaux, travaux de fenaison, travaux de pressage de paille et/ou moisson. • Contrat à durée déterminée jusqu'à septembre inclus. • Salaire 11.88€ brut/h. • Permis B, possibilité logement. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Missions : Travail en équipe sur 2 exploitations (polyculture-élevage bovins charolais et en polycultures avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement de bovins). Observation et soins des animaux, travaux du sol et traitements qui y sont liés, travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée, bonnes connaissances en agronomie, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

58 - Expl, polycultures, élevage, région Morvan, recherche salarié agricole à temps partiel, de 16 H à 24 H/semaine en CDI. Expérience et connaissance du milieu agricole exigé. (0903)
✆ 06 83 57 20 65

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

• 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
• 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

58 - Urgent, recherche salarié agricole polyvalent, H/F, CDI. Scea De Treigny, 58420 Chevannes Changy. (0606)
✆ 06 10 64 01 65

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE

1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

74 - Recherche salarié pour les foins, traite, suivi du troupeau, entretien des parcs.
✆ 06 18 49 93 35

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Des professionnels à votre service


J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850


ARRIVAGE
BECKER Frères
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

FORAGE EAU GÉOTH

02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

AMH
SAS au capital de 1 €
Siège social :27 cr s general de gaulle
21000 Dijon
932 561 913 RCS de Dijon

Le 19/12/2024, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 1 € à 5 553 279,00 €
Mention au RCS de Dijon

AL25017731

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE DE MOYENS CARDIO DEFENSE
Société civile de moyens
au capital de 182,94 euros
Siège social : 26 Boulevard de la Défense
21000 DIJON
RCS DIJON 393 829 395

Aux termes d'une délibération en date du 30/12/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Adrien ARTUS, demeurant 15 rue d'Avau à BRETIGNY (21490), en qualité de co-gérant, à compter du 1er janvier 2025.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017964

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOLDING PCV
Société par actions simplifiée
au capital de 288 550 euros
Siège social : Rue de Brully - GIGNY
21200 BEAUNE
789 925 229 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 30juin 2022, il résulte que les mandats de la SASU JEAN-MARC DUFETEL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société FIDALSEC-LINSIG, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes en remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL25017994

MODIFICATION DU CAPITAL

CARTERON-MULLER
Société de participations financières
De professions libérales
Sous forme de
Société par actions simplifiée
Au capital de 144 403 euros
Siège social : 12 rue du Mansy
21490 VAROIS-ET-CHAIGNOT
913 346 839 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 27 décembre2024 que le capital social a été augmenté de 220 000 euros par voie d'apport en nature, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent quarante-quatre mille quatre cent trois euros (144 403 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent soixante-quatre mille quatre cent trois euros (364 403 euros).
Pour avis, La Présidente

AL25018001

MODIFICATIONS MULTIPLES

SAS Locauto Dijon
au capital de 8 500 euros
Siège social : 22 Rue du Vignery
21160 PERRIGNY LES DIJON
948 698 170 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 17/12/2024 la collectivité des associés a décidé :
De modifier, à compter du 17/12/2024, l'objet social qui sera désormais libellé de la façon suivante : Nettoyage courant de copropriétés, de bâtiments, sortie de poubelles,nettoyage et entretien des extérieurs, espaces verts et piscines. Réalisation de petits travaux de bricolage (hors profession réglementée). Tous travaux de réparations pouvant être nécessaire dans un immeuble (plomberie, chauffage, peinture ...) par sous-traitance Apporteurs d'affaires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
De remplacer à compter du 17/12/2024 la dénomination sociale «Locauto Dijon»par «PRO CLEAN» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
De transférer le siège social à compter du 17/12/2024 au 39 Rue Charles Dumont,et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL25018004

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L.R. IMAGE
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : Chez SCI AE
8 Avenue Jean Bertin
21000 DIJON
532 286 143 RCS DIJON

Selon délibérations du 18/11/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL L.R. IMAGE a décidé de transférer le siège social actuellement situé chez SCI AE, 8 Avenue Jean Bertin - 21000 DIJON au 2 A Rue Robert Fourrier - 69680 CHASSIEU à compter du 18/11/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018007

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ATOLL
Société civile
Au capital de 12 000,00 €
15 boulevard Rembrandt
21000 DIJON
SIREN 498 430 123 RCS DIJON

Par décision collective en date du 13 février 2025, les associés de la SCI ATOLL ont décidé : Le transfert de son siège social du 15 boulevard Rembrandt 21000 DIJON (ancienne adresse du siège social) au 6 A boulevard Montaigne 21000 DIJON (nouvelle adresse du siège social) et ce, à compter rétroactivement du 23 décembre 2024
La modification de la clause relative à l'objet social afin de préciser les opérations réalisables par la société dans le cadre de son activité principale et d'étendre son objet social à d'autres activités telles que la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, le placement de trésorerie et la réalisation, à titre exceptionnel, de tout ou partie des biens mobiliers et immobiliers sociaux.
Pour avis, le Gérant.

AL25018019

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AVENIR BUSINESS RESSOURCE
EURL au capital de 10 000 €
Siège social : 4 IMPASSE SUR LA GRANDE VIE
21250 BONNENCONTRE
928 975 937 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 28/02/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 6 BOULEVARD ALEXANDRE DE FRAISSINETTE 42100 SAINT-ETIENNE, à effet du 28/02/2025. La société sera désormais immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.
Modification au RCS de DIJON

AL25018037

DÉMISSION DE GÉRANT

SARL GORMOTTE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : Rue Félix Lechenet
21120 IS SUR TILLE
891 095 432 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du30/09/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Rémi GORMOTTE de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31/12/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, La Gérance

AL25018049

MODIFICATIONS MULTIPLES

SAS Groupe Rocard
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
828 642 066 RCS DIJON

Aux termes d'une AGO en date du 27/09/2024, M. Philippe BENOIT, demeurant 34 Bd Eugène Spüller - 21000 DIJON a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 01/10/2024 et la SARL PB CONSULTING au capital de 2 000 €, 34 Bd Eugène Spüller - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 931 553 168 a été nommée en qualité de membre du Comité de Pilotage et d'Animation à compter du 01/10/2024.
Aux termes d'une délibération du Comité de Pilotage et d'Animation en date du 27/09/2024, la SARL PB CONSULTING, susvisée, a été nommée en qualité de Vice-Présidente du Comité de Pilotage et d'Animation à compter du 01/10/2024.
Pour avis
Le Président

AL25018055

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS Groupe Rocard
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
828 642 066 RCS DIJON

L'A.G.E. du 14/11/2024 a décidé de réduire le capital social de 194 700 € pour le ramener de à 805 300 € par voie de rachat et d'annulation de 194 700 actions.
Un D.G. a constaté en date du 17/12/2024 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les art. 6 et 7 ont été modifiés en conséquence
POUR AVIS
Le Président

AL25018063

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI ROCARD IMMO
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
878 964 006 RCS DIJON

L'A.G.E. du 25/11/2024 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social à 7 300 euros par rachat et annulation de 2 700 parts sociales. Les art. 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL25018068

MODIFICATION DE CO-GÉRANT

SCI ROCARD IMMO
au capital de 7 300 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
878 964 006 RCS DIJON

L'AGO du 27/01/2025 a pris acte de la démission de ses fonctions de cogérant de M. Christophe ROCARD, à effet du 31/12/2024.
Pour avis
La Gérance

AL25018069

MODIFICATION DU CAPITAL

SOBEM NG
SAS au capital de 2 652 000 €
porté à 2 632 000 €
Siège social : 158 Grande rue
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
751 249 780 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 11/02/2025 a décidé de réduire le capital social de 20 000 € pour le ramener de 2 652 000 € à 2 632 000 € par voie de rachat et d'annulation de 20 000 actions.
Le Président a constaté en date du 13/03/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à deux millions six cent cinquante-deux mille euros (2 652 000 €).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux millions six cent trente-deux mille euros (2 632 000 €).
POUR AVIS
Le Président

AL25018072

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A DARCEY.
Par arrêté préfectoral n° 391 du 10 mars 2025, est organisée du 7 avril 2025 à 16 h 00 au 12 mai 2025 inclus à 18 h 00, soit 36 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Darcey, d'une puissance de 23,21 MWc , déposée par la société « Eni Plénitude Renewables France ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Darcey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public
Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6077
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-6077@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Darcey.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Darcey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 12 mai 2025 avant 18 h 00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-6077@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/6077 pendant toute la durée de l'enquête.**
Monsieur Alain DUROUX, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de Darcey
Lundi 7 avril 2025 de 16h00 à 18h00
Jeudi 17 avril 2025 de 16h00 à 18h00
Jeudi 24 avril 2025 de 14h00 à 16h00
Samedi 3 mai 2025 de 10h00 à 12h00
Lundi 12 mai 2025 de 16h00 à 18h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à monsieur Pierre Ammermann – Eni Plénitude Renewables France – Mobile : 06 52 73 66 69
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires par intérim (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Darcey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires par intérim,Nadine Muckensturm

AL25018050

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 345 23 E0001 POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE LERY (21)
Par arrêté préfectoral n° 349 du 6/03/2025, est organisée du 7/04/2025, à 14 h 00, au 9/05/2025, à 17 h 00 inclus, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 38,42 MWc sur le territoire de la commune de Léry, déposée par la société « Eni Plenitude Renewables France ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 5/03/2024 ;
est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Léry (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie
Le mercredi de 10 h00 à 12h00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/6092
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
- sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement→ Energies renouvelables →Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Léry (21).
- Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **9/05/2025, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de Léry, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-6092@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/6092)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Jacques SIMONNOT, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Léry (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
Lundi 7 avril 2025 de 14h00 à 17h00
Mercredi 16 avril 2025 de 14h00 à 17h00
Mercredi 30 avril 2025 de 14h00 à 17h00
Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 17h00
M. Dominique LANTERNIER, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Eni Plenitude Renewables France
4, avenue maréchal Foch
95100 Argenteuil
Monsieur Pierre AMMERMANNM
06.52.73.66.69
mél : pierre.ammermann@eniplenitude.es
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires par intérim (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Léry, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet :
Accueil → Actions de l'État → Environnement→ Energies renouvelables →Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Par intérim
Nadine MUCKENSTURM

AL25018059

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCP JEAN-MICHEL BROCHERIEUX
Societe civile professionnelle d'avocat
en liquidation au capital de 42 513 €
siege social : 14 bis rue de la poste
21000 dijon
inscrite au rcs de dijon
sous le n° 310 005 731

Par Assemblée en date du 6 mars 2025, la Société susvisée a décidé sa dissolution anticipée à compter rétroactivement du 1er janvier 2025 et désigné Maître Jean-Michel BROCHERIEUX, avocat, domicilié 14 bis rue de la Poste, 21000 DIJON en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée.
Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à DIJON - 21000, 14 bis rue de la Poste.
Le liquidateur a reçu tous pouvoirs conformément à la loi et aux statuts.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis,
Le liquidateur
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL25018000

CLÔTURE DE LIQUIDATION

REVETSOL
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Route de Champdôtre
21170 TROUHANS
Siège de liquidation : 5 Route de Champdôtre
21170 TROUHANS
802 888 230 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 07 mars 2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrick MEURIOT, demeurant 5 Route de Champdôtre 21170 Trouhans, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2024.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018009

DISSOLUTION

Société coopérative agricole à capital variable
CUMA DES VALLONS Siège social Chemin de la Louère – 21120 CRECEY SUR TILLE
N° d'agrément 210448 N° d'immatriculation au RCS de Dijon 325 994 192

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 21 Février 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 21 Février 2025 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : Mr BARBE Clément demeurant à 7 rue du Château 21120 VILLEY SUR TILLE et Mr DEGREY Sylvain demeurant à 11 rue André Huve – 21120 IS SUR TILLE.
Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Chemin de la Louère – 21120 CRECEY SUR TILLE siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON.
Les liquidateurs

AL25018015

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ANPAMAR
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 61 Avenue Aristide Briand
21000 DIJON
Siège de liquidation : 19 Allée du Clos Suzon
21000 DIJON
841 041 817 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Patricia ROGER, demeurant 19 Allée du Clos du Suzon -21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 19 Allée du Clos Suzon - 21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018042

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

IMW Group
SCI au capital de 1 000 euros
163 rue des Creux - 21250 AUVILLARS SUR SAONE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : IMW Group
Siège social : 163 rue des Creux, 21250 AUVILLARS SUR SAONE
Objet social : - Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement
- Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société
- Vente à titre exceptionnel desdits immeubles,
- Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI IMW Group et cession à titre exceptionnel desdites participations,
- Mise à disposition des locaux,
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Imane EL GARI, née le 11 avril 1994 à KHOURIBGA (Maroc), demeurant 163 rue des Creux 21250 AUVILLARS SUR SAONE
Monsieur Walid EL GARI, né le 27 juin 1999 à ASOLA (Italie), demeurant 5 Cours de Verdun 21250 SEURRE
Toutes les transmissions de parts sont soumises à agrément.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018047

LM L'AUTOMOBILE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9007 Rue du jeune hêtre
21110 IZIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IZIER, le 10 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LM L'AUTOMOBILE
Siège social : 9007 Rue du jeune hêtre, 21110 IZIER
Objet social : La Société a pour objet :La réparation automobile, peinture et carrosserie,La mécanique automobile,Achat-vente au détail de toutes pièces se rapportant à l'automobile,Location de véhicules,Personnalisation de la peinture et de la carrosserie de véhicules,Débosselage sans peinture,Service de remorquage et dépannage.La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Lucas MANDOT, demeurant 10 Bis Rue du Général de Gaulle - 21110 IZIER, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018056

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/03/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Marey-sur-Tille et Cussey-les-Forges : parcelles de futaies résineuses, taillis simples et landes boisées - Urbanisme : RNU
Marey-sur-Tille 15 ha 41 a 87 ca 'LE SENTIER FEVENOT' : A-0594—0595—0596—0597—0599—0600 - 'LA BELLE CROIX' : A-0681—0682 - 'BORDIERE' : A-0577—0578—0579—0584—0585 - 'LA VOIE D AVELANGES' : A-0466—0476 - 'LES RANGS' : A-0652—0653—0654 - 'GREVILLEUX' : D-0091 - 'COTE DE MORFONTAINE' : D-0226—0235—0242—0243 - 'COMME THIERRY' : ZC-0008 - 'LA MAROILLE' : ZH-0009 - 'LES SAVIERES DE BEZANCIERE' : ZH-0029 - 'SOUS LA VOIE D IS': ZN-0055—0060—0067 - 'COMME DE LA BRULEE' : ZN-0045
Cussey-les-Forges 6 ha 55 a 00 ca 'ARBATOIRE ET CHAMPS PAUTET' : B-0045—0616 - 'COTES DE VELLEREY' : C-0783—0784
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/04/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018073

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL HAGHEBAERT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 3 rue de Vassy
58700 ARZEMBOUY
982497992 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de toiture pour la production d'électricité et de transférer le siège social de 3 rue de Vassy, 58700ARZEMBOUY à La Grande Chaume 58700 ARTHEL à compter du 1er mars 2025, et de modifier en conséquence des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL25017879

MODIFICATIONS MULTIPLES

SALVE, DAPREMONT, FARGEOT, PIERRON
Société civile professionnelle
de Vétérinaires
au capital de 473 600 euros
Siège social : CHAMP BALARD
58170 LUZY
497 813 006 RCS NEVERS

Aux termes de délibérations en date du 27 février2025, l'Assemblée Générale Mixte des associés a:
- nommé en qualité de cogérant Monsieur Géraud DROUVILLE, demeurant 26, Rue Ledru-Rollin à 58170 LUZY, pour une durée indéterminée à compter du même jour
- modifié la dénomination sociale qui devient SALVE, DAPREMONT, FARGEOT, PIERRON,-DROUVILLE, puis a modifié corrélativement les statuts.

AL25017990

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI SUD MORVAN CHAROLAIS
Société civile immobilière
au capital de 1 875 euros

ANNONCES LÉGALES

Siège social : Champ Balard
58170 LUZY
528 818 206 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 27février 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Géraud DROUVILLE, demeurant 26, Rue Ledru-Rollin à 58170 LUZY, pour une durée indéterminée à compter du même jour.

AL25017995

TRANSFORMATION

HOLDING FERNANDES

SARL au capital de 300 000 €
Zone Industrielle, 2 Rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
890.709.157 RCS NEVERS

La collectivité des associés par décisions unanimes du 27/02/2025 a décidé, à compter du même jour, la transformation de la société en société civile, la modification de l'objet social et la nomination de Paulo FERNANDES et Virginie FERNANDES en qualité de gérants.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : SARL. Nouvelle : SC
Objet :
Ancienne : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés ; la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle ; l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.
Nouvelle : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. Et, généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.
Administration :
Ancienne : Gérants de la SARL : Paulo FERNANDES et Virginie FERNANDES.
Nouvelle : Gérants de la SC : Paulo FERNANDES demeurant 7 Rue Charles Rabot 58000 NEVERS et Virginie FERNANDES demeurant 8 Impasse de la Calc 66140 CANET-EN-ROUSSILLON
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL25018046

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE DU DESSIERT

SAS.Capital social : 1000 euros
Siège social : 10 rue du Dessiert
58160 LaFermete
850906835 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE en date du 27 février 2025, le président a décidé, à compter du 11 février 2025,de transférer le siège social à Chemin Tour de la Madone Lieudit La Pousterle, 30200 Sabran.
Radiation du RCS de Nevers et immatriculation au RCS de Nimes.

AL25018048

apex consulting

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BASTIO

SAS au capital de 4000 €
Siège social :3 IMPASSE CEZANNE
13710 Fuveau
843 256 009 RCS d' Aix-en-Provence

Aux termes de l'AGE en date du 03/06/2024 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 6 RUE DES VIGNES 58110 Châtillon-en-Bazois
Gérant : M. TERRIER David, demeurant 6 RUE DES VIGNES 58110 Châtillon-en-Bazois
Radiation au RCS d' Aix-en-Provence et ré immatriculation au RCS de Nevers

AL25018053

HYDR'ELEC Développement
SAS au capital de 20 000 €
Siège social : 21 Bis, rue de la Badelle
58270 SAINT BENIN D'AZY
789 263 464 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'un assp du 14/03/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 15/03/2025 :
Président :
- ancienne mention : M. Bruno LAFLEUR
- nouvelle mention : M. Zoran MILOSEVIC dt à IMPHY (58) – 177, rue Paul Vaillant Couturier

AL25018077

HYDR'ELEC
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 21 Bis, rue de la Badelle
58270 SAINT BENIN D'AZY
484 649 561 RCS NEVERS

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 14/03/2025 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 15/03/2025 :
Président :
- ancienne mention : M. Bruno LAFLEUR
- nouvelle mention : M. Zoran MILOSEVIC dt à IMPHY (58) – 177, rue Paul Vaillant Couturier
Directeur Général :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : M. Bruno LAFLEUR dt à CUFFY (18) – 14, rue du Pré du Roc

AL25018079

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ACCGT

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 route de Nevers
58600 FOURCHAMBAULT
517 872 172 RCS NEVERS

Le 03 mars 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03 mars 2025.Monsieur Claude CELLUCCI, demeurant 24 rue Danton à Agde, Hérault, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la Société.
Pour avis.

AL25017929

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA GUARDIA

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 1 euros
Siège social : 4, rue du 14 juillet
Appartement 4
58000 NEVERS
800 207 250 RCS NEVERS

Le 25/04/2024, Monsieur Patrick PIFFARD, a approuvé le compte de liquidation,s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et à constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/03/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur.

AL25017958

NON DISSOLUTION

R CARRE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : RN 7 - 1 la Route Bleue
58150 ST ANDELAIN
901 133 934 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017967

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ILH ENERGIE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 route de Tracy
Forges 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Siège de liquidation : 16 route de Tracy
Forges 58160 SAUVIGNY LES BOIS
900 157 207 RCS NEVERS

Le 10.09.2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31.07.2024.La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25018017

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DLC

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 CHEMIN DES GREBES
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Siège de liquidation : 2 CHEMIN DES GREBES
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
981 128 309 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 7 Mars 2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. David LEVY, demeurant 2 Chemin des Grèbes 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018058

Socic CABINET JEAN-LUC JAVELAUD

DISSOLUTION

GAMING CAFÉ

SAS au capital de 100 €
Siège social : 32 rue du commerce
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
929 374 635 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE en date du 31/01/2025 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. BEDARD Jimi, demeurant 48 Résidence des Châtaigniers 45800 Saint-Jean-de-Braye, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de Nevers

AL25018071

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/02/2025 constitution de SASU :
Dénomination : lapinentrepreneur
Capital : 500 €.
Siège social: 1 Les Mandets, 58390 Dornes, France.
Objet: L'achat et la vente sur un site de e-commerce, à des professionnels et à des particuliers de formation sur la création et gestion d'entreprise ; L'achat de produits destinés à être revendus par la société/l'achat de produits nécessaires à la production par la société des articles commercialisés ; L'organisation ou la participation d'événements publics ou privés à des fins promotionnels ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Président : Régis FREMONT, 1 Les Mandets, 58390 Dornes,
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25017780

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SCI à capital variable : E.L.T. MECA
Capital: 5.00 €.
Capital min.: 5 €.
Objet: acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit.
Siège: 2 Chemin de la Buissonnerie 58270 Saint-Benin-d'Azy.
Gérance: BERENDSE Philippe 2 Chemin de la Buissonnerie 58270 Saint-Benin-d'Azy. MUSSILLON Karine 2 Chemin de la Buissonnerie Mousseaux 58270 Saint-Benin-d'Azy.
Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants.
Durée: 99 ans.
Au RCS de NEVERS

AL25017797

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement le 04/03/2025, constitution de la Société par Actions simplifiée :
Dénomination sociale : FOURCHAMBAULT IMMOBILIER
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 51 rue Gambetta, 58600 Fourchambault.
Objet :Toutes activités d'agence immobilière à savoir : la réalisation de transactions sur immeubles, droits immobiliers, parts de société immobilières, fonds de commerce et autres activités professionnelles ; l'activité de location immobilière, de gestion et d'administration immobilière, petit entretien d'immeubles ; l'expertise immobilière, les activités de marchands de biens ; l'activité de syndic de copropriété ;la mise en relation avec des professionnels ; toutes activités spécialisées dans le design et la décoration, le conseil en home staging, mise en scène de biens immobiliers, la réalisation de petits travaux d'entretien, de nettoyage et de valorisation de biens immobiliers, le négoce de tous biens meubles, mobiliers et articles de décorations.
Présidente : Madame Anca SIMON, demeurant 46, rue d'Estutt de Tracy, 58000 Nevers.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017922

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mars 2025, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée à effet du 1er mars 2025, motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination sociale : EARL DU VAL D'OSSEUX
Siège social : 4 Route d'Osseux 58110 ROUY
Capital : SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 €) par apport de numéraire
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Objet social : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural.
Gérance : Madame Stéphanie COICHOT, demeurant à FRASNAY REUGNY(Nièvre, 58270), 10 Route Principale
Cessions de parts sociales : L'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales, sauf à respecter les dispositions des articles 1er et 8 des statuts.
En cas de pluralité d'associés, les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

AL25017957

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10/03/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : CapiChat
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 4, Hameau Le Bouchat - 58150 TRACY-SUR-LOIRE
Objet : - toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations,- l'assistance, l'animation, la coordination et l'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients,capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement,- l'administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management,d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière,- la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens meubles quel qu'en soit la nature
Président : Monsieur Sylvain CHATELLIER demeurant 31, Avenue des Platanes –92 140 CLAMART
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25018005

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 février 2025, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : A.D FORESTIER
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 100 €uros
Siège social : 4, rue de la Promenade à CHATEAU CHINON 58120
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger
Tous travaux forestiers, abattage, débardage, achat, vente de bois
La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.
Début d'activité : 14 FEVRIER 2025
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Présidence : DOGAN Alican demeurant 4, rue de la Promenade à CHATEAU CHINON 58120
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS.
Le Président

AL25018012

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/03/25, il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée : L'ATELIER DU PISCINISTE
Objet social : - l'installation, la pose, la fabrication, l'assemblage, l'entretien, la maintenance et le dépannage de piscines, enterrées ou hors sol, et tous équipements(spas, saunas, hammam...), travaux et installations en lien avec les piscines (en ce compris les travaux de terrassement et d'assainissement),- la vente et le négoce de piscines, spas, saunas, hammam et autres équipements de même nature, articles et accessoires s'y rapportant (couverture, système de sécurité,matériel, produits d'entretien et de traitement des eaux, ...),- la plomberie et l'électricité
Siège social : 37 route d'Eugnes - 58400 CHAULGNES
Capital social : 2 000 euros
Président : Monsieur Benoît GARNIER demeurant 37 route d'Eugnes - 58400CHAULGNES-
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Agrément des cessions de parts : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25018052

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

AVIS DE CONSTITUTION

FRED'O GIVRY
Société civile immobilière
Au capital de 1.500 euros
Siège social : NEVERS (58000)15 rue de la pique
Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 8 février 2025, enregistré à POLE DEPARTEMENTALE D'ENREGISTREMENT NEVERS 58, le12/03/2025 Bordereau n°2025 N 126, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : FRED'O GIVRY
CAPITAL SOCIAL : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 euros),divisé en 150 parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune,numérotées de 1 à 150.
SIÈGE SOCIAL : NEVERS (58000)15 rue de la pique.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DURÉE : 99 ans années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS
APPORTS EN NUMÉRAIRE : Monsieur Frédéric CLAUDON fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1490,00 euros).
Monsieur Claude CLAUDON fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de DIX EUROS (10,00 euros).
GÉRANCE : Monsieur Frédéric CLAUDON, demeurant à BEFFES (18320), 12 rue de la Loire,
Pour avis.

AL25018088

// DIVERS

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 30 avril 2017, Mme Christiane Marie Clémence PORTE, dt à NEVERS (58000), 12 rue Saint Genest, née à NEVERS (58000), le 28 janvier 1938,célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 01 septembre2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Dominique MARTIN, Notaire à NEVERS, le 27 décembre 2024,dont copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 24 janvier 2025.
Opposition pourra être formée auprès de Me Patrice PERRET dans le mois qui suite le dépôt au Greffe dudit testament.

AL25018066

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

DOS SANTOS MARQUES Joao José - travaux de peinture et vitrerie - 72 rue de Paris 58440 Myennes. Jugement en date du 10/03/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018022

BOIN Nicolas - RCS Nevers 501 858 625 - création et entretien paysager élagage abattage délicat maçonnerie décorative et paysagère pose de clôtures dans les jardins,pose de terrasses bois, composite, dalle, revêtement résine,voie d'accès, chemin d'accès, location de plantes événementielles, prestations techniques sonorisation,débarras - 27 chemin du Vieux Vauzelles 58640Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 10/03/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018023

CHANTENAY COUVERTURE SARL - RCS Nevers 509 569 356 -couverture charpente zinguerie démoussage nettoyage couverture tous travaux et entretien de couverture rénovation et petits travaux de maçonnerie - 15 b rue Rue de la Poste 58240 Chantenay-Saint-Imbert. Jugement en date du10/03/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018024

EURO TS - RCS Nevers 382 267 631 - peinture revêtements solset murs entretien locaux industriels commerciaux particuliers publicité peinte - 102 degrés Lyon 58000 Sermoise-sur-Loire. Jugement en date du 10/03/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018025

ALVES Manuel - entretien et réparation de véhicules automobiles légers - route de Château du Bois 58410 Entrains-sur-Nohain. Jugement en date du 10/03/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018026

SARL MORIZOT MOTOS - RCS Nevers 832 202 949 - le commerce et la réparation de motocycles et quads - lieu-dit Dit la Vigne Morin 71140 Maltat. Jugement en date du 10/03/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018027

FUHRMANN Anita - RCS Nevers 792 715 369 - achat revente de bois.vente de plants légumes, fleurs, vente de légumes,entretien sépultures. objets décoration - 8 route de Clamecy58530 Dornecy. Jugement en date du 10/03/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018028

PARAPHARMACIE DU FLEURON - RCS Nevers 914 432 786 - vente produits cosmétiques, d'hygiène, soins et compléments alimentaires et d'accessoires liés à ces produits - 2 rue Jacques Duclos 58640 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du10/03/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018029

DUGROSPREZ Alain - peintre - Plainefas 58140 Saint-Martin-du-Puy. Jugement en date du 10/03/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018030

GIRARD Anthony - RCS Nevers 814 303 798 - boulangerie pâtisserie et tous produits liés à l'activité, petite épicerie sans vente d'alcool - place de la Résistance le Bourg 58230 Planchez. Jugement en date du 10/03/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018031

SCP Francis LHERITIER Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 7 juin 2010, Madame Marthe,Marie, Annette ROBERT, demeurant à NEVERS (58000), 26 bis,avenue Pierre Bérégovoy, née à CLAMECY (58500), le 16 juillet 1932, et décédée à NEVERS (58000), le 19 avril 2024,a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me MANQUAT,notaire à NEVERS, suivant procès-verbal en date du 10 mars 2025, dont une copie authentique a été déposée auprès du greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me MANQUAT,notaire chargée du règlement de la succession.
Pour avis.
Me MANQUAT

AL25018090

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING RBSI

SARL au capital de 290 050 €
Siège social : La Cour Buisson
89170 ST MARTIN DES CHAMPS
900 852 302 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 01/03/2025 la dénomination sociale «HOLDING RBSI» par « Billault Groupe » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social de La Cour Buisson, 89170 ST MARTIN DES CHAMPS au 1 Rue des entreprises 89170 SAINT-FARGEAU à compter du 01/03/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL25017810

MODIFICATIONS MULTIPLES

RICHARD BILLAULT TRAVAUX PUBLICS

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : La Cour Buisson
89170 ST MARTIN DES CHAMPS
853 966 158 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2025, l'Associée Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 01/03/2025 la dénomination sociale RICHARD BILLAULT TRAVAUX PUBLICS par « Billault Travaux Publics » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social de La Cour Buisson, 89170 ST MARTIN DES CHAMPS au 1 Rue des entreprises 89170 SAINT-FARGEAU à compter du 01/03/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS - La Présidente

AL25017811

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MADEMOISELLE KEYS

SAS au capital de 100 €
Siège social :1 montagne d'hollard
89260 La Chapelle-sur-Oreuse
952 181 642 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 04/03/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 14 PLACE DES HEROS 89100 Sens, à compter du 04/03/2025.
Mention au RCS de Sens

AL25017965

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI ESCLAVY

SCI au capital de 70431,45 €
Siège social :6 imp esclavy
89800 Chablis
423 733 591 RCS d' Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 30/01/2025 les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 143 903,49 €, à 144 040,65 € par création de 9 nouvelles parts.
Mention au RCS d' Auxerre

AL25017992

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par suite du décès de Monsieur Jean-Sébastien PERREAUT survenu le 11 juin 2020, cogérant de la SCI « MAEXANE » dont le siège est à HERY(89550) 8 rue de Rouvray, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 852085752, la gérance de la société est assurée par Madame Florence PERREAUT née MAKOWIECKI.
Pour insertion
Le Notaire.

AL25018016

SELARL SYLVIE LELIEVRE

MODIFICATIONS MULTIPLES

La SCI 8 ET 9 RUE NICOLAS CARISTIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000,00 €
Dont le siège est à AVALLON (89)
9 Rue Nicolas Caristie
RCS : AUXERRE - 433719309

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08/03/2025, il a été décidé la prorogation de la durée de la société à99 ans au lieu de 50 ans à compter de son immatriculation, et M. Cyrille DUCET, demeurant à AVALLON (89), du Général Leclerc a été nommé gérant de la société en remplacement de M. Régis DUCET.
Pour avis,Le Notaire

AL25018034

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

CO-GÉRANT

SCI LA PROMENADE

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social: 5 RUE DES MESANGES
89300 JOIGNY
Siège de liquidation : 1 allée des sports
Résidence les Rives de Deauville
Bât G Apt 14
14800 SAINT ARNOULT
803 289 461 RCS SENS

Par décision de l'associée unique en date du 12 mars 2025, il a été décidé :
La constatation du décès de Monsieur René LOUVEL et la modification de l'article 7 des statuts,

ANNONCES LÉGALES

La fin du mandat de co-gérant de Monsieur René LOUVEL, suite à décès.

AL25018040

TRANSFORMATION

Le 1.3.2025, les associés de la SAS BRASSERIE LA TRUITE, au capital de 2.000 €, siège social à BUTTEAUX (89360) 1, chemin des Lames, 884 263 633 RCS AUXERRE, ont décidé de modifier la forme juridique de la SAS en SARL.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES :
Forme : SAS ; Président : Vivien FOSSEZ demeurant à 1, chemin des Lames 89360 - BUTTEAUX ; DG : Anaïs VULLIEZ demeurant 1, chemin des Lames 89360 - BUTTEAUX
NOUVELLES MENTIONS : Forme : SARL ; Gérants : Vivien FOSSEZ 1, chemin des Lames 89360 - BUTTEAUX et Anaïs VULLIEZ 1, chemin des Lames 89360 - BUTTEAUX.
Modification sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL25018067

LDS GROUPE

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL DES GUERINS

devenue AGRI-AVI-PAILLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Les Guérins
FONTENOUILLES
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
527 837 900 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 6 décembre2024, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SARL DES GUERINS» par»AGRI-AVI-PAILLE « et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social à l'activité de commercede fourrage, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018075

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

MAIRIE D'ESCAMPS

Projet d'aliénation de trois chemins ruraux sur le territoire de la commune d'Escamps.
Par arrêté n° 04/2025 en date du 13 février 2025, le Maire de la commune d'Escamps informe de l'ouverture d'une enquête publique du 8 avril à 9h00 au 23 avril 2025 à 17h00, relative à l'aliénation de trois chemins ruraux situés sur les parcelles ZI 169, 170 & 171.
Le dossier d'enquête sera consultable en mairie durant la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture et sur le site de la commune www.escamps.fr
Le public pourra déposer ses observations/propositions sur le registre prévu à cet effet.
M. Michel Breuillé, désigné Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public :
Le 8 avril 2025 de 9h00 à 11h00
Le 23 avril 2025 de 15h à 17h00
A l'issue de la procédure, la décision prise par la municipalité sera l'aliénation ou bien un refus

AL25017710

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES ÉPINETTES

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
à capital variable
Au capital plancher de 7 622,48 euros
Siège social : la Champagne
89150 SAINT VALÉRIEN
414 760 595 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 28 février 2025, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 28 février 2025 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
Mme Janine MIREUX épouse MATIGNON,-demeurant à SAINT-VALÉRIEN (89150), la Champagne, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 28 février 2025.
Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, la Champagne - 89150 SAINT-VALÉRIEN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, la liquidatrice

AL25017987

NON DISSOLUTION

LA CREMERIE GOZGOZ

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4, rue de Lixy
89140 VILLETHIERRY
907 475 867 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président

AL25017997

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

ÉTABLISSEMENTS PAUL BOUDIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Route de Malay
89100 MAILLOT
707 180 337 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 16 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25018002

NON DISSOLUTION

SARL LE 44

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €uros
Siège: 5, Avenue Lucien Cornet
89100 SENS
R.C.S. SENS : 952 146 348

Par décision de l'AGE du 10/03/2025, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de SENS.

AL25018013

DISSOLUTION

VISTA

SASU au capital de 100 €
Siège social : 8 bis rue des oublettes
89100 SENS
RCS SENS 750 001 927

L'assemblée générale extraordinaire du 03/03/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 03/03/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur SEFRIOUN Larbi, demeurant 8 bis rue des oublettes, 89100 SENS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.
SEFRIOUN

AL25018008

FIDAL AVOCATS

Rue de Lisbonne
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Tél : 03.90.22.06.30

NON DISSOLUTION

SCHOTT FRANCE PHARMA SYSTEMS SAS

SASU au capital de 100 000 euros
Siège social : Route de Paris
89140 PONT-SUR-YONNE
R.C.S. SENS 706 180 056

L'Associé Unique, en date du 24 février 2025, a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L 225-248 du Code de commerce.
Pour avis

AL25018020

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI J.P.B.

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 3 049 euros
Siège social et de liquidation
ST DENIS LES SENS
89100 Le Pré Aubert
420 408 221 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 30 décembre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel CHAUFOURNAIS, demeurant 22 Avenue Georges Mandel PARIS 75016, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur.

AL25018038

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LA PROMENADE

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social: 5 RUE DES MESANGES
89300 JOIGNY
Siège de liquidation : 1 allée des sports
Résidence les Rives de Deauville
Bât G Apt 14
14800 SAINT ARNOULT
803 289 461 RCS SENS

Par décision de l'associée unique en date du 12 mars 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.A été nommée comme liquidateur Madame Catherine LOUVEL, demeurant 1 allée des sports, Résidence les Rives de Deauville – Bât G Apt 14, 14800 SAINT ARNOULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25018039

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL CANCELA MIGUEL

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 rue de Neuvy Sautour
89570 LASSON
793 634 205 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5 mars2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2025et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Miguel BARRETO CANCELA,demeurant 7 rue de Neuvy Sautour 89570 LASSON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 7 rue de Neuvy Sautour 89570 LASSON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018043

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 28.02.2025 des associés de la société civile SCI MEIRIONA au capital de 1.000€, siège social à VILLEFARGEAU (Yonne), 17, allée des Champsbleaux 818 859 332 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour.
M. Nicolas STAVROU, 17, allée des Champsbleaux 89240 VILLEFARGEAU, a été nommé liquidateur.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à VILLEFARGEAU (89240), 17, allée des Champsbleaux.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL25018065

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI WILLIAM

Société civile immobilière
Siège social : Sens (89100) 94 place Drapés
RCS Sens 524 800 455

Suivant procès-verbal en date du 1er mars 2025, l'assemblée générale extraordinaire a :
- approuvé les comptes définitifs de liquidation - donné quitus et déchargé de son mandat de liquidateur : Madame Agatha, Annick, Claudie MEDIONI, née à Sens (89100), le 15 juin 1998,demeurant à Paris (75001), 42 rue de Richelieu
- constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL25018070

NON DISSOLUTION

CHEZ MAX

SASU au capital de 1000€,
15 RUE DU PLAT D'ETAIN
89100 SENS
SIREN 848 545 828 RCS SENS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 Mars 2025, il a été pris acte qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du nouveau code de commerce.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL25018082

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous signature électronique en date du 10.03.2025, constitution d'une SARL dont la dénomination sociale est MG2A, au capital de 2.000 €, dont le siège social est 2 rue Paul Bert 89400 CHARMOY, ayant comme objet en France et à l'Etranger bar, brasserie, restauration de type traditionnel sur place, à emporter ou par e-commerce, salon de thé; Traiteur et préparation de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter ; Vente de « paniers anti-gaspillage « afin de gérer les surplus de produits alimentaires et non alimentaires ; Bimbeloterie, loto, jeux électroniques, à gratter (Française des jeux) et autres; Location de salles, de gîtes; Multi services: dépôt de pains, vente de journaux, relais colis, point poste, vente de pâtisseries, viennoiseries, biscuits, confiserie, chocolaterie, glaces et autres, de produits artisanaux et régionaux; Vente de journaux, relais colis; Organisation de soirées à thèmes, de spectacles, de séminaires, de réceptions ou toutes autres manifestations ou prestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet, créée pour 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS.
Gérance : M. Mathieu MENIGOT et Mme Gwendoline MENIGOT, dt ensemble 18 rue des Pêcheurs 89400 EPINEAU LES VOVES.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis. La Gérance

AL25017993

SCEA DES VIGNOTTES
Société Civile
d'Exploitation Agricole (S.C.E.A.)
Au capital de 445.000,00 €
Siège social : 17 Hameau de Corvignot
89630 SAINT LEGER VAUBAN
RCS AUXERRE (89000)

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seings privés en date du 31.12.2024 de la Société civile d'exploitation agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCEA DES VIGNOTTES
SIEGE SOCIAL : SAINT LEGER VAUBAN (89630), 17 Hameau de Corvignot.
OBJET : acquisition, prise à bail, exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou selon toutes autres modalités, et plus spécialement exploitation d'un domaine agricole sur la Commune de SAINT LEGER VAUBAN (89630), 17 Hameau de Corvignot.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.
CAPITAL SOCIAL : QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS(445.000,00 €) divisé en 4.450 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune,numérotées de 1 à 4450
GERANT : Monsieur Matthieu Joseph DUCROT, demeurant à SAINT-LEGER-VAUBAN (89630), 17 Hameau de Corvignot, nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000).

AL25018003

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 12 mars 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : MATDF
Le siège social est fixé à : CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 3 rue du Moulin.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Dave THEODORE et Madame Cécilia DE FREITAS demeurant à CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 3 rue du Moulin.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL25018021

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LAVAU :
- 8 ha 23 a 11 ca – terre – fonds occupé en partie - 'LE PETIT CHAILLOU' : L - 0223 - 'LES ALGRES' : L - 0332 - 'LES CHAUMES DES THENAINS' : L - 0381 - 'LA PETITE CHAUME DES THENA' : L - 0114 - 'BOIS DE LA BETE' : L - 0349 - 'PRES DE BATTEREAU' : N - 0193 – zonage : RNU
- 4 ha 76 a 10 ca - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - pré en agriculture biologique - fonds occupé - comme le prévoit le code rural et de la pêche maritime, en application de la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : Les terrains mis en vente par la SAFER dont les productions relèvent de l'agriculture biologique sont cédés en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique - 'LA PATURE CEDEE' : K – 0151 – 0152 – 0153 - 0154 – zonage : RNU
BOEURS EN OTHE :
- 10 ha 66 a 60 ca - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie - 'LES PATURES' : ZK - 0021 - 'PRES LE FOSSE JEAN' : ZN - 0065 -'LES EPINETTES' : ZO - 0002- 'LES PARES' : ZO - 0007 - 'LES DELIGNES' : ZP - 0049 – zonage : zone A du PLU
- 2 ha 09 a 30 ca - bâtiment d'habitation en très mauvais état avec dépendances et terre - '0007 HAM LES BROSSIERS' : F - 0999 - 'LES BROSSIERS' : F - 1000 - 'LES BROSSIERS' : ZO – 0024 - 0061 — 'LE LONG RAYAGE DU BOIS TIT' : ZO – 0023 – zonage : zone A du PLU
LAINSECQ – bois-taillis - 2 ha 07 a 85 ca - 'LES TAILLIS DE CHAPPE' : AP – 0266 - 0276 - 'BOIS L OISEAU' : AT -0046 – 0048 – 0127 – 0128 – 0137 – 0138 – 0146 – 0186 – 0191 - 0200 - 'LA VALLEE BOIRE' : ZL - 0175 - 'LA MONTAGNE DES ALOUETTES' : ZM - 0045 - 'BOIS DE LA FORET' : ZN - 0313 - 'BUISSON DE LA PERRIERE' : ZP-0188
LIGNY LE CHATEL – terre - 26 a 02 ca - 'LA FONTAINE CREPIN' : YC – 0129 – zonage : zone N du PLU
MALIGNY – bois-taillis et pré - 1 ha 24 a 77 ca - 'VALLEE CASERNE' : C – 0755 – 0765 - 0796 - 'CHAMPS DES RAVES' : C - 0985 - 'CHALLAT' : ZT – 0095 – 0165 - zonage : zone N du PLU
VILLY – bois-taillis - 31 a 71 ca - 'LES GRANDS PRES' : B - 0064 - 'MONT SABOT' : B – 0286 – 0298 zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/04/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018080

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
METAL LEADER SARL
Liquidation Judiciaire du 06/12/202251 rue Saint Jean - 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 mars 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25017988

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique Compagnons du Bâtiment 1 rue des Pommes Rouges Vaux 89000 Auxerre (maçonnerie). RCS Auxerre 984206813. CIP 4873. Date de cessation des paiements : 01/01/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017968

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Eddy FREMION, entrepreneur individuel, Route de Vaux 89000 Auxerre (travaux d'isolation). SIREN 537471955. CIP 4877. Date de cessation des paiements : 10/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017969

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 14/03/2025 au profit de l'Association PINOCCHIO 9 Rue Saint-Laurent 89240 Parly (accueil de jeunes enfants). SIREN 350920765. CIP 4880. Date de cessation des paiements : 01/02/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017970

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Madame Carole Josée RECOUVREUR, entrepreneur individuel, 3 rue de la Tour Gaillarde 89000 AUXERRE (achat vente d'objets de décoration intérieure). RCS Auxerre 917728172. CIP 4881. Date de cessation des paiements : 10/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017971

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique SARL DROMBRY THIERRY rue de Serein 89800 Chablis (maçonnerie). RCS Auxerre 432030617. CIP 4878. Date de cessation des paiements : 28/02/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL25017972

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique ALPHA COLIS 13 Allée Fontaine 89000 Perrigny (transport routier de fret). RCS Auxerre 511053654. CIP 4874. Date de cessation des paiements : 01/02/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017973

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Philippe PEREIRA GONCALVES, entrepreneur individuel, 7b Rue de Landrecies 89600 Saint-Florentin (loueur de fonds, achat vente de menuiserie). RCS Auxerre 533912119. CIP 4875. Date de cessation des paiements : 10/09/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017974

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique MOZAIK DESIGN 13 rue Jules Ferry 89000 Auxerre (travaux de revêtement sols et murs). RCS Auxerre 900411893. CIP 4876. Date de cessation des paiements : 01/07/2024. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017975

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LE FOURNIL DE MAUD 13 Rue Diderot 89350 Champigneelles (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 789480688. CIP 4879. Date de cessation des paiements : 10/09/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL25017976

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Manuel Ramon DA SILVA, entrepreneur individuel, 11 route Nationale Lordonnois 89144 Ligny le Chatel (bar, brasserie). RCS Auxerre 843568775. CIP 4882. Date de cessation des paiements : 25/02/2025. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017977

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 10/03/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Sci DAVEM 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (acquisition de tous immeubles). RCS Auxerre 813881539. CIP 4744. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL25017978

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de la Sàrl à associé unique RIVE DROITE 3 rue Charles de Foucault 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 490827409. CIP 2913.

AL25017979

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS AU BON FOURNIL 35 grande rue 89600 St Florentin. RCS Auxerre 845290121. CIP 4627.

AL25017980

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique LMR 12 Route Nationale 77 89230 Villeneuve-Saint-Salves. RCS Auxerre 849021563. CIP 4629.

AL25017981

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la EIRL TIME CAP FITNESS FABRE MARGAUX 1 rue de la Fosse aux Anglais 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 842154759. CIP 4785.

AL25017982

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl in Situ. 30 rue du pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 910038496. CIP 4800.

AL25017983

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/03/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl GIGA MEGA FIESTA Zc Dès Macherins, lieu dit la grande source 6 rue de Londres 89470 Moneteau. RCS Auxerre 753375591. CIP 4787.

AL25017984

MAITRE Maryse BELLIAU,
NOTAIRE
ETUDE Maître Maryse BELLIAU

DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 25 novembre 2022, Madame Simone Marguerite Marcelle CHAPDELAINE, née à CHASTENAY, le 07 septembre 1928, demeurant à CHAMPIGNELLES (89350), 3 rue du Chemin de la Croix, veuve de Monsieur Robert Raymond GLAUDIN, décédée à AUXERRE, le 24 octobre 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Maryse BELLIAU, suivant procès-verbal en date du 07 février 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de SENS, le 13 février 2025 enregistré sous le n° RG 25/00044.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, notaire chargé du règlement de la succession.

AL25018045

ÉQUIPEMENT

// FORMATION

Le projet Évofia prévoit deux diplômes Bac +1 et une licence



G. Merminod

Le 25 février, au Salon de l'agriculture à Paris, le consortium d'Évolution de l'offre de formation dans la filière des agroéquipements (Évofia) a été signé par ses partenaires. L'objectif est de développer les formations dans le secteur de l'agroéquipement, en impliquant les structures professionnelles du secteur.

Les enseignants formés par les constructeurs

En pratique, Évofia vise à former près de 500 enseignants et formateurs dans l'agroéquipement, du public ou du privé, via les centres de formation des industriels du secteur. Sur le plan de la formation des étudiants, une licence professionnelle Bac +3 dédiée à l'agroéquipement, ainsi que deux diplômes Bac +1 ciblés sur l'élevage et les nouvelles énergies, seront développés. Le but est de répondre à l'évolution des compétences demandées dans les près de 198 000 emplois du secteur de l'agroéquipement. Enfin, une stratégie de communication sera aussi mise en place pour développer une marque employeur, et potentiellement atteindre des filières d'enseignement plus générales.

Un projet à 5 millions d'euros

Le projet Évofia est porté par la Campus des métiers et des qualifications en agroéquipements, et a été lauréat d'un des dispositifs France 2030. Il est financé à hauteur de près de cinq millions d'euros (M€), dont 3 M€ en provenance de la Caisse des dépôts. Il regroupe près de 22 partenaires, dont des établissements d'enseignement, comme l'Institut Agro Dijon, l'IUT de Chalon-sur-Saône, ou l'Université de Bourgogne. Parmi les signataires, on retrouve aussi des constructeurs tels que John Deere, Manitou, Claas, et des syndicats à l'instar d'Axema et de l'Aprodema, ainsi que des groupes comme Beauvais Rev'Agro ou Agro-Rhin.

// IMMATRICULATIONS DE CHARGEURS TÉLESCOPIQUES EN 2024

Manitou, JCB et Merlo conservent leur position

Le marché français des chargeurs télescopiques agricoles en 2024 connaît une baisse limitée à - 0,4 %, avec 5 157 unités immatriculées, contre 5 178 en 2023. Cela représente encore cette année un volume élevé, au-dessus de la moyenne décennale.

Dans ce contexte, le leader Manitou accuse une perte de 4,5 points en termes de part de marché et son dauphin JCB enregistre -3,4 points. Chahuté sur sa troisième place l'année dernière par Kramer, l'Italien Merlo creuse l'écart en 2024 et voit sa part de marché gagner 2,8 points pour atteindre 15,6 %.

Weidemann en forte progression

Au pied du podium, Kramer confirme les volumes réalisés en 2023 et gagne même 1,2 point (11,8 % de part de marché). La meilleure performance est à mettre au crédit de Weidemann, qui enregistre une augmentation de 3,7 points, pour atteindre 5,4 % de part de marché et occupe ainsi la cinquième place. La marque allemande devance Bobcat, qui lui perd un demi-point.



Claas progresse de 0,3 point, et passe devant Massey Ferguson (-0,7 point). En neuvième place, New Holland (3 % de part de marché) prend de l'avance sur Dieci en progression depuis quatre ans.

	2020	2021	2022	2023	2024
Manitou	32,20 %	31,00 %	31,50 %	30,90 %	26,40 %
Jcb	26,70 %	27,80 %	27,40 %	25,80 %	22,40 %
Merlo	15,10 %	12,60 %	13,20 %	12,80 %	15,60 %
Kramer	5,90 %	8,60 %	8,00 %	10,60 %	11,80 %
Weidemann	0,20 %	0,10 %	0,10 %	1,70 %	5,40 %
Bobcat	3,90 %	5,70 %	5,80 %	5,60 %	5,10 %
Claas	4,70 %	4,60 %	4,80 %	3,50 %	3,80 %
Massey Ferguson	3,20 %	2,90 %	3,30 %	3,70 %	3,00 %
New Holland	3,10 %	2,70 %	2,90 %	2,20 %	3,00 %
Dieci	1,30 %	1,00 %	1,40 %	1,60 %	1,80 %
Case Ih	0,70 %	0,90 %	0,60 %	0,70 %	0,80 %
Kubota	0,20 %	0,40 %	0,40 %	0,30 %	0,30 %
Schaffer	0,30 %	0,50 %	0,20 %	0,50 %	0,30 %
Fendt	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,10 %
Autres Marques	2,50 %	1,20 %	0,40 %	0,10 %	0,20 %

Part de marché des immatriculations de chargeurs télescopiques en France de 2020 à 2024

// MACHINISME

Une semaine de l'occasion pour démarrer la saison chez Buchez

71

Connus pour organiser des portes ouvertes avec affluence, les Éts Buchez ont invité les agriculteurs bourguignons à une semaine de l'occasion sur leur site d'Autun début mars. Avec plus de 70 matériels exposés, les intéressés pouvaient trouver leur bonheur.

« C'est la première fois que nous organisons ce type d'évènement autour de l'occasion. Nous avons choisi le format sur une semaine pour permettre aux clients de venir quand ils peuvent, conscients de la reprise d'activité dans les champs, avec le retour d'une météo plus favorable » explique Olivier Dubreuilh, P.-D.G. des Éts Buchez.

Le site d'Autun accueillait donc, du 3 au 7 mars, cette semaine de l'occasion. Pour cette manifestation, les occasions présentes sur les quatre sites de la concession Fendt et Valtra ont été rassemblées, préparées et certains matériels ont été révisés.

Durant cette période, les acheteurs ont pu profiter de taux de financement préférentiels établis en partenariat avec les organismes bancaires.

Tout au long de la semaine, le flux des visiteurs a été régulier. Les premiers contacts ont été pris, dès l'annonce de l'évènement avec la diffusion de la liste de matériels disponibles et la présence de la concession à la foire du 1er mars à Autun a renforcé les marques d'intérêt.

Pour Valentin Boutry, vendeur sur le secteur de Luzy et référent occasion au sein de la concession, cette semaine de l'occasion a permis de rencontrer une autre clientèle, peu encline à acheter du neuf. *« Ces agriculteurs habitués à acheter de l'occasion ont parfois fait plus d'une heure de route pour venir voir l'exposition,* expliquait-il. *Ils viennent avec un besoin particulier, à nous de leur proposer ou de leur trouver ce qui correspond. »*



Valentin Boutry, référent occasion des Éts Buchez.

PORTRAIT

// À VALHERBASSE, DANS LA DRÔME

La ferme du Bourg de pères en filles

Des projets et des envies plein la tête, Marilou et Manon Charvat ont repris la ferme familiale début 2023. En plus de l'élevage de bovins allaitants, elles ont lancé une pension équine et une activité de production d'osier.



Marilou et Manon Charvat se sont installées en janvier 2023 pour reprendre la ferme de leur père Hubert.

S'ouvrir au public

Manon Charvat souhaite développer l'ouverture au public de la ferme à travers un projet de ferme pédagogique. *« Les gens veulent savoir ce qu'ils mangent. Nous voulons être transparentes sur nos méthodes d'élevage. Il y a une méconnaissance du monde agricole »*, explique Marilou Charvat. Ce projet pourrait voir le jour cette année. En attendant, la ferme du Bourg a déjà pris l'habitude de s'ouvrir au public, notamment avec le Festigrange, un événement organisé par la commune de Valherbasse. L'année dernière, 400 personnes se sont retrouvées sous la grange de la ferme de la famille Charvat.



Charvat

La ferme du Bourg a déjà pris l'habitude de s'ouvrir au public, notamment avec le Festigrange.



ME/AD26

Les saules plantés pour l'osier peuvent être exploités sur 25 ans.

Une nouvelle génération a pris possession de la ferme du Bourg à Valherbasse, plus précisément sur l'ancienne commune de Montrigaud. Après Robert Charvat et Hubert Charvat, éleveurs de père en fils, c'est au tour de Marilou et Manon Charvat d'apporter leur pierre à l'édifice familial. Les jeunes femmes, âgées respectivement de 28 et 30 ans, ont pris la suite de l'élevage de leur père Hubert, fraîchement retraité après plus de quarante années d'activité. Pas forcément évidente, l'installation des deux sœurs est toujours en cours. Depuis leur reprise en janvier 2023, Marilou et Manon Charvat ont lancé deux autres activités en complément de l'élevage de bovins allaitants.

Des chemins hasardeux

Marilou Charvat, 28 ans, n'échappe pas aux réflexions qui touchent sa génération : changement climatique, sens du travail, place dans la société… La jeune femme a eu mille vies avant de s'orienter vers la ferme familiale. Après des études en génie de l'environnement et quelque temps en tant que salariée au syndicat de la rivière de l'Herbasse, *« je me suis rendu compte que je ne pouvais pas rester derrière un bureau »*, confie l'agricultrice. L'envie de reprise de la ferme émerge notamment après des expériences dans le milieu brassicole. *«J'imaginais produire du grain au verre mais j'avais 22 ans et ça me paraissait trop ambitieux. Je ne voulais pas m'installer seule en agriculture. C'était un gros frein pour moi,* témoigne Marilou Charvat. *Finalement, j'ai suivi une formation de massage bien-être et j'ai travaillé dans plusieurs stations de ski ».*

À l'hiver 2022-2023, la jeune femme a ouvert un cabinet partagé à Montrigaud. En parallèle, elle s'est associée à sa sœur pour reprendre la ferme familiale. De son côté, Manon Charvat 30 ans, a travaillé dans l'agroalimentaire avant de partir dans les sciences de l'éducation. Jusqu'à la reprise avec sa sœur, elle a travaillé en tant qu'accompagnante des élèves en situation de handicap en milieu scolaire. Au début, elle a conservé son activité à mi-temps mais, rapidement, elle s'est mise à plein temps sur la ferme avec sa sœur. Actuellement, elle suit un BPREA au CFPPA de Bourg-lès-Valence. Avec cette formation, la jeune femme pourrait bénéficier d'une dotation jeune agriculteur pour développer les nouveaux projets de la ferme.

La liberté d'entreprendre

Installé depuis les années 1980, Hubert Charvat a cessé son activité en janvier 2023. L'éleveur laitier a subi de plein fouet les crises laitières en 2009 et 2015. Il a adopté un *« système particulier, hybride entre laitier et allaitant »* rapporte Marilou Charvat. *« Nous faisons circuler matins et soirs les mères dans les couloirs de tété. Ainsi, chaque mère nourrit plusieurs veaux. Nous élevons 1,8 veau par vache en simultané »*, explique la jeune agricultrice. Les veaux sont achetés à la coopérative Sicarev. *« Nous manquons de surfaces pour avoir plus d'animaux. Nous possédons 40 hectares de parcelles dont 70 % en prairies naturelles et 30 % en prairies temporaires »*, expose Marilou Charvat.

L'avantage de conserver un petit cheptel, c'est notamment de *« limiter la circulation de maladies »*. Marilou et Manon Charvat souhaitent conserver la revente de la viande auprès de bouchers et en direct à la ferme. Toutefois, elles constatent que *« les charges augmentent mais peu le prix de vente »*. En parallèle, elles ont développé une pension équine en 2023 qui peut accueillir jusqu'à dix chevaux. L'occasion pour Marilou Charvat de nourrir sa passion pour l'équitation. Enfin, la ferme du Bourg s'est aussi lancée dans la production d'osier. Les agricultrices louent une parcelle depuis 2024 à Saint-Vérand en Isère. Marilou et Manon Charvat ont assuré leur première récolte de dix variétés différentes cet hiver. Le tri et la mise en bottes restent à faire. Un *« marché de niche aux débouchés intéressants »*, selon elles. Leur production pourrait ainsi être valorisée en revente de boutures, en vannerie ou encore en architecture végétale. Cette reprise de la ferme familiale offre *« un terrain de jeux dans lequel on sent un domaine des possibles assez vaste »*, s'enthousiasme Marilou Charvat.

Morgane Eymin

LOISIRS

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Ils sont chauds, les Baptiste

La course de C15 des JA d'Is-sur-Tille se rapproche sur l'agenda. De nombreux agriculteurs préparent des bolides pour cette grande journée.

Sans faire offense au mythique moiss'batt cross, les courses de C15 ont le vent en poupe et semblent prendre *« le dessus »*. L'énorme succès des premières épreuves à la fête départementale 2023 à La Barotte avait été suivi d'un élan populaire du même acabit l'an passé à Is-sur-Tille. Les JA issois ont décidé de reconduire leur rendez-vous avec une nouvelle course programmée le 24 mai prochain. Trois mois plus tard à Hauteroche, il sera de nouveau possible de rouler dans de vielles Citroën à l'occasion de la fête départementale organisée par les JA de Montbard-Venarey. Que les amateurs de moiss'batt cross soient rassurés : ils seront aussi de la partie le week-end des 23 et 24 août.

Au travail

Du côté de Baigneux-les-Juifs, Baptiste Bruey (Bellenod-sur-Seine) et Baptiste Silvestre (Vaugimois) sortiront très prochainement leur boîte à outils pour répondre présent à Is. *« Il y a du boulot mais normalement, nous aurons deux C15 »*, indiquent les deux passionnés de mécanique, qui ont récupéré l'un des deux véhicules pour la modique somme de 100 euros chez un ancien maître d'apprentissage dans le Jura. Ce C15 nommé « Sous la boue » a déjà roulé à Is et est même allé *« au bout »* de l'évènement, de bons classements. *« Nous allons remettre ça et repasser une très belle journée tous ensemble »* lancent les deux jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux, qui évolueront en parallèle de leur équipe cantonale, elle aussi dotée d'un C15 : *« il y a deux ans à Châtillon-sur-Seine, nous avions un seul et même véhicule. Pour libérer de la place et permettre à plus de monde d'être au volant, nous avons décidé de préparer nos propres C15 à côté »*. Des travaux sur le moteur, sur les freins et la customisation du véhicule sont aussi au programme des deux compères. En plus de ces différentes tâches, le système de tringlerie a été modifié pour pouvoir reculer davantage le siège conducteur, Baptiste Bruey n'étant qu'à cinq petits centimètres du double-mètre !

AG

Faire attention

Baptiste Silvestre, ouvrier agricole à Ampilly-les-Bordes et Baptiste Bruey, salarié sur la ferme familiale et dans une exploitation à Quemigny-sur-Seine, ne lésinent pas sur la sécurité : *« il faut un arceau, une double ceinture ou un harnais, mais aussi un extincteur, un coupe-batterie facilement accessible… Pour aller plus loin dans la démarche, nous avons décidé de notre propre chef d'installer un siège baquet »*.



Baptiste Bruey et Baptiste Silvestre allligneront deux C15, dont celui-ci, le 24 mai au circuit Nicolas klein.

// CYCLISME

58 Le Paris-Nice à Nevers

Le 11 mars, le Paris-Nice tenait sa 3e étape dans la Nièvre avec un début de course contre-la-montre au départ du circuit de Nevers Magny-Cours pour se terminer dans le centre-ville de Nevers. Ainsi, pour cette prestation collective Matteo Jorgenson et Jonas Vingegaard bouclent en 30'26", soit 56 km/h environ. Ils sont suivis par l'équipe Jayco Alula dont Michael Matthews avec leur 30'41" (soit 55,5 km/h de moyenne) et de Aleksandr Vlasov et Florian Lipowitz à 24" des vainqueurs de ce contre-la-montre. Au classement général, se retrouvent donc : Matteo Jorgenson (Team Visma Lease a Bike) en première place, suivi de Jonas Vingegaard (Team Visma Lease a Bike) et de Michael Matthews (Team Jayco Alula) pour la troisième position. Pour rappel, l'avantage de 6" de l'Américain Jorgenson lui a permis d'endosser, pour la première fois, le maillot jaune et blanc pour la 4e étape du Paris-Nice.

Chloé Monget

Plus d'infos sur : https://www.paris-nice.fr/fr/classements



La 3e étape du Paris-Nice était au départ du Circuit de Nevers Magny-Cours avant de se rendre dans le centre-ville pour l'arrivée.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 21 et 22 mars

// Apéritifs comiques

Dans le cadre de la saison départementale Arts et Scènes Côte-d'Or, la compagnie théâtrale Les Encombrants vous convie à un apéritif comique dans son spectacle « Garçon, un kir ! », vendredi 21 mars à Binges et samedi 22 mars à Til-Châtel.

cotedor.fr

• Samedi 22 mars

// Jeux forestiers à Val Suzon

Célébrez la Journée internationale des forêts dans le Val Suzon, près de Dijon, avec, au programme, une sortie pour apprendre à mieux connaître les oiseaux de la forêt (et même les observer !) et une animation destinée aux enfants pour leur faire découvrir la forêt en s'amusant.

Renseignements sur Facebook « Forêt du Val Suzon » et rnrfe.valsuzon@onf.fr

• Mercredi 26 mars

// Découvrez la tonnellerie

Les tonneliers de France font découvrir leur métier aux jeunes en recherche d'une formation. Ces entreprises ont à cœur de transmettre leurs gestes et leur expertise. Situées au cœur des vignobles, au plus près des besoins des entreprises, des écoles assurent la transmission du savoir-faire des tonneliers, dont une à Beaune, en Côte-d'Or, qui ouvrira aussi ses portes le 26 mars. Elles préparent au diplôme de CAP de tonnellerie dans le cadre d'une formation en alternance. 16 tonnelleries bourguignonnes ouvriront leurs portes à cette occasion.

www.tonneliersdefrance.fr

Nièvre

• 22 mars

//Jugement de bétail JA

Les JA de Lormes orchestreront un jugement de bétail, le 22 mars à Brassy (plus de renseignements prochainement).

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire).

Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

• 6 avril

// Marché de la butte

Dans le cadre de la 42e édition de la Marche de Nevers-Montenoison, l'association AVEC Montenoison propose son « marché de la Butte », qui regroupera producteurs et artisans locaux (de 9 h à 18 h). Pour la randonnée, divers parcours sont proposés : 9 et 5 km (départ à partir de 13 h 30 / 14 h). Restauration et buvette sur place.

Renseignements : avecmontenoison@outlook.fr ou au 06 25 00 40 63.

• À partir du 15 avril

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 15 et 29 avril, les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 19 et 20 avril et les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 22 juin

// Balade contée

Le 22 juin à 10 h, le Théâtre du Temps Pluriel organise une balade contée de 3 h, au départ du Château de Villars, à Saint-Parize-le-Châtel. Le parcours de 6 km environ sera ponctué par des pauses littéraires et musicales.

Informations : https://maisonculture.fr/spectacle/chemins-de-traverse ; Réservation à nadia.joly@maisonculture.fr



// SAVOIR-FAIRE

58

Les bouchers de demain en concours

Le 10 mars, se tenait au Campus des métiers de Marzy (C2M) la 7e édition du Concours national BP Boucher, sous la houlette de Romain Lebœuf, artisan boucher et Meilleur ouvrier de France.

Cinq heures seulement suffirent pour remplir les places de cette nouvelle édition du concours national BP Boucher organisé au Campus des métiers de Marzy (C2M), le 10 mars. Durant celui-ci, les participants devaient exposer leur savoir-faire autour du thème de cette 7e édition : *« le patrimoine et la gastronomie de vos régions »*. Martial Maublanc, formateur boucherie au C2M et un des instigateurs de cet événement, détaille : *« les jeunes ont fait preuve d'un grand investissement et d'une grande discipline, car ils travaillent depuis des mois sur leur prestation »*. Au total, ce sont donc 19 concurrents (âgés de 17 à 18 ans) qui se sont disputé les premières places. *« Ils viennent de toute la France, dont un de l'Île de la Réunion ; prouvant l'intérêt grandissant pour cet événement »*, rappelle Martial Maublanc. Dans la même veine, et avec 7 ans de recul sur la première édition, il pointe : *« nous n'avions que quatre candidats au départ et maintenant les places s'arrachent pour participer ; cela fait plaisir à voir. Depuis les premiers temps, le métier a évolué et les jeunes avec. La technique globale s'est améliorée, et force est de constater que les réseaux sociaux et autres médias en ligne leur permettent de se dépasser, car ils ont accès aux savoir-faire des autres professionnels »*. Afin de pimenter un peu l'épreuve et dans une volonté de *« se renouveler »* 15 minutes furent dédiées à la confection d'un burger. *« Cela fait 6 ans que nous faisons de la création autour des produits carnés et il était grand temps de passer un cap avec cette initiative un peu spéciale »*.

Un plaisir à partager

De son côté, le parrain de l'événement Romain Lebœuf (1), artisan boucher, Meilleur ouvrier de France et maître de cérémonie pour l'occasion, s'est adressé aux 19 candidats. *« Vous m'avez fait plaisir, car vous avez bataillé pour donner le meilleur de vous-même. Le niveau est homogène, vous êtes une belle promotion ! »*. Après les remerciements aux partenaires et aux organisateurs, la remise des prix se déroula sous les yeux des maîtres d'apprentissages et des familles des jeunes. Le premier prix est raflé par Clovis Chaperon (ENSMV – Lebœuf tradition) qui reviendra l'an prochain comme membre du jury. La seconde place est remportée par Robin Brelest (ENSMV – Boucherie Dougy) et la troisième par Gabriel Perillat-Merceroz (Campus de Groisy – Boucherie Perillat & Co) qui remporte aussi le prix dédié au burger. Pour mémoire, le prix du Meilleur ouvrier de France revient à Lucas Pieplu (ENSMV, Boucherie Helie) et le prix du public à Luca Guenivet (Campus des métiers de Marzy, Boucherie Éric Dulat). Enfin, pour cette édition, la présence du président du Conseil départemental de la Nièvre, Fabien Bazin, fut appréciée par les organisateurs. Comme le souligne Martial Maublanc, *« c'est la première fois que nous avons un élu, et nous sommes très fiers de ce coup de projecteur »*. Pour l'avenir, Martial Maublanc souhaiterait grandement voir la création d'un salon dédié au savoir-faire nivernais. *« Nous avons des perles dans notre campagne, il faudrait pouvoir les mettre en avant de la fourche à la fourchette ! »*.

En attendant que cela se réalise, les jeunes apprentis bouchers poursuivent leur parcours professionnel avec comme moteur infatigable : la passion du métier. Martial Maublanc, tient enfin à remercier toute l'équipe du Campus et principalement ses collègues formateurs en boucherie Joël Decoux et Tom Avignon ainsi que toute l'équipe du secteur Alimentaire-Restauration.

Chloé Monget



Les trois premiers du concours Bouchers 2025 sont : 1. Chaperon Clovis (ENSMV – Leboeuf tradition), 2. Brelest Robin (ENSMV – Boucherie Dougy), 3. Perillat-Merceroz Gabriel (Campus de Groisy – Boucherie Perillat & Co).



La réalisation de Clovis Chaperon qui remporte la première place du podium.



Le prix spécial dédié au Burger (nouveauté de l'année), fut décerné à Gabriel Perillat-Merceroz, et le prix du Meilleur ouvrier de France à Pieplu Lucas (ENSMV, Boucherie Helie), et celui du public à Guenivet Luca (Campus des métiers de Marzy, Boucherie Éric Dulat).

1. Pour en découvrir plus sur Romain Lebœuf et sa vision du métier, rendez-vous sur : https://romainleboeuf.com/

// FESTIVITÉS

89

Trinquez local à la Saint Patrick !

Ce samedi 15 mars, place des Cordeliers à Auxerre, les brasseurs locaux étaient au rendez-vous pour mettre à l'honneur la Saint Patrick.

« Cette année on sera peut-être 500 et ça serait déjà bien ! On est dans une autre ambiance, mais ce sont les joies des événements en extérieur », constate tristement Vivien Fossez, responsable de la brasserie la truite. Le brasseur de Butteaux, à côté de Saint-Florentin a cependant anticipé le climat défavorable. *« On propose une bière éphémère à la mangue et au piment à 8,3 degrés qui réchauffe un peu. Si on trouve que ce n'est pas assez piquant, on a une petite sauce piquante qu'on a créée pour l'événement avec la brasserie Mastari, en collaboration, et où on retrouve les mêmes éléments »*, ajoute-t-il, ravi de pouvoir présenter ses œuvres locales. Du côté des visiteurs, l'ambiance est au beau fixe. *« On vient d'arriver, on n'a pas eu le temps de tout voir, mais il y a quelques stands qui ont l'air d'être dynamiques. On attend le concert. C'est un événement qui marche très bien et je pense que le temps et le froid ont freiné le monde »*, remarque Thibault venu avec sa compagne, blottis sous un stand, une bière à la main.

Une Saint Patrick sans bière noire c'est possible ? Non ! Les brasseurs ont réalisé des bières éphémères à l'occasion. *« Pour la Saint Patrick, on a une bière noire au café porteur irlandais qu'on a travaillé avec un café qu'on a torréfié nous-mêmes à la brasserie, la bière s'appelle la Somnambule »*, ajoute Vivien Fossez. La Brasserie la Cuverie a voulu jouer différemment. *« On propose des bières locales et artisanales brassées à Irancy, le village où on habite. Ce soir on propose trois bières dont une bière brassée avec du bourru, donc c'est le vin en début de fermentation. C'est donc un mix entre la bière et le vin »*, confie Paul Charriat, responsable de la brasserie.

La pluie, ça refroidit ou ça rassemble ?

Une dizaine de stands entourent la salle de concert couverte. Les petits groupes se rassemblent progressivement devant les stands à la recherche de la bière qui leur permettra de se réchauffer. *« Il est 20 heures, donc les gens commencent à arriver, mais à cause du mauvais temps c'est très compliqué »*, ajoute le brasseur de la Cuverie. Pourtant du côté des Auxerrois, la pluie ne semble pas être un problème. *« La pluie ne fait pas tout, il faut voir ce qui se passe à l'intérieur avec l'ambiance qu'il peut y avoir »*, confie Steven, fraîchement débarqué de Bretagne. Même si la pluie refroidit, ce qui encourage les plus motivés c'est le concert et les produits artisanaux. *« Je trouve bien que ce soit des bières locales, ça nous permet de découvrir tout ce qu'ils peuvent faire en Bourgogne et découvrir le savoir-faire »*, ajoute Steven. Lui et ses amis, tous une bière à la main trinquent à la soirée et entrent dans la salle couverte dans l'attente du groupe de musique. Thibault et sa copine sont du même avis. *« Que ce soit local c'est génial ! C'est une initiative que je suis. Même si c'est censé être la Saint Patrick et que c'est censé être irlandais, je trouve ça bien qu'on puisse découvrir et mettre en avant le commerce local »*, conclut le trentenaire.

Charlotte Sauvignac



Freepik

Le concert de la Saint Patrick à Auxerre a réuni de nombreux brasseurs.